Le Monde

Télévision Radio
Multimédia
Tous les programmes

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15900 – 7 F | DIMANCHE 10 - LUNDI 11 MARS 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La délivrance des cartes d'identité est simplifiée

Le certificat de nationalité n'est plus exigé

LE MINISTÈRE de l'intérieur a décidé de ne plus demander de certificat de nationalité aux Français d'origine étrangère ou nés à l'étranger lors de la délivrance de la nouvelle carte d'identité informatisée. Constatant que cette mesure était ressentie comme *« vexatoire »* par bon nombre des personnes concernées, le directeur des libertés publiques, Jean-Paul Faugère, vient d'envoyer aux préfets une circulaire qui allège le dispositif. Dorénavant, le certificat ne sera plus réclamé aux personnes nées à l'étranger si elles présentent, avec leur ancienne carte cartonnée, *« plusieurs autres documents de nature différente tels que passeport, immatriculation consulaire, justificatif d'accomplissement des obligations militaires, carte électorale ou appartenance à la fonction publique française »*. Cette mesure devrait notamment permettre à tous les rapatriés d'Algérie de ne plus subir de « tracasseries inutiles ».

La circulaire rappelle en outre que, depuis cinq ans, les jeunes nés de parents étrangers ayant acquis la nationalité par *« manifestation de volonté »?* de même que les personnes naturalisées disposant d'une copie de cet acte, ou encore les personnes de plus de soixante ans détentrices d'un passeport français en cours de validité, sont dispensés de produire ce certificat. Constatant que les préfectures ne tenaient que peu compte de ces dispenses, et que, plus généralement, l'administration multipliait les exigences, le ministère rappelle tout le monde à l'ordre, en soulignant qu'*« il n'y a pas lieu de demander aux personnes qui se présentent pour obtenir une carte nationale d'identité plus de pièces justificatives que le règlement n'en requiert »*.

Envoyée aux préfets le 21 février, cette circulaire a été rendue publique par le ministère de l'intérieur vendredi 8 mars, en pleine polémique sur l'« avant-projet de loi sur l'immigration ». Syndicats et associations se sont en effet émus des mesures envisagées par le ministère pour lutter contre l'immigration clandestine. Des certificats d'hébergement à la carte de résident, le ministère étudie une modification des lois Pasqua sur l'entrée et le séjour des étrangers dans un sens plus répressif.

Lire page 22

Le recul du chômage aux Etats-Unis provoque une chute des marchés

Les opérateurs craignent une remontée des taux d'intérêt

LE VENDREDI 8 MARS laissera sur les marchés financiers la trace d'une journée noire. La publication de chiffres excellents mais inattendus sur l'emploi aux Etats-Unis a été reçue comme une douche froide – un paradoxe apparent dont les marchés sont coutumiers. Les opérateurs ont vu dans ces statistiques le signal de la fin probable de la baisse des taux d'intérêt.

L'économie américaine a créé en février 705 000 emplois, soit le double du chiffre attendu. Il faut remonter à septembre 1983 pour trouver un tel volume. Même si ce chiffre compense la baisse de 188 000 emplois observée en janvier – le « blizzard » avait contraint de fermer les usines –, l'économie américaine confirme qu'elle crée massivement des emplois. Le taux de chômage est tombé de 5,8 % à 5,5 %.

Les marchés, qui craignent surtout la surchauffe et l'inflation, ont été victimes d'une véritable panique. Les taux d'intérêt à long terme se sont envolés, le rendement des obligations du Trésor à trente ans passant à 6,70 %, contre 6,46 % la veille. A Wall Street, l'indice Dow Jones, qui avait battu encore un record mardi, a terminé sur une dégringolade de plus de 3 %. Il s'agit de sa plus forte baisse en pourcentage depuis le 15 novembre 1991. Les places européennes ont aussi lourdement chuté, à l'image de Paris (– 1,6 %) et de Londres (– 1,3 %). Les taux obligataires sont remontés jusqu'à 6,48 % en Allemagne et 6,71 % en France. La secousse intervient dans un contexte de tension à la hausse des taux d'intérêt à long terme. Les opérateurs craignent que l'inflation ne réapparaisse.

Lire pages 12 et 15



Marionnettes du Kremlin

Pour notre supplément Télévision-Radio-Multimédia, Annick Cojean est allée assister au jeu de massacre auquel les « Guignols » russes se livrent sur la chaîne indépendante NTV. Un choc pour la classe politique, dont les mœurs se prêtent particulièrement à la critique. Le public, lui, plébiscite les marionnettes du Kremlin. Au sommaire aussi du supplément : comment France Télécom va faciliter l'accès à Internet en proposant une tarification unique au prix d'une communication locale.

Lire notre cahier « Télévision-Radio-Multimédia »

Le nouvel arbitre du Portugal



JORGE SAMPAIO

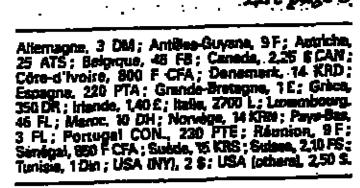
SAMEDI 9 MARS, le nouveau président de la République portugaise, Jorge Sampaio, a pris officiellement ses fonctions. Elu le 14 janvier, l'ancien maire de Lisbonne, membre du Parti socialiste, a la difficile tâche de succéder à Mario Soares, qui a présidé le pays pendant dix ans. Avocat et fils d'un professeur de médecine, il avait été appelé par Mario Soares pour l'aider à défendre des opposants politiques, après s'être engagé très jeune dans l'opposition à la dictature salazariste. A cette époque, il avait noué des liens avec les communistes, qui l'aideront quelques années plus tard à conquérir la mairie de la capitale, et, plus récemment, la présidence de la République.

Sa première décision officielle a été de faire entrer au conseil d'Etat le leader historique du PC portugais, Alvaro Cunhal. Dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde*, le nouveau chef de l'Etat explique qu'il se considère maintenant comme *« un arbitre »* et *« un modérateur »*, et il assure aussi qu'il souhaite défendre le *« principe de l'égalité des Etats dans l'Union européenne »*.

Lire page 3

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 0310 - 7,00 F



Double victoire pour le « docteur suicide » du Michigan

WASHINGTON
de notre correspondant

Qui sait si celui qu'on surnomme le « docteur la mort » ne sera pas à l'origine d'un bouleversement concernant le droit d'un médecin à « aider » ses patients incurables à mourir ? Jack Kevorkian, expert en « suicide médicalement assisté », une spécialité qu'il qualifie de *« guerre contre la souffrance »*, vient en effet de remporter deux batailles importantes. La première l'encourage *de facto* à continuer : le tribunal de Pontiac, dans le Michigan, l'a acquitté, vendredi 8 mars, d'une double accusation de meurtre sur des patients qui avaient sollicité ses services.

Sa seconde victoire est indirecte : elle est contenue dans l'arrêt « historique » rendu deux jours plus tôt par la cour d'appel de Californie. Selon les juges de San Francisco, la loi de l'Etat de Washington qui interdisait le « suicide médicalement assisté » est illégale. Elle viole le 14ᵉ amendement de la Constitution, qui garantit implicitement la liberté individuelle : *« Un adulte sain d'esprit a totalement le droit de choisir une mort humaine et digne (...). Chaque individu dispose du droit constitutionnel de choisir le moment et la manière de sa propre mort »*, a estimé la cour d'appel.

Jack Kevorkian, déjà acquitté par d'autres tribunaux en 1990 et 1994, est né à Pontiac il y a soixante-sept ans. Dans la région, on connaît bien sa camionnette blanche : ce VRP de la « mort assistée » sillonne les routes pour se rendre au chevet de ses patients. C'est avec un attirail de bonbonnes de monoxyde de carbone et de masques en plastique qu'il a « abrégé » les souffrances du docteur Ali Khalili, victime d'un cancer des os, et de Merian Frederick, une femme de soixante-douze ans, atteinte d'une maladie neurodégénérative grave. Tous deux, comme les vingt-cinq autres malades que ce médecin (rayé de l'ordre) a « aidé » à mourir depuis 1990, étaient à un stade terminal. Leur mort a fait l'objet d'un scénario bien réglé : tout s'est passé avec l'assentiment de la famille et c'est le malade qui a actionné le robinet libérant le gaz mortel. Quelles sont les vraies motivations de Jack Kevorkian ? *« Tuer »*, parce que c'est un *« fanatique »* qui veut *« faire des expériences sur des êtres humains vivants »*, comme l'a prétendu l'accusation ? Mettre fin aux souffrances de ses semblables parce que c'est un *« bienfaiteur de l'humanité » ?* Etrange médecin. Dans les années 60, il proposait la vivisection des prisonniers condamnés. Dix ans plus tard, il réalisait plusieurs expériences de transfusion de sang de cadavres « frais » sur des volontaires. Docteur Jekyll et Mister Hyde ?

Les tribunaux de Pontiac et de Californie semblent en tout cas donner raison au *« docteur suicide »*, du moins juridiquement. Leur décision devrait relancer le débat sur l'euthanasie, et sans doute aussi faire jurisprudence. S'agit-il pour autant d'une *« victoire pour l'Amérique »*, comme l'a affirmé l'avocat de Jack Kevorkian ?

Laurent Zecchini

Israël au péril de la paix

« SHALOM », « BITARON » : ces deux mots hébreux – « paix », « sécurité » – dominent depuis toujours la vie politique en Israël, et la vie tout court. La sécurité, comme une exigence absolue face à un ennemi longtemps mortel, comme le serment intime des rescapés du génocide, comme le gage du sionisme dont le destin est de donner enfin au peuple juif une terre où il se sente physiquement en sûreté. La paix, comme une simple parenthèse plus ou moins longue entre deux guerres, comme un rêve impossible auquel on avait fini par croire, comme une promesse trahie qui tourne au cauchemar.

Au nom de sa sacro-sainte sécurité – et tout simplement pour survivre –, Israël livra cinq guerres, dont une préventive (en juin 1967), pleura des milliers de morts, vécut comme une « nation en armes » aux règles et aux contraintes acceptées de tous, et fit de Tsahal le « noyau dur » de l'Etat, son épine dorsale, objet d'orgueil inspirant la loyauté, jusqu'au jour où cette armée, devenue occupante, puis répressive, oublia certaines de ses valeurs et, mobilisée à contre-emploi, perdit beaucoup de son âme. Et, pour obtenir la paix, Israël a enfin consenti au grand troc historique – dont la terre est l'enjeu – avec un peuple palestinien reconnaissant tardivement son existence légitime.

La sécurité engendre l'inquiétude, et la paix l'espoir. Cette tension quasi permanente entre l'inquiétude et l'espoir a formé le tissu charnel et spirituel de ce petit pays, à la société presque toujours nerveuse, et parfois schizophrène – on le serait à moins. Dans cette région qui exalte l'irrationnel, les Israéliens, comme les Palestiniens, oscillent entre passion et raison, lyrisme et déprime, aveuglement et lucidité, chahutés, dit l'écrivain David Grossman, comme sur des *« montagnes russes »*.

Jean-Pierre Langellier

Lire la suite et notre éditorial page 11 et nos informations page 4

Les Russes « nettoient » Grozny

Après avoir humilié les forces de Moscou, les indépendantistes tchétchènes se replient hors de la ville. p. 2

Crise à la FNSEA

Le productivisme agricole est contesté par une partie de la direction du syndicat. p. 6

Perplexe Albion

Une base d'hélicoptères pour compenser le démantèlement des silos nucléaires d'Albion ? Sur le plateau, on s'interroge et on s'inquiète. p. 9

Quand l'Ethiopie vainquit l'Italie

En 1896, l'empereur Ménélik II repoussait les troupes italiennes à Adoua. Une bataille fondatrice du premier Etat-nation africain, l'Ethiopie. p. 10

Le prix de la relativité

Le manuscrit de l'équation la plus célèbre d'Einstein, celle sur la relativité, est à vendre chez Sotheby's. p. 19

Charles Millon au « Grand jury RTL-Le Monde »

Le ministre de la défense est l'invité du « Grand jury RTL-Le Monde », dimanche 10 mars à partir de 18 h 30.

International	2	Aujourd'hui	16
France	6	Agenda	18
Carnet	7	Abonnements	18
Société	8	Météorologie	18
Horizons	9	Mots croisés	18
Entreprises	12	Culture	19
Placements/marchés	13	Radio-Télévision	21

RÉSISTANCE Les combattants indépendantistes qui avaient pris le contrôle de près d'un tiers de la capitale tchétchène, Grozny, après le début de leur attaque, mercredi, ont commencé à se replier hors de la ville. Toutefois, l'agence Tass signale que des blindés russes ont encore essuyé, samedi 9 mars dans la matinée, des coups de feu sur la place principale de Grozny. ● CETTE OPÉRATION est une nouvelle humiliation pour l'armée russe, qui démontre ainsi qu'elle n'est même pas en mesure de contrôler une ville qu'elle a mis plus de trois mois à conquérir en 1995. Face à cet enlisement en Tchétchénie, les soldats n'hésitent plus à exprimer leurs rancœurs. ● LE DÉVELOPPEMENT de la corruption généralisée empêche en outre les autorités russes de bâtir une croissance saine, permettant le *développement des investissements* et la progression du niveau de vie.

Les Russes « nettoient » Grozny pour déloger les combattants tchétchènes

Trois jours après le début de leur offensive, les forces indépendantistes, qui ont infligé une sévère humiliation aux forces de Moscou, semblent amorcer un mouvement de repli vers les faubourgs de la capitale

GROZNY
de notre envoyé spécial

Dans la banlieue nord-ouest de la capitale tchétchène, le petit cimetière russe est devenu le *« chemin de vie »*. C'est là, au milieu des tombes survolées par des hélicoptères de combat alors que retentissent le claquement des mitrailleuses et les explosions d'obus, que les habitants de Grozny, pris au piège par l'offensive des combattants indépendantistes tchétchènes, tentent d'échapper à la fois à la mort, à la contre-offensive russe et au « nettoyage » de la ville à coups d'armes lourdes, de mitraillages aveugles.

Tous n'ont pas cette chance. En témoigne une vingtaine de monticules de terre fraîche surmontés de croix orthodoxes. Des tombes datant de jeudi 7 mars ou peut-être de mercredi 6 mars, premier jour de l'attaque des *« doieviki »*, les combattants pour la liberté de la Tchétchénie. Trois jours plus tard, les échanges de tirs se poursuivaient toujours ; des rafales d'armes automatiques ainsi que des détonations de canons de chars ont retenti pendant toute la nuit de vendredi à samedi.

Komieta, une jeune Tchétchène de vingt-huit ans, a, elle, finalement réussi à fuir en sandalettes l'enfer de Grozny, avec son père et ses enfants. *« Des blindés russes sont passés près de chez nous et ont mitraillé notre maison*, raconte-t-elle. *On s'est jetés à terre puis on est partis. Toutes nos vitres sont brisées. On ne veut pas mourir. »* Mais le *« pire »*, reprend Komieta, *« est que les soldats ne nous ont pas laissés sortir. On a dû passer à pied par le cimetière russe »*.

Au poste de contrôle sur la route, à la sortie ouest de la ville, les forces russes se sont retranchées. Paniqués par l'assaut des combattants tchétchènes, les soldats de Moscou semblent tirer sur tout ce qui bouge, réfugiés, civils ou journalistes. Grozny, « la Menaçante » – ainsi baptisée en russe pour faire peur aux indigènes lors de la conquête du Caucase par les tsars –, est une nouvelle fois devenue un cauchemar pour l'occupant russe.

RENFORT

Les forces de Moscou, qui, voici près d'un an, avaient mis presque trois mois à reconquérir la ville, ont perdu, mercredi 6 mars, le contrôle de la situation en quelques heures. Et selon plusieurs témoignages, une partie des forces de police du régime pro-russe, installé par Moscou, s'est même retournée contre les Russes dès le début des opérations indépendantistes. L'autre partie refuse de combattre, *« négocie »*. D'après des témoins, les forces russes sont harcelées par des groupes de combattants tchétchènes très mobiles, comptant entre cinq et dix hommes. Elles ont reconnu avoir subi de lourdes pertes tandis que les Tchétchènes affirment, par le canal de leur télévision pirate, très regardée ici, compter leurs morts sur les doigts d'une seule main.

Après l'arrivée, vendredi 8 mars, d'une colonne de blindés russes en renfort, les combattants tchétchènes ont-ils décidé de décrocher ? *« Quoi qu'il en soit, Grozny sera libérée un jour ou l'autre »*, assure un habitant. *« L'armée russe ne sera jamais en paix ici »*, jure son voisin.

Il semble cependant que la libération de Grozny sera pour une autre fois. Les *« doieviki »* semblent se diriger vers les faubourgs de la ville tandis que plusieurs habitants assurent qu'ils ont reçu l'ordre de se replier. Le commandant en chef des troupes russes en Tchétchénie, Viatcheslav Tikhomirov, a affirmé, vendredi soir, que ses forces *« contrôlaient entièrement la situation à Grozny »*, précisant toutefois qu'il restait encore un *« petit nettoyage »* des poches de résistance indépendantistes.

En cette période de relative accalmie, dans les zones qui ne sont pas directement sous le feu, les Tchétchènes vaquent tranquillement à leurs occupations. Ils n'ont pas peur de grand-chose. Sauf, reconnaît Ibraghim, de *« mourir dans son lit. En ce moment, ce serait la honte »* ! Pendant que les hommes accroupis devant les maisons discutent gravement des événements, les femmes peinent en portant des seaux d'eau.

LEÇON

Dans ce quartier, l'eau n'a pas été rétablie depuis un an, l'alimentation en électricité est erratique, et les incursions de combattants tchétchènes sont plus fréquentes. A l'hôpital civil numéro 3, Mikhaïl Davidoff, le chirurgien russe, pose un bandage à une femme blessée. Il manque déjà de médicaments. Depuis le début des combats, il a soigné une quarantaine de blessés légers et reconnaît qu'il en existe sûrement d'autres dans les autres hôpitaux, ou bien bloqués en ville. *« Nous ne savons rien. Le téléphone ne marche plus depuis un an »*, explique-t-il en soulevant le combiné silencieux. *« Les combattants indépendantistes se trouvent à cinq cents ou à huit cents mètres. Nous leur avons dit qu'ils pouvaient venir se faire soigner ici »*, précise le docteur. Personne ne s'est encore présenté.

Ceux qui ont juré de *« vivre libre ou de mourir »* ont, semble-t-il, choisi d'infliger une petite leçon aux forces russes qui bombardaient en toute impunité et dans l'indifférence générale les petites villes de Novogrozny puis de Sernovodsk. *« Ils ont voulu*, estime un de leurs partisans, *se rappeler à l'attention de la population de Russie et aussi des autres pays. »* Beaucoup maudissent les gouvernements occidentaux qui *« ne nous aident pas et en plus soutiennent la Russie »*. *« On nous oublie »*, dit un homme. Mais jamais pour très longtemps.

Jean-Baptiste Naudet

Détournement d'avion

Un jeune citoyen turc, affirmant vouloir lutter pour la cause tchétchène, a détourné pendant onze heures un Boeing 727 chypriote-turc avant de se rendre et de libérer, samedi matin 9 mars, les 101 passagers et les huit membres d'équipage à l'aéroport de Munich. Un passager a eu un léger malaise. Tous les autres otages sont en bonne santé et n'ont subi aucune violence, a indiqué la police. Le jeune homme, dont l'identité n'a pas été révélée, n'était pas armé. Il a seulement utilisé un jouet imitant une arme pour contraindre l'équipage à changer sa route alors que l'avion de la Cyprus Turkish Airlines devait se rendre de la partie turque de Chypre à Istanbul. Selon son passeport, le pirate est né le 10 mars 1975. Jusqu'à la fin de la prise d'otages à 5 heures, la police a cru qu'elle avait affaire à un commando armé de plusieurs personnes. L'avion détourné avait d'abord fait escale à Sofia pour faire le plein de carburant et s'était posé à Munich peu avant minuit. Ce détournement constitue le deuxième coup d'éclat de sympathisants de la cause tchétchène à l'étranger. Le 16 janvier, un commando pro-tchétchène avait détourné un ferry turc, l'*Avrasya*, avec plus de 200 personnes à bord, dans le port turc de Trébizonde, sur la mer Noire. – *(AFP.)*

L'impuissance inquiétante d'une armée divisée, démoralisée et appauvrie

MOSCOU
de notre correspondant

Traumatisées par leur expérience en Afghanistan, embourbées malgré elles au Tadjikistan et en Tchétchénie, les forces russes subissent, jour après jour, revers sur revers face à une poignée de combattants indépendantistes tchétchènes. Après avoir perdu la guerre froide *« sans tirer un coup feu »*, selon la complainte d'un général russe, le moral des troupes engagées dans ces aventures de type colonial s'est effondré.

ANALYSE

Pour *« rétablir l'ordre »* dans le Caucase, le Kremlin doit souvent recourir à l'« armée intérieure », les forces du ministère de l'intérieur équipées de blindés, d'artillerie légère et d'hélicoptères.

On ne compte plus les militaires entrés en rébellion larvée. Des généraux qui refusent de se battre dans le Caucase, et qui réclament, comme l'a récemment fait le chef des troupes aéroportées, *« une solution politique »* ; le simple soldat qui déclare à visage découvert à la télévision russe que, une fois rentré en Russie, il ira *« tuer tous les responsables du conflit »*. Quant au plus populaire des généraux, Alexandre Lebed, il a quitté l'uniforme pour se lancer en politique et reste un adversaire redouté de Boris Eltsine pour l'élection présidentielle du 16 juin.

La réforme de l'armée, lancée depuis 1993, est toujours au point mort. Boris Eltsine a reconnu, le 23 février, jour de la fête des *« défenseurs de la patrie »*, que *« la réforme de l'armée est loin d'avoir réussi »*, qu'elle *« est menée sans cohérence et de façon inconséquente »*. Selon un rapport du ministère allemand des affaires étrangères récemment publié par le magazine spécialisé *Jane's*, les forces armées russes sont aujourd'hui incapables de se battre hors de la CEI. Sur 81 divisions terrestres, 51 ne sont pas prêtes au combat, et il n'y a que 12 brigades sur 26 qui soient opérationnelles. De plus, l'armée russe, qui devait avoir 1,9 million d'hommes en 1995, n'en compte plus qu'environ 1,3 million, notamment à cause des désertions et de l'insoumission. Seulement 24 % des conscrits ont été appelés, et entre 50 000 et 70 000 ont refusé de servir en 1994. Près de 3 000 soldats ont déserté dans les six premiers mois de 1995.

URGENCE

L'armée russe est aussi très mal entraînée. 70 % des exercices planifiés en 1994 n'auraient pas été accomplis. *« 90 % des ressources et fournitures d'urgence sont épuisés »*, surenchérit le général Bezborodov, vice-président de la commission de défense du Parlement. Selon un expert cité par l'AFP, *« dans l'armée de l'air, les pilotes volent quatre à cinq fois moins que leurs homologues occidentaux, faute de carburant »*. En juillet 1995, le ministère russe de la défense a demandé une rallonge d'urgence pour nourrir ses soldats. *« La ration dans les sous-marins et pour les pilotes est tellement réduite qu'elle ne permet souvent plus aux soldats de récupérer leur perte d'énergie »* après l'exercice, affirmait le ministère. L'équipement est aussi souvent à bout de souffle. Le plus jeune des bateaux de guerre de la flotte de la mer Noire (Crimée) aurait quatorze ans. Sur près de 4 000 avions de combat, seuls 250 Mig seraient en opération.

Le budget de la défense est passé de 11 milliards de dollars en 1994 à 15 milliards en 1996 (environ 75 milliards de francs, soit 3,8 % du PIB russe et 11 % du budget). Mais, souvent, les salaires dans l'armée et l'industrie militaire ne sont pas versés. Selon le ministre russe de la défense, Pavel Gratchev, *« l'actuel budget ne peut couvrir que 48 % des besoins de fonctionnement de l'armée »*. Les retards de salaires pour l'armée se montent, selon le très impopulaire ministre, à plus de 2 000 milliards de roubles (environ 2 milliards de francs). Tandis que la dette globale de l'Etat a atteint en quelques années, selon lui, 20 000 milliards de roubles (environ 20 milliards de francs). Quant au comité d'Etat pour les industries de défense, il doit 1 500 milliards de roubles (1,5 milliard de francs) en retard de salaires aux employés du secteur. A l'approche de la présidentielle du 16 juin, Boris Eltsine a promis de payer rapidement.

Même si les militaires russes en « rajoutent » volontiers, surtout à la veille des discussions budgétaires, il est clair que l'armée russe est en crise. Elle serait même *« menacée de décomposition »*, estime un expert français. Non seulement l'armée ne semble plus en mesure d'opérer hors de l'ex-URSS, mais elle se montre même incapable de prendre rapidement un village tchétchène.

Ce malaise a des conséquences sur la scène politique intérieure. Certains commentateurs militaires russes agitent la menace d'un coup d'Etat militaire. Ce scénario reste peu vraisemblable, mais il n'est plus exclu. Certes, l'armée russe a une tradition bien établi de soumission aux politiques. Mais, menacée dans son existence même, elle est devenue politisée, notamment parce que le Kremlin l'a « mouillée » dans les conflits internes, de Bakou (1990) à Grozny (1995) en passant par l'assaut contre le Parlement russe (octobre 1993). En défiant le pouvoir civil, le général Lebed a brisé un tabou. *« Le principal problème de la Russie aujourd'hui n'est pas la Tchétchénie, mais la crise qui sévit au sein de l'armée. Elle représente une menace beaucoup plus sérieuse pour les fondements de l'ordre constitutionnel »*, estime Pavel Felgenhauer, spécialiste de la défense au quotidien *Sevodnia* et proche de l'état-major.

ANIMAL BLESSÉ

Aujourd'hui, la principale raison qui retiendrait l'armée d'intervenir sur la scène intérieure est qu'elle est divisée par les mêmes courants politiques que la société, entre démocrates, communistes, nationalistes... Elle manque aussi d'un chef incontesté. Elle risque fort cependant de voter majoritairement contre Boris Eltsine. En cas d'échec électoral, le maître du Kremlin pourrait difficilement compter sur elle pour garder le pouvoir par la force. *« Pour le moment, Eltsine ne peut compter que sur quelques hauts généraux, pas plus de 5 % à 7 % »*, estime Ivan Stolbovoï, spécialiste militaire du quotidien *Nezavisimaïa Gazeta*. L'actuel pouvoir semble réduit à tenter de neutraliser les unités qui pourraient s'opposer à lui en cas de dérapage. C'est ainsi, en tout cas, que les milieux militaires interprètent la volonté du Kremlin de casser l'unité des troupes parachutistes. Bref, si l'armée russe ne fait aujourd'hui plus peur à l'étranger, cet animal blessé pourrait bien devenir dangereux sur la scène politique russe.

J.-B. N.

Le développement de la « kleptokratura » menace l'amorce de toute croissance saine

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

« Liste de personnes bénéficiant de prérogatives exceptionnelles qui ont une propension pathologique à commettre des vols » : telle est, en croisant les définitions de « nomenklatura » et de « kleptomane » que donne le Robert, celle de « kleptokratura », le mot-valise à la mode à Moscou. Si les résultats macro-économiques de la Russie sont encourageants et donnent de bons arguments au Fonds monétaire international (FMI) pour justifier l'octroi, fin février, d'un nouveau crédit de 50 milliards de francs sur trois ans, cette accélération de la corruption inquiète les experts occidentaux.

Certes, l'inflation a été considérablement réduite, la chute de la production s'est ralentie, les finances publiques sont relativement bien contrôlées. Les autorités moscovites paraissent décidées à poursuivre coûte que coûte cette stabilisation, même s'il faut, avec des élections si proches, faire des « concessions » sociales. Le FMI exige de pouvoir suivre, mois par mois, l'évolution d'une série d'indicateurs, des prix à la masse monétaire, en passant par les grandes masses budgétaires. Toute divergence avec les objectifs menacera l'envoi du chèque suivant.

Tous les spécialistes affirment cependant, depuis plusieurs années déjà, qu'au-delà de la stabilisation à court terme une restructuration en profondeur est indispensable. Le FMI n'ignore pas le problème, et le document attaché au nouveau crédit prévoit un ensemble de mesures visant à perfectionner le système fiscal, la supervision bancaire, la privatisation, la protection sociale. Pour prouver sa bonne volonté et se démarquer des communistes, M. Eltsine a signé, jeudi 7 mars, un décret autorisant la propriété privée de la terre et la vente libre des terrains agricoles.

En cette période pré-électorale, où le spectre du communisme est présent partout, les responsables se préoccupent avant tout de la gestion à très court terme. Le problème n'est pas tant d'obtenir de la Russie qu'elle mène une classique politique de rigueur, c'est-à-dire réduise ses dépenses, mais de l'aider à engranger des revenus. Car, avec la complexité de la structure administrative du pays, la multiplicité des monopoles, la diminution de la production et la fraude fiscale généralisée, des sommes considérables se « perdent » quotidiennement. La « kleptokratura » les fait transiter d'une ville à l'autre, d'une administration à l'autre, entre des fonctionnaires et leurs anciens collègues devenus soudain propriétaires d'entreprises.

« HALLUCINANT »

Dans toute l'Europe de l'Est, la transition économique s'est traduite, dans un premier temps, par la libéralisation des prix, puis par des privatisations massives, avec leurs lots d'enrichissements parfois contestables, et de reclassement des anciennes élites. Enfin, dans une troisième étape, les nouvelles liquidités se sont investies dans l'industrie, amorçant un redémarrage de la production. La Russie est-elle vouée à un destin différent ? Toujours à la frontière de la deuxième et de la troisième étape, elle n'a pas encore engendré un cycle de croissance vertueux. Les investissements intérieurs et étrangers semblent se chercher les uns les autres. Tant que les entreprises ne prouvent pas un plus grand dynamisme, que les garanties législatives sont insuffisantes, les investisseurs étrangers restent très hésitants.

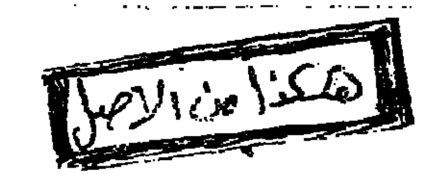
Mais comme Moscou laisse les coudées franches aux industriels et banquiers russes, qu'il n'y a pas d'investisseur extérieur pour demander des comptes, les entreprises locales se concentrent sur les activités les plus rémunératrices à court terme. *« L'attrait pour le court terme est hallucinant »*, souligne un banquier occidental, qui rappelle que les liquidités russes se sont investies sur le marché des changes, puis sur le marché interbancaire, enfin sur celui des obligations, dont les rendements réels ont atteint jusqu'à 100 %. Désormais, les taux d'intérêt baissent et les banques songent à se tourner vers les entreprises. Une tactique susceptible de susciter de l'investissement productif. Mais si les structures économiques restent opaques, la « kleptokratura » livrée à elle-même et le système bancaire coupé des entreprises, la Russie offrira surtout des placements spéculatifs, destructeurs pour l'industrie. En attendant les réformes, le débat économique illustre les dysfonctionnements actuels : retards de salaires, fraude fiscale, privatisation.

Les arriérés de paiement atteignent souvent plusieurs semaines, voire plusieurs mois, et Boris Eltsine s'est engagé à régler au plus vite ce problème, devenu un des thèmes brûlants de la campagne électorale. Presque au jour le jour, le gouvernement donne désormais des nouvelles sur l'évolution de la situation. Retrouvant une précision statistique toute soviétique, le conseiller présidentiel Alexandre Livchits a ainsi annoncé que la dette de l'Etat envers ses fonctionnaires avait diminué de 5 % au cours de la dernière semaine de février.

Une modernisation et une simplification du système fiscal s'imposent aussi, les bonnes volontés elles-mêmes étant découragées par la multiplicité des taxes, qui coexistent avec des exemptions de toute nature, souvent injustifiées. Il est plus facile de payer des spécialistes de la protection rapprochée que de payer son dû au fisc. Un nouveau code des impôts a bien été écrit, mais il est bloqué à la Douma.

Amorcée dès 1992, la privatisation s'est traduite principalement par des changements de structure juridique des entreprises. Les excès commis lors des échanges de prêts bancaires à l'Etat contre des actions d'entreprises (*loans for shares*), fin 1995, ont abouti au quasi-gel du processus, accusé d'avoir trop bien servi la « kleptokratura », les banques Menatep ou Onexim par exemple. Or la période électorale est peu propice à l'amorce d'une stratégie favorisant la reprise de l'investissement, indispensable au retour de la croissance et à la hausse du niveau de vie. Si M. Kazakov, le nouveau responsable des privatisations, a affirmé que les recettes des privatisations devaient être consacrées directement à l'investissement, il n'a cependant pas expliqué quels canaux devraient emprunter les sommes en question, qui, de toute façon, risquent d'être bien maigres, puisque la politique de privatisation est quasi stoppée. Une chose est certaine : arrivant à quelques mois des élections, les crédits internationaux, eux, tombent à point nommé.

Françoise Lazare



هكذا من الأصل

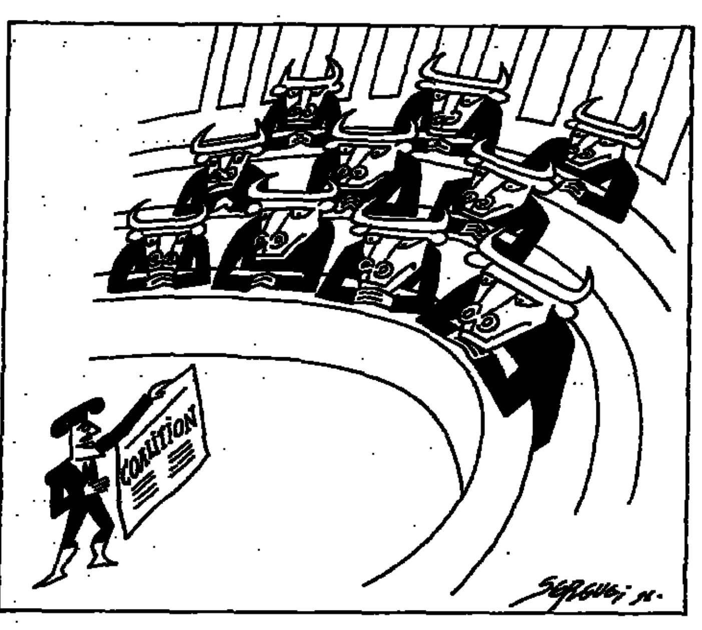
Le Parti populaire espagnol tente de conclure un accord avec les Catalans

Après sa courte victoire aux élections législatives, José Maria Aznar multiplie les consultations pour trouver une majorité au Parlement

MADRID
de notre correspondant

La première série de conversations menées, depuis les élections du 3 mars, par le Parti populaire (PP), court vainqueur du scrutin, avec les différentes formations nationalistes, notamment les Catalans de CIU (Convergence et Union), souligne les difficultés rencontrées par Jose Maria Aznar pour trouver une majorité.

Rodrigo Rato, vice-secrétaire général du PP, chargé de conduire ces négociations, a estimé, vendredi 8 mars, qu'il s'agissait seulement d'une prise de contact et que les questions de fond n'avaient pas encore été abordées. *« Aucune formule n'a pour le moment été écartée, mais beaucoup de choses plaident en faveur d'un accord »*, a indiqué Rodrigo Rato, en précisant que les pourparlers reprendraient dès le lundi 11 mars afin d'examiner les divergences qui séparent les uns et les autres notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, l'Europe, l'élargissement de l'autonomie des régions et la politique sociale.



Les deux semaines et demie qui restent avant la date de l'investiture de José Maria Aznar, le 27 mars, ne seront sans doute pas de trop pour établir la formule d'un accord permettant au PP d'accéder au pouvoir en bénéficiant d'un soutien parlementaire suffisamment large (156 députés du PP plus 16 de CIU plus 4 de la Coalition canarienne pour obtenir la majorité absolue de 176 sièges). L'impression générale est qu'un accord finira par se dégager, mais, pour le moment, il n'est pas établi que le vainqueur des élections puisse bénéficier de la majorité absolue. Quelle sera la nature de l'accord ? Gouvernement de coalition, pacte de majorité, programme commun de gouvernement ; toute réponse serait prématurée. Il est cependant évident que les Catalans ne sont disposés qu'à un engagement minimum afin de ne pas se compromettre et, surtout, pour éviter de mécontenter un électorat plutôt hostile.

Des affiches sont ainsi apparues dans plusieurs localités catalanes sur lesquelles on peut lire *« Aznar, tremble ! La Catalogne ne pardonne pas »*. Des maires de CIU ont indiqué que *« des têtes devaient tomber »* au sein du PP catalan pour qu'il puisse y avoir un pacte. Pere Esteve, secrétaire général de CDC (Convergence démocratique de Catalogne), l'une des deux formations de CIU, a exigé, comme préalable, que le PP reconnaisse que la Catalogne est une nation. Les critiques permanentes adressées par le PP aux Catalans en raison de leur cohabitation avec les socialistes lors de la précédente législature ont laissé un profond ressentiment, sans parler des divergences qui séparent ces possibles « alliés », notamment dans le domaine de l'élargissement de l'autonomie.

Les négociations seront donc difficiles. Pour le moment, le PP a cessé ses attaques, qui s'étaient poursuivies pendant la campagne électorale, s'est borné à tendre la main afin d'éviter de nouvelles élections, mais, au dire des Catalans, rien de concret n'a été offert. Ces derniers attendent un geste plus que symbolique qui pourrait être une rencontre – en terre catalane – entre José Maria Aznar et Jordi Pujol, président de Catalogne. Une sorte de voyage *« à Canossa »* pour parler avec celui qui, il n'y a pas si longtemps, était qualifié par les militants du PP de *« nain »*.

Michel Bôle-Richard

Jorge Sampaio, président de la République portugaise

« Le principe de l'égalité des Etats au sein de l'UE est fondamental »

Le président de la République portugaise, Jorge Sampaio, a pris ses fonctions samedi 9 mars. Ancien maire de Lisbonne et membre du Parti socialiste, il a été élu le 14 janvier 1996 devant l'ancien premier ministre de centre droit Annibal Cavaco Silva, et succède à Mario Soares, qui ne pouvait pas se représenter après deux mandats consécutifs.

« Pour la première fois depuis le rétablissement de la démocratie au Portugal, le premier ministre et le président de la République sont issus d'un même parti, le Parti socialiste. Comment va s'effectuer le partage des rôles ?

– Mon élection a mis à mal l'idée reçue que les Portugais n'aimaient pas avoir tous leurs œufs dans le même panier. Ils ont voté pour quelqu'un qui était socialiste, et qui voulait être président. Pour des raisons de principe, j'ai conservé ma carte du Parti, mais la majorité présidentielle a pris fin dès le lendemain de l'élection. La séparation des pouvoirs au Portugal ne donne pas au président de charges exécutives. C'est un arbitre, un modérateur, un personnage d'influence sur les grands thèmes, mais surtout un rassembleur. Comme le gouvernement d'Antonio Gutteres ne dispose que d'une majorité relative au Parlement, j'aurai souvent l'occasion d'exercer ma fonction d'arbitre et de modérateur.

– Vous vous présentez comme le garant de la cohésion sociale d'un pays qui, par ailleurs, vise à se conformer au plus vite aux critères de Maastricht pour la monnaie unique. Allez-vous continuer à être le « bon élève » de l'Europe ?

– Je pense qu'il est nécessaire de continuer à consolider le consensus national sur la présence dans l'Union européenne [UE]. Le projet européen est essentiel pour le Portugal. Pas nécessairement dans le rôle du bon élève, mais comme un participant et un acteur. Il y a un rôle pour le Portugal dans la construction européenne. Mais il y a une nécessité absolue de maintenir la cohésion économique et sociale comme principe fondamental de l'Union européenne. Si on laisse se développer les égoïsmes, nous serons en difficulté.

– Quels sont les points sur lesquels le Portugal entend apporter une contribution originale lors de la conférence intergouvernementale de Turin le 29 mars prochain ?

– *Le principe de l'égalité des Etats* est un principe fondamental. Il faut jouer également la carte de la cohésion économique et sociale. Cela veut dire que nous sommes favorables à l'élargissement de l'Union, mais en même temps il faut en évaluer le coût, sans avoir réglé le problème du budget de l'UE. Il est essentiel de construire un espace européen de solidarité et de liberté dans toute sa dimension économique et sociale. Il faut empêcher que la démarche exclusivement monétariste ne l'emporte sur une approche qui prenne en compte la dimension sociale. En résumé, je suis plus proche d'une position française sur ce thème que d'une position britannique qui voudrait faire de l'Union européenne un simple espace de libre-échange. Nous constatons aujourd'hui que toutes nos propositions sociales au niveau européen sont repoussées par les Allemands et les Français... Plus généralement, on ne peut pas, à mon avis, continuer dans cette morosité vis-à-vis de l'Europe.

– *Cela veut-il dire qu'il faille aller plus loin dans la politique étrangère et de sécurité commune en Europe ?*

– J'ai toujours été, depuis vingt ans, partisan du développement d'un pilier européen de défense au sein de l'OTAN. Mais pour moi cela ne signifie pas que l'on doive se dispenser de la présense américaine en Europe. Il faut que nous soyons en mesure d'assurer la présence européenne sur des terrains comme la Bosnie, nous ne devons pas faire le jeu des isolationnistes américains. L'Europe doit assumer ses responsabilités en construisant son identité de défense, dans le cadre de l'OTAN, ou de l'Union de l'Europe occidentale,

> « Il faut empêcher que la démarche monétariste ne l'emporte sur une approche qui prenne en compte la dimension sociale »

– Cela aura-t-il des conséquences sur l'avenir de l'armée portugaise ?

– Chez nous, le service militaire obligatoire est une disposition constitutionnelle. Mais je pense que les partis représentés au Parlement vont dans la direction d'une suppression de cet état de choses, donc vers la mise en place d'une armée professionnalisée. Nous avons en ce moment un service de quatre mois dont les militaires disent qu'il ne vaut pas la peine. Un changement est inscrit dans les étoiles, qui devrait venir avec la révision d'ensemble de la Constitution. Actuellement, les militaires portugais présents en Bosnie sont des professionnels avec contrat. C'est dans cette direction que nous devons nous diriger. Par sa présence en Bosnie, le Portugal devient adulte. Cela n'a pas été sans mal, car l'opinion publique, marquée par le souvenir des guerres coloniales, avait beaucoup de réticences vis-à-vis de cet engagement.

– Quelle va être votre action dans les anciennes colonies portugaises d'Afrique, l'Angola et le Mozambique notamment, en proie à des conflits interminables ?

– L'année qui vient pourra être très importante, parce que nous organisons au mois de juillet un sommet de la Communauté des pays de langue portugaise, avec les cinq pays africains et le Brésil. Nous allons lancer cette communauté, qui devrait devenir un cadre plus large où cette coopération doit jouer un rôle important. Par ailleurs, notre participation aux commissions d'accompagnement du rétablissement de la paix en Angola et au Mozambique va se poursuivre, c'est pour nous une exigence culturelle et stratégique. Je suis optimiste : au Mozambique, la transition démocratique est en marche malgré d'énormes difficultés économiques, et, en Angola, la récente réunion de M. Dos Santos et de M. Savimbi me paraît positive. Mon rôle sera d'aider à la construction de cette paix qui me paraît nécessaire.

– Lors du récent sommet euro-asiatique, les représentants portugais ont eu des conversations avec la délégation indonésienne à propos du Timor-Oriental. Qu'en est-il sorti ?

– *Une nouvelle dynamique a été impulsée par le premier ministre*. Il a mis sur la table une proposition importante, le rétablissement de relations diplomatiques au niveau des chargés d'affaires avec Djakarta à condition que soient respectés les droits de l'homme et la libération des prisonniers politiques. La balle est maintenant dans le camp des Indonésiens. C'est un pas important pour la solution d'un problème sur lequel nous n'avons pas toujours eu la compréhension souhaitée des autres pays de l'Union européenne, mais qui est très sensible dans l'opinion publique portugaise. »

Propos recueillis par Luc Rosenzweig

Les pays européens qui ne participeront pas dès 1999 à l'Union monétaire devront intégrer un SME rénové

IL FAUDRA ATTENDRE le Conseil européen de Florence du mois de juin pour en savoir un peu plus sur les relations qui s'établiront à partir de 1999 entre les pays qui auront constitué entre eux une union monétaire et ceux qui n'auront pas pu intégrer cette union. Pourtant, l'inquiétude et la gêne réelle suscitées dans les pays à monnaie forte par la concurrence de rivaux à monnaies dévaluées n'a pas déclenché ce qui aurait pu être une procédure d'urgence, aboutissant à la mise au point rapide d'un futur SME rénové. Cela pour stabiliser les taux de change de pays qui, comme l'Italie, l'Espagne ou la Grande-Bretagne, ne participeront pas tout de suite à la monnaie unique.


ANALYSE

Des travaux assez précis ont pourtant été faits sur les dégats causés par les dévaluations compétitives qui se sont produites en Europe à partir de septembre 1992. La Commission de Bruxelles a notamment établi un rapport qui lui avait été demandé lors du Conseil européen de Cannes en juin 1995 sur les conséquences des fluctuations monétaires. Comme le rapport établi en France par le parlementaire Maurice Ligot, le travail de la Commission montrait que, si les effets macroéconomiques des dévaluations étaient minces ou difficiles à chiffrer, il n'en allait pas du tout de même pour certaines activités comme l'automobile ou l'habillement. Les chiffres cités à l'époque parlaient d'ailleurs d'eux-mêmes : entre août 1992 et août 1995, la lire italienne s'était dépréciée de 32 % par rapport au mark, la couronne suédoise de 27 %, la peseta espagnole de 25 %, la livre sterling de 20 %.

L'Institut monétaire européen (IME) qui siège à Francfort et préfigure la future Banque centrale européenne travaille à la mise au point de ce que l'on pourrait appeler un SME rénové. Il le fait de concert avec le Comité monétaire européen – création du traité de Rome –, dont le rôle est notamment de surveiller l'évolution des taux de change au sein du SME. Représentant les Etats, il est composé des banques centrales et des directions du Trésor.

C'est à Florence, en juin, que sera publié un premier schéma des rapports qui régiront ce que l'on appelle maintenant les « in » et les « out ». Avec une première mise au point qui sera faite lors d'un conseil informel des ministres européens des finances qui se tiendra à Vérone les 12 et 13 avril prochain. Et une seule certitude : pour prétendre un jour entrer dans l'Union monétaire et participer à la monnaie unique aux côtés des premiers arrivants, les pays « out » mais pourtant candidats devront accepter les disciplines d'un SME rénové.

DES BANDES DE FLUCTUATIONS

Le futur SME n'imposera pas de disciplines plus dures que celles qui étaient demandées jusqu'à présent. Ce qui veut dire notamment que les bandes de fluctuations retenues garderont assez d'ampleur pour déjouer la spéculation : probablement 15 % comme actuellement. On peut même penser qu'au-delà d'une grille générale de parités qui définira les rapports de l'euro avec chaque monnaie « out » des accords bilatéraux seront conclus établissant des bandes de fluctuations à la carte. Enfin, pour empêcher les monnaies restées hors de l'Union monétaire de trop varier entre elles, l'idée chemine d'encadrer également leurs fluctuations les unes vis-à-vis des autres.

La future Banque centrale européenne aurait évidemment pour tâche d'aider les monnaies attaquées ou affaiblies à rester dans les limites du système. Une telle aide impliquera que la Banque centrale européenne procède le moment voulu à des achats importants. On sait que la Bundesbank craint les conséquences de telles interventions, qui risqueraient de faire fondre rapidement les réserves de changes de l'UE. Des réserves qui, dans un premier temps, ne dépasseraient pas 50 milliards d'euros. L'idée est donc de rendre flexible le futur système tout en lui assurant un maximum de crédibilité.

La flexibilité se traduirait de diverses façons. D'une part, les interventions ne seraient pas automatiques : pour en bénéficier, les pays devraient avoir fait la preuve du sérieux de leur gestion. Un système de suivi et d'examen public serait mis en place avec recommandations si nécessaire et avertissement.

L'intervention pourrait alors se faire au moment où la monnaie touche les limites de la bande (intervention à la marge), ou bien avant, comme il avait été prévu il y a quelques années (intervention intra-marginale). De grands pays comme l'Italie ou l'Espagne ont ces dernières années assez démontré leur volonté de participer à la monnaie unique pour qu'il n'ait pas été jugé utile, jusqu'à présent, d'envisager des sanctions en cas de non-respect des disciplines.

Autre signe de flexibilité : la grille des parités serait réellement « fixe mais ajustable ». Ce qui amènerait les autorités monétaires européennes à modifier à froid les parités de changes quand la situation l'exigerait. Cela pour éviter de retomber dans les erreurs commises au début des années 90, période où des sommes considérables avaient été engagées pour défendre des parités irréalistes et asseoir artificiellement la crédibilité d'un système dont on a vu par la suite qu'il se détruisait tout seul.

De ce point de vue, le futur système de relations entre monnaie unique et monnaies nationales gagnera sa crédibilité non pas sur la rigidité mais sur la souplesse, la préoccupation essentielle étant d'établir partout dans l'Union une zone de prix stables. Un programme et des intentions qui pourraient enfin rassurer les industriels des pays à monnaie forte...

Alain Vernholes

Le sommet de Charm el Cheikh adoptera des mesures contre le terrorisme

Yasser Arafat « apprécie beaucoup » sa tenue. La participation de la Syrie est peu probable

L'Etat juif envisage de conclure avec les Etats-Unis *« un accord-cadre de lutte contre le terrorisme »*, à l'occasion du sommet qui doit réunir, mercredi 13 mars, à Charm el Cheikh en Egypte, les dirigeants de plusieurs pays occidentaux et arabes, a indiqué, vendredi, le ministre israélien des affaires étrangères. *Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, participera à cette conférence.*

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le sommet qui réunira, mercredi 13 mars, dans la station balnéaire égyptienne de Charm el-Cheikh, plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement occidentaux et arabes, est d'abord destiné à apporter un soutien international éclatant aux partenaires d'un processus de paix israélo-palestinien affaibli par une série d'attentats-suicides qui, en dix jours, ont tué une soixantaine de personnes, des civils israéliens essentiellement. *« L'objectif*, a expliqué Warren Christopher, le secrétaire d'Etat américain, *est d'essayer d'appliquer un coupe-feu à la marche actuelle des événements au Proche-Orient ».*

« Yasser Arafat, dit-on côté israélien, *a un besoin urgent d'une caution internationale et, si possible, arabe pour continuer la lutte anti-islamiste que nous lui imposons parce qu'elle est nécessaire. »* Le chef de l'Autorité palestinienne autonome s'est félicité de la *« bonne idée »* de ce sommet et a *« beaucoup apprécié »* sa tenue.

Mis au pied du mur par Israël et les Etats-Unis, M. Arafat, qui a fait arrêter près de quatre cents militants islamistes dans les zones qu'il contrôle – outre cent soixante-dix autres arrêtés par les Israéliens en Cisjordanie occupée –, tente maintenant de s'adjoindre les services de la religion. *« La violence et le terrorisme sont contre l'islam »*, a-t-il dit, vendredi, avant d'aller prier comme chaque semaine à la mosquée. Plusieurs personnalités religieuses ont été priées de prendre une *fatwa* – un décret – plus explicite sur ce point.

Souhaitée par Washington, la présence de la Syrie, hôte des principales organisations palestiniennes du « front du refus », islamistes comprises, est peu probable.

EXTRADITION AUTOMATIQUE

Les négociations de paix avec Israël sont suspendues et aucune date n'est annoncée pour leur reprise. Présentée d'abord comme une nécessité socio-religieuse – *« on ne négocie pas pendant les périodes de deuil national »* –, le retrait de la délégation des négociateurs israéliens, la semaine dernière, de Wye Plantation, près de Washington, est maintenant expliquée à Jérusalem comme une *« protestation »* contre le soutien continu de Damas au Hezbollah libanais dans le sud du Liban – occupé par Israël – et au Hamas dans les territoires palestiniens.

Mais M. Arafat n'est pas le seul destiné à tirer aide et soutien du sommet de mercredi. A onze semaines d'élections législatives capitales, pour le processus de paix mais aussi pour sa survie politique, M. Pérès, qui, dans les sondages, se retrouve pour la première fois derrière son adversaire de droite, Benyamin Netanyahou, le chef du Likoud, n'est pas mécontent non plus de montrer à son opinion que sa politique est toujours soutenue par les puissants.

Israël, qui s'est longtemps vécu comme un pays cerné d'ennemis et peu apprécié dans la communauté des nations, est toujours très sensible – on l'a vu notamment, en novembre, lors des obsèques d'Itzhak Rabin –, aux marques d'intérêt et à la solidarité internationale. La droite ne s'y est pas trompée, et certaines voix se sont élevées parmi elle pour accuser les travaillistes d'avoir poussé au sommet à des fins de politique intérieure...

« Même si ce sommet n'aboutit pas à des actions non équivoques (en matière de lutte antiterroriste), a noté Yossi Beilin, en charge du processus de paix et proche de M. Pérès, *il donnera une légitimité aux différentes parties de la région* (...) *pour amorcer une vraie coopération* (antiterroriste) *qui jusqu'à maintenant n'existe pas. »* On prête, en effet, aux Américains, qui ont commencé d'envoyer, cette semaine, pour 40 millions de dollars d'équipements sophistiqués antiterroristes à Israël, de proposer aux pays qui participeront au sommet une sorte d'engagement général dans la lutte contre le terrorisme.

« Nous travaillons avec les Américains, a confié le ministre des affaires étrangères Ehoud Barak, *à la rédaction d'un document qui pourrait être signé par tous les participants. Il y a*, a ajouté l'ancien général, *beaucoup à faire dans le domaine de la coopération, dans le renseignement et dans la traque des transferts de fonds internationaux aux organisations terroristes. »* Il serait aussi question de proposer un accord multilatéral pour l'extradition automatique des *« terroristes »*. Reste à s'entendre sur la définition de ce mot.

Les divergences américano-européennes à propos de l'Iran, accusé par Israël non seulement de soutenir rhétoriquement les actions terroristes, mais aussi de les financer – ce que dément Téhéran –, risquent cependant de refaire surface. Engagés dans la stratégie dite du *« double endiguement »* à l'égard de l'Irak et de l'Iran, les Etats-Unis souhaitent que l'Europe participe à la tactique d'isolement total mise en œuvre contre le régime des ayatollahs. L'Europe, en revanche, est engagée avec Téhéran dans *« un dialogue critique »*, qu'elle justifie par la nécessité d'encourager les éléments les plus ouverts. Il est douteux que le sommet de Charm el-Cheikh change quoi que ce soit à ces positions.

Patrice Claude

La gauche française s'émeut de la réception du roi du Maroc au Palais-Bourbon

LA VOLONTÉ de Philippe Séguin d'offrir la tribune de l'Assemblée nationale au roi du Maroc, mardi 7 mai, à l'occasion de sa visiste d'État à Paris, suscite des réactions en chaîne au Palais-Bourbon. Ce projet a été abordé, lors d'une réunion du bureau de l'Assemblée, mercredi 21 février. Au nom du groupe communiste, Muguette Jacquaint a protesté contre la venue d'Hassan II. Sans intervenir à ce sujet, Roger-Gérard Schwartzenberg, qui représentait le groupe socialiste, a exprimé de vives réserves sur une éventuelle intervention, dans l'hémicycle, du président tunisien Ben Ali.

Les députés communistes ont publié, mardi 5 mars, un communiqué virulent : *« L'Assemblée nationale ne saurait, sans heurter l'opinion publique française, apporter sa caution à son action passée et présente en offrant une tribune à un homme qui combat la démocratie dans son propre pays. Ce serait porter un coup à tous les démocrates qui mènent un combat courageux pour la libération des prisonniers politiques au Maroc. »*

Le président de l'Assemblée nationale, qui s'était entretenu avec Hassan II, dimanche 3 mars, à Rabat, a répliqué qu'*« à titre personnel »* il se réjouissait *« de la visite du roi Hassan II »* et a déploré *« le contenu du communiqué du groupe communiste, qui lui semble traduire une approche profondément erronée de la situation politique du Maroc »*.

Le groupe socialiste a fait savoir, vendredi, que cette question serait débattue, mardi 12 mars, lors de sa réunion, et a déjà précisé qu'il émettait de *« très sérieuses réserves »* sur le principe d'une intervention de Hassan II à la tribune de l'Assemblée. La visite de M. Ben Ali ayant été repoussée à une date ultérieure, le roi du Maroc serait, après Juan Carlos, le 7 octobre 1993, et Bill Clinton, le 7 juin 1994, le troisième chef d'Etat étranger à s'exprimer à la tribune du Palais-Bourbon.

Jean-Baptiste de Montvalon

La police palestinienne a arrêté l'un des chefs politiques du Hamas

ISRAËL CONTINUE D'EXERCER de fortes pressions pour contraindre Yasser Arafat à démanteler les réseaux *« terroristes »* dans les territoires autonomes. C'est ainsi que le ministre des affaires étrangères, l'ancien général Ehud Barak, a donné, vendredi 8 mars, au président de l'Autorité palestinienne *« une dernière chance pour qu'il mène la lutte contre les terroristes ». « S'il ne passe pas à l'action*, a-t-il menacé, *nous le ferons dans les zones qu'il contrôle. »*

Benyamin Netanyahu le chef du Likoud, a critiqué, vendredi, la présence de M. Arafat au prochain sommet de Charm el Cheikh car, a-t-il expliqué, *« c'est précisément lui qui constitue le problème dans la lutte contre le terrorisme ». « Le fait que le chef de l'OLP puisse être invité*, a-t-il ajouté, *prouve que l'on n'a rien compris. »*

LE BOUCLAGE DE LA CISJORDANIE RÉTABLI

L'armée israélienne a dynamité, vendredi, dans le village de Burka, dans le nord de la Cisjordanie, la maison d'un kamikaze palestinien qui avait trouvé la mort, dimanche, dans un attentat-suicide, à Jérusalem. Dix autres maisons des familles de kamikazes ou de complices ont été murées.

L'armée israélienne a remis en vigueur un strict bouclage dans toute la Cisjordanie, qui avait été levé, jeudi, pendant douze heures, pour permettre aux habitants de s'approvisionner. Les Palestiniens n'ont pas le droit de sortir de leurs localités et la circulation est interdite entre les sept villes autonomes. En outre, la marine israélienne a imposé, vendredi, *« un arrêt d'activités total [...] aux pêcheurs de Gaza jusqu'à nouvel ordre »*. Cette mesure, précise un communiqué, *« a pour but d'empêcher l'évasion par la mer d'hommes de la bande de Gaza qui sont recherchés »*.

De son côté, la police palestinienne a appréhendé, vendredi, à Gaza, un des principaux responsables de l'aile politique du Mouvement de la résistance islamique (Hamas), Mahmoud Zahar. L'arrestation de ce médecin de quarante-huit ans a eu lieu quelques heures après qu'il eut lancé un avertissement à l'Autorité palestinienne contre la vigueur de sa répression.

Dans un communiqué parvenu, vendredi, au bureau de l'Agence France-Presse à Beyrouth, daté du 7 mars et signé du *« Commandement central des phalanges du martyr Ezzedine El Kassam »*, la branche militaire du Hamas a qualifié de *« faux »* les communiqués publiés, cette semaine, en son nom, qui faisaient état de sa volonté de cesser ses attentats anti-israéliens. Et d'ajouter : *« Nous ne cesserons notre Djihad* [guerre sainte] *et nos attaques contre l'ennemi juif qui occupe notre terre qu'après la victoire. »*

Pour sa part, le chef du département politique de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Farouk Kaddoumi, a estimé, vendredi, à Beyrouth, *que* les récents attentats-suicides étaient *« des actes de résistance contre l'ennemi israélien ». « Le Hamas fait partie du mouvement national palestinien, il a ses méthodes d'action pour résister contre l'ennemi israélien*, a précisé cet opposant aux accords d'Oslo, *et nous avons les nôtres au sein de l'OLP. »*

Le nouveau gouvernement australien a une tonalité antisyndicale

AUCKLAND
de notre correspondante dans le Pacifique sud

Annonçant, à Canberra, la composition du cabinet qui doit entrer en fonction, lundi 11 mars, le nouveau premier ministre, le libéral John Howard, a promis de *« se mettre au travail avec une grande conscience des attentes du peuple quant à la mise en place de notre programme »*. En dépit de son souhait de paraître *« consensuel »*, le chef du gouvernement a attribué deux portefeuilles-clés à des hommes qui ont forgé leur réputation dans leur lutte contre le syndicalisme.

Le portefeuille le plus délicat après les quasi-déclarations de guerre au futur gouvernement du secrétaire général de l'ACTU, la confédération syndicale, celui des relations industrielles, a été confié à Peter Reith, tenu pour un *« dur »* pour avoir été l'architecte du *fightback*, doctrine jusqu'au-boutiste qui coûta aux libéraux la victoire de 1993. Bien que le gouvernement n'ait pas intérêt à provoquer un conflit ouvert avec l'ACTU, M. Howard paraît déterminé à engager une réforme de la législation du travail, ce pour quoi il estime avoir été élu. *De la même lignée que* M. Reith est l'implicite numéro trois du cabinet, Peter Costello, jeune avocat à la dent dure. Numéro deux du parti libéral, c'est de lui, en tant que chargé du Trésor, que dépendent le financement des promesses électorales et le retour à l'équilibre budgétaire.

« JUSTE ÉQUILIBRE »

Conformément à l'accord de coalition entre le Parti libéral et le Parti national, le vice-premier ministre sera le chef de cette dernière formation, Tim Fischer, sans doute l'un des hommes les plus conservateurs du pays. Sa formation n'a obtenu que cinq postes. La manière dont il va concilier ses aspirations protectionnistes avec les exigences d'exportations des matières premières, vitales pourl'économie, reste à voir. La vague connotation raciste de son parti risque aussi de déteindre sur le ministère des affaires étrangères, auquel le commerce est administrativement associé.

Le ministère des affaires étrangères a été confié à Alexandre Downer, qui trouve ainsi une occasion de se refaire une image auprès du public après les huit mois catastrophiques de son passage, en 1994, au poste de chef du Parti libéral. C'est son échec qui avait provoqué le retour de M. Howard. Il se présente volontiers comme un francophile ayant aussi des liens établis de longue date en Asie.

Sur les vingt-huit ministres ou secrétaires d'Etat, seuls le premier ministre et le responsable de l'industrie, John Moore, ont une expérience de gouvernement. Ce *« coup de jeune » honore* une promesse faite par M. Howard, mais il fait douter de la compétence de l'équipe. Les éditorialistes n'en ont pas moins bien accueilli cette nouvelle équipe, satisfaits du *« juste équilibre »* trouvé par le *« pragmatique »* premier ministre.

Florence de Changy

Le TPI émet un mandat d'arrêt international contre Milan Martic

LA HAYE. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) a émis, vendredi 8 mars, un *mandat* d'arrêt international contre Milan Martic, ancien président de la République autoproclamée de Krajina. Le mandat a été transmis à l'IFOR (force multinationale de paix). Milan Martic *avait été inculpé*, le 25 juillet 1995, de violations des lois et coutumes de la guerre, pour avoir ordonné, les 2 et 3 mai 1995, le bombardement de Zagreb, qui avait *fait 7 morts* selon *le TPI*, et *12 morts* et une soixantaine de blessés selon un *bilan officiel* à Zagreb. L'ancien dirigeant des Serbes de Croatie, qui dénie toute compétence au TPI, a déclaré n'être *« ni surpris ni ému »* par cette mise en accusation. Il a affirmé qu'il considérerait toute tentative de l'arrêter comme *« un acte terroriste »*, auquel il répondrait *« d'une manière appropriée ». – (AFP).*

La Commission européenne est pessimiste pour l'emploi

BRUXELLES. Le ralentissement de la croissance rend improbable l'objectif de réduire de moitié le chômage au sein de l'Union européenne (UE) entre 1994 et 2000, comme on l'espérait, estime le rapport économique annuel que vient d'adopter la Commission de Bruxelles. La croissance, retombée déjà à 2,5 % en 1995, pourrait être inférieure à 2 % dans l'UE en 1996, au lieu des 2,6 % initialement prévus. Toutefois, elle pourrait rebondir au second semestre pour atteindre 3 % en rythme annuel, *si la confiance revient. Le fléchissement* de 1995 s'explique, entre autres, par les déficits publics. Pour l'ensemble de l'UE, ceux-ci devraient encore approcher 5 % du PIB sur *1995, au lieu des 4,7 % escomptés*, bien que la plupart des Etats membres aient réduit leur déficit, notamment la Suède, le Danemark, la Grèce, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **OTAN : à l'occasion de sa visite en République tchèque,** le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, s'entretiendra, le 19 mars à Prague, avec les ministre des affaires étrangères de douze anciens pays communistes candidats à l'adhésion à l'OTAN. M. Christopher doit ensuite se rendre à Moscou pour préparer le sommet Clinton-Eltsine, prévu début avril. – *(AFP.)*

■ **GÉORGIE-AZERBAÏDJAN : les présidents** azerbaïdjanais et géorgien, Gueïdar Aliev et Edouard Chevarnadze, ont signé, vendredi 8 mars à *Tbilissi*, un accord *pétrolier de 250 millions de dollars* avec un consortium occidental. Cet accord porte sur la construction d'un oléoduc pour le pompage du pétrole de la mer Caspienne et son *acheminement vers un nouveau terminal* géorgien, à Supsa, près du port de Poti sur la mer Noire. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le nombre d'adolescents meurtriers** a triplé entre 1984 et 1994, selon un rapport du département américain de la justice, publié jeudi 7 mars. Plus de 150 000 jeunes gens ont été arrêtés en 1994 pour leur participation à des meurtres, viols ou attaques à main armée, ajoute le rapport. – *(AFP.)*

■ **COLOMBIE : considéré comme le « numéro 4 »** dans la hiérarchie de l'Armée de libération nationale (ELN, guévariste), Javier Amaya Sanchez a été arrêté, vendredi 8 mars, à Carthagène, sur la côte caraïbe. Il a été interpellé par la police près de l'université où il suivait des cours depuis quatre mois. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ ***IRAK : le Conseil de sécurité de l'ONU** a demandé* à l'Irak, vendredi 8 mars, de revenir sur son refus de laisser des inspecteurs de la Commission spéciale chargée de superviser le désarmement de ce *pays (UNSCOM) pénétrer dans* un immeuble, à Bagdad, qui abriterait des bureaux dépendant du ministère de l'irrigation. Le président du Conseil a déclaré que les 15 membres *« étaient unanimes »* dans leur demande, ajoutant que les 43 inspecteurs surveillaient les sorties de l'immeuble pour empêcher la disparition de documents importants. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **BÉNIN : les résultats officiels** du premier tour de l'élection présidentielle, organisé dimanche 3 mars, ont été publiés vendredi par la Commission électorale nationale autonome. Selon ces chiffres, qui doivent être validés par la Cour constitutionnelle, le président sortant, Nicéphore Soglo, a obtenu 37,07 % des voix dans l'ensemble des bureaux où les opérations ont été incontestables. Le prédécesseur de M. Soglo, Mathieu Kerekou, a obtenu 34,08 % et l'ancien président de l'Assemblée nationale, Adrien Houngbedji, 18,69 %. – *(AFP.)*

■ ***LIBERIA : des combats opposent** depuis* le vendredi *8* mars les troupes du Front national patriotique du Liberia (NPFL) de Charles Taylor à celles du Mouvement uni de libération branche krahn (ULIMO-k) *de Roosevelt Johnson, autour de la ville de Kakata*, à 55 *kilo*mètres au nord-est de Monrovia. A la suite d'attaques contre les troupes d'interposition africaines de l'Ecomog, Roosevelt Johnson a été écarté du gouvernement provisoire. – *(AFP, AP.)*

■ **BURUNDI : la visite surprise en France** du président Sylvestre Ntibantunganya s'est conclue, vendredi 8 mars, par une conférence de presse au cours de laquelle le président burundais a affirmé que *« la situation était plus encourageante »* dans son pays et qu'il n'était pas *« l'otage de l'armée »*. M. Ntibantunganya, qui a rencontré le ministre français de la coopération, Jacques Godfrain, doit se rendre à Tunis pour le second sommet de la région des Grands Lacs, prévu du 16 au 18 mars.

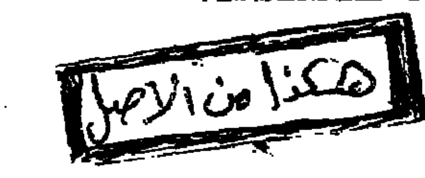
■ **ALGÉRIE : des associations féminines ont célébré,** vendredi 8 mars, la journée de la femme à Alger, en présence de militantes iraniennes et soudanaises, sur le thème *« femmes martyres, femmes de l'avenir »*. L'imam de la grande mosquée d'Alger a déclaré lors de son prêche du vendredi que la femme est *« un être humain et non une femelle uniquement »*. Cheikh Armed Mekerkeb a ajouté que la femme *« a le droit de travailler et de sortir dans les lieux publics »* et le devoir de *« s'habiller et marcher d'une manière pudique »*. – *(AFP.)*

ASIE

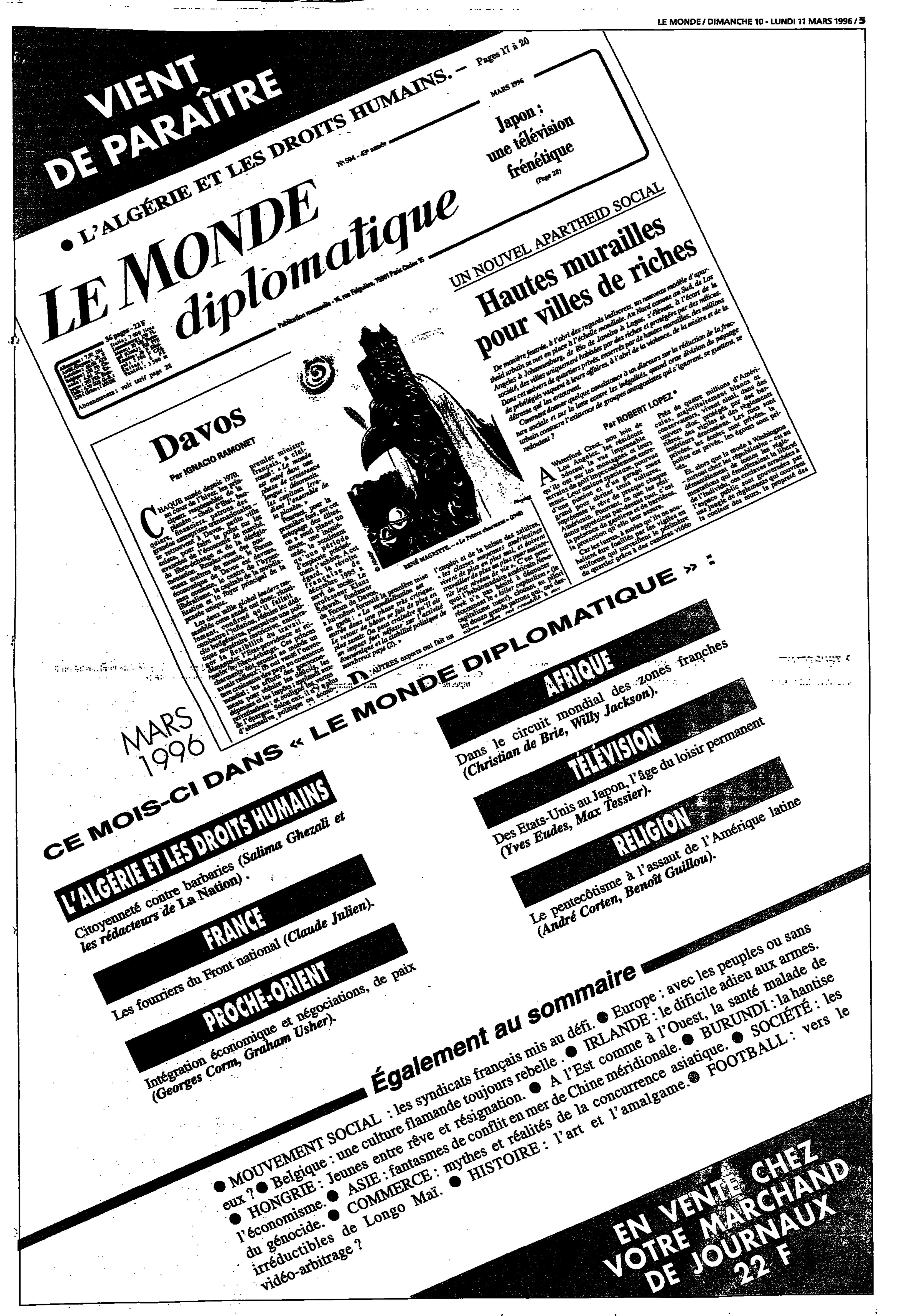
■ **BANGLADESH : le premier ministre, Mme Khaleda Zia,** a, dans une ultime tentative d'amener l'opposition à négocier, demandé, vendredi 8 mars, au président Biswas d'organiser des consultations entre tous les partis. Les adversaires de Mme Zia avaient boycotté les élections du 15 février, dès lors aisément remportées par le Parti nationaliste (PNB) au pouvoir. Mme Zia avait concédé à l'opposition que les futures élections seraient organisées par un gouvernement neutre. *Mme Hasina Wajed, chef de la Ligue Awami* et leader de l'opposition, a, pour forcer Mme Zia à démissionner, lancé un nouveau mot d'ordre de grève à partir de samedi. Le mouvement a commencé dans la capitale. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **MEXIQUE : le déficit des paiements courants** a *été ramené* à 654 millions de dollars en 1995, contre 29,4 milliards de dollars en 1994, a annoncé, mercredi 6 mars, la banque centrale, grâce à l'excédent des échanges de biens (7 milliards) et de *services* (3,2 milliards). Cependant, le gouvernement espérait réduire le déficit à 200 millions de dollars.



هكذا من الأصل



AGRICULTURE Le cinquantième congrès de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) a lieu mardi 12 et mercredi 13 mars à Versailles. A cette occasion doit être renouvelé le conseil d'administration du principal syndicat agricole, qui compte soixante-neuf membres. ● CETTE RÉUNION se déroule dans un climat de crise provoquée par la décision de Gérard Lapie, secrétaire général, et de Michel Teyssedou, secrétaire général adjoint, auteurs du rapport moral, de quitter les organes dirigeants en se désolidarisant de Luc Guyau, président depuis 1992, qui cherchera selon toute vraisemblance à se faire réélire président. ● POUR CÉLÉBRER le cinquantième anniversaire de l'organisation, la FNSEA organise à Paris une journée, jeudi 14 mars. Jacques Chirac et Alain Juppé ont annoncé leur participation à cette manifestation.

Des divergences d'orientation ouvrent une crise à la tête de la FNSEA

La célébration du cinquantenaire de la création du principal syndicat agricole va être perturbée par la contestation des choix de Luc Guyau, son actuel président. Les numéros deux et trois de l'organisation récusent le productivisme à tout prix

LA BELLE FÊTE aura peut-être des relents amers. Le 50e congrès de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), mardi 12 et mercredi 13 mars à Versailles, aurait dû se dérouler sans trop de heurts, et Luc Guyau, son président qui ne supporte guère qu'on lui fasse de l'ombre, être facilement reconduit dans ses fonctions. La journée du lendemain, jeudi, marquant en grande pompe le cinquantenaire de la Fédération, se présentait sous les meilleurs auspices. Sur le thème *« Terres en fête »*, une série de réjouissances était prévue avec, en prime, la venue de Jacques Chirac. Certes, le congrès aura bien lieu, certes, les réjouissances aussi, et le président de la République, en dépit des modifications imposées à son agenda à cause du sommet mondial contre le terrorisme, a confirmé sa présence. Alain Juppé, lui aussi, a annoncé qu'il sera de la partie.

Si les choses se présentent moins bien que prévu, c'est parce que Gérard Lapie, secrétaire général de la FNSEA, et Michel Teyssedou, secrétaire général adjoint, viennent coup sur coup et solidairement de mettre les pieds dans le plat. A l'occasion de deux congrès départementaux, ils ont tenu en substance le même langage : *« Nous ne pouvons plus travailler en confiance. On a voulu casser l'équipe. Il y a des tensions... Au sein des dirigeants de la FNSEA, on assiste à un choc frontal entre les libéraux à tout crin et ceux qui veulent réguler l'économie et les marchés. »* Et ils ont annoncé qu'ils allaient quitter leurs fonctions, se désolidarisant de Luc Guyau.

RIVALITÉS PERSONNELLES

C'est donc la crise au sein du plus influent syndicat agricole, qui a cherché, au cours des dernières années, à renforcer son pouvoir politique sur le réseau des chambres d'agriculture, les organes de financement, les divers organismes qui s'occupent de formation et de développement rural, et qui continue à actionner, au Parlement un lobby très actif. Une crise entre des hommes rivaux qui se double d'une crise sur les idées, donc sur la politique à suivre.

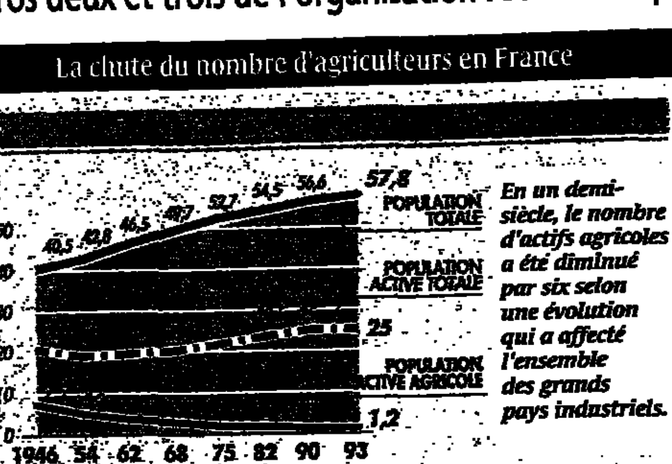
Gérard Lapie, le Marnais, ne s'est jamais remis d'avoir été coiffé par le Vendéen Luc Guyau en 1992 pour succéder au charismatique Raymond Lacombe, dont la voix de stentor, forgée dans le Rouergue, galvanise les foules et fait vibrer les estrades lorsqu'il fustige l'impérialisme alimentaire américain. La chronique raconte qu'il était le poulain désigné du vénérable leader aveyronnais et qu'au dernier moment les manœuvres des riches producteurs de blé ont propulsé Luc Guyau. Il y a aujourd'hui tout un symbole à noter que c'est en Aveyron, à Rodez, devant Raymond Lacombe, que M. Lapie a annoncé sa décision de claquer la porte et de donner ainsi au patriarche un signe de reconnaissance filiale.

Quand à Michel Teyssedou, le très calculateur ancien leader du CNJA (Centre national des jeunes agriculteurs), patron incontesté du Cantal et de la chambre d'agriculture de ce département, il n'a jamais caché ses divergences d'analyse avec Luc Guyau. Il faut voir bouillir dans un silence imposé ce Machiavel des prairies et des champs, agacé de n'être que le numéro trois, lorsque, dans les conférences de presse, le président de la FNSEA monopolise toutes les réponses et toutes les analyses, alors qu'il aurait bien des bémols à mettre et des rajouts à faire à la doctrine officielle.

Les tensions entre les hommes se doublent d'affrontements sur les idées. Luc Guyau est accusé de défendre une ligne trop libérale et trop productiviste favorable aux intérêts des céréaliers et des producteurs d'oléagineux. Michel Teyssedou voudrait que la profession propose une révision du système des primes diverses et abondantes versées par l'Etat et par l'Europe aux agriculteurs. Il ne faut pas, selon lui, que le producteur de blé de l'Aisne soit traité comme celui du Gers, et il faut favoriser les agriculteurs qui, comme dans le Massif central, non seulement produisent, mais ont, par leur métier même, une fonction d'aménagement du territoire.

Pour Gérard Lapie, humaniste et économiste clairvoyant, la cogestion, telle qu'elle est pratiquée depuis près de quarante ans, ne suffit plus. Il faut dégager des capacités d'aide alimentaire pour les peuples affamés et réinventer un syndicalisme responsable et solidaire pour réconcilier la production, le travail, le territoire et la nature. *« C'est une agriculture à taille humaine que nous voulons, et plus qu'un simple modèle économique : une valeur de civilisation dont nous sommes dépositaires »*, dit-il. Le simple jeu du marché va donc à l'encontre de ses souhaits. Le marché mondial, qu'il s'agisse de lait, d'ordinateurs ou de devises, n'a en effet ni conscience, ni miséricorde.

François Grosrichard



En un demi-siècle, le nombre d'actifs agricoles a été diminué par six selon une évolution qui a affecté l'ensemble des grands pays industriels.

Le « modèle » du Doubs

Journée internationale des femmes, congrès imminent de la FNSEA : le président de la République se devait de rencontrer des agricultrices au cours de son séjour dans le Doubs. C'est ce qu'il a fait, vendredi 8 mars, à Besançon, écoutant Agnès Courgey, responsable départementale de la Confédération paysanne, lui présenter la question du remplacement des agricultrices enceintes.

Par ailleurs, *« le président Chirac s'est engagé à ce que l'agriculture du Doubs soit considérée par le ministère comme un modèle autonome et économe »*, a rapporté Jean-Marie Paubel, président de la caisse régionale du Crédit agricole mutuel du Doubs. En effet, *« nous pouvons de plus en plus manifester notre autonomie par rapport aux besoins d'aides publiques »*, a expliqué M. Paubel.

Cinquante ans d'histoire

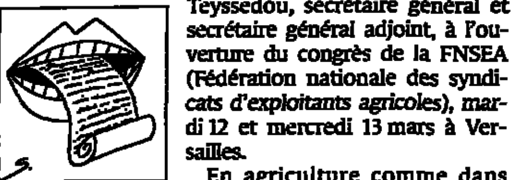
● **Organisation.** La FNSEA se veut *« décentralisée, indépendante, pragmatique »*. Elle regroupe 30 000 syndicats d'exploitants agricoles locaux répartis en 94 fédérations ou unions départementales, et compte 38 associations spécialisées. Son financement provient aux trois quarts des cotisations des agriculteurs. La FNSEA regroupe 600 000 ménages agricoles.

● **Elections.** L'assemblée générale se réunit chaque année, mais le renouvellement du conseil d'administration n'a lieu que tous les trois ans. Mardi 12 mars, les 320 délégués mandatés en éliront les 69 membres à bulletin secret, dont 4 représentants du centre national des jeunes agriculteurs (CNJA). Neuvième président, depuis la création de la FNSEA en 1946, Luc Guyau remettra son mandat en jeu.

● **Histoire.** La défense des agriculteurs est marquée par la création d'un premier syndicat agricole en 1883 dans le Loir-et-Cher. Le premier congrès de la FNSEA se tient en mars 1946, il instaure l'incompatibilité entre le mandat parlementaire et syndical. En 1956, le CNJA devient autonome. En 1957 est créée une section féminine.

« Nous devons éviter de broyer du noir... »

« LE SYNDICALISME AGRICOLE qu'incarne la FNSEA a-t-il encore un avenir ? » C'est par cette question provocante que s'ouvre le rapport moral, intitulé « Une agriculture, un syndicalisme, forts et solidaires », que présenteront Gérard Lapie et Michel Teyssedou, secrétaire général et secrétaire général adjoint, à l'ouverture du congrès de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), mardi 12 et mercredi 13 mars à Versailles.


VERBATIM

En agriculture comme dans d'autres secteurs, on assiste à une *« confusion des opinions générant une peur chronique de l'avenir qui amplifie des réflexes de type individuel ou tribal »*, notent les rapporteurs. Quatre ans après la réforme de la politique agricole commune (PAC), *« la catastrophe redoutée voire souhaitée par certaines Cassandre n'a pas eu lieu, mais les incertitudes demeurent car les politiques communautaires (agricoles, commerciales, environnementales) représentent un cadre moins protecteur face à la dérégulation des marchés mondiaux »*.

Jouant la carte du réalisme, voire de l'optimisme, les rapporteurs affichent nettement la couleur : *« Nous devons éviter de broyer du noir.... Dans notre secteur en particulier, il serait exagéré de dire que tout va mal. Un exemple : le taux d'échec, après cinq ans d'activité, est inférieur à 5 % contre près de 50 % pour l'artisanat et le commerce. »* Le rapport retrace un demi-siècle de syndicalisme, puisque la FNSEA va fêter dans quelques jours son cinquantenaire. Il souligne que *« sans confrontation des points de vue, le syndicalisme se sclérose, mais sans synthèse et pratique de la démocratie majoritaire, il court le risque de la division »*. Il faut, dans le but de contrer le grignotage qu'opèrent sur les troupes la Coordination rurale, la Confédération paysanne et le Modef, relancer le syndicalisme *« aux niveaux local et régional »*, en évitant la constitution de *« groupes de défense spécialisés et protestataires »* et en se méfiant d'un *« lobbying rural ou étroitement agricole »*.

« LE MAXIMUM DE TRANSPARENCE »

A propos du financement du syndicalisme, question délicate puisque *« nos effectifs diminuent et puisque nous essayons tous de baisser nos charges sur nos exploitations »*, MM. Lapie et Teyssedou font trois propositions. *« Il est impératif que nous assurions le maximum de transparence dans les mécanismes de financement du syndicalisme et de ses responsables... aux niveaux national et local. Il est souhaitable que nous nous autofinancions au maximum, à travers nos cotisations sans doute, mais aussi par nos services propres, gage de notre indépendance de pensée et d'action. Enfin, nous aurons besoin de faire appel à des ressources extérieures par contractualisation sur des actions générales, avec d'autres organisations professionnelles agricoles et des collectivités locales. »*

Bien qu'en majorité opposés à un régime fortement réglementé et administré les secrétaires de la FNSEA demandent le maintien des correctifs et soutiens divers : *« Si nous laissons la logique marchande s'exprimer sans régulations, internes et externes, la sélectivité sera telle que d'ici dix ans, en France, moins de 300 000 agriculteurs, concentrés sur un tiers des surfaces pourraient remplir à eux seuls la mission alimentaire »*. Or le choix officiel de la FNSEA est de *« 700 000 exploitations à taille humaine d'ici à l'an 2000 »*, au lieu d'un peu moins de 900 000 aujourd'hui.

Le secrétaire général adjoint refuse « d'être un marchand d'illusions »

ALBI
de notre correspondant

Après le secrétaire général Gérard Lapie dans l'Aveyron la veille, c'est le numéro trois de la FNSEA qui a confirmé, vendredi 8 mars à Albi, la crise au sein de la Fédération agricole. Invité de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants (FDSEA) du Tarn, qui tenait son congrès, Michel Teyssedou, secrétaire général adjoint, a enfoncé le clou : *« Nous sommes quatre du même avis – Gérard Lapie, Michel Fau, Daniel Grémillet et moi, – et nous quitterons nos responsabilités dans les instances dirigeantes, car il n'y a pas de travail d'équipe et pas de débat sur nos idées. »*

Producteur de lait dans le Cantal et éleveur de canards pour le foie gras, cet ancien responsable du Centre national des jeunes agriculteurs ne se reconnaît plus dans l'actuelle direction de la FNSEA, qui, à l'évidence, ne s'est pas remise du départ de son fédérateur il y a trois ans, l'Aveyronnais Raymond Lacombe. *« Plutôt que d'être des marchands d'illusions »*, Michel Teyssedou et ses amis espèrent que va ainsi s'ouvrir le *« réel débat contradictoire qui devrait être au cœur de la vie d'une fédération comme la nôtre »*. Car rester dans l'équipe de direction *« n'aurait pas été conforme aux valeurs auxquelles on croit »*.

LIGNE DE FRACTURE

Sans vouloir entrer dans le détail, mais en montrant bien que ni lui ni ses amis du bureau national ne souhaitaient servir de caution à une direction dans laquelle ils ne se reconnaissent plus, Michel Teyssedou a pris le parti des agriculteurs qui ne souhaitent pas se laisser dominer par les seules lois de la mondialisation et qui veulent s'appuyer sur des entreprises cherchant à maintenir une agriculture plus familiale qu'industrielle.

Vieux sujet de débat pour le monde agricole, particulièrement évident dans le Massif central, cette question apparaît désormais comme une ligne de fracture dans le plus puissant des syndicats d'agriculteurs.

Jean-Pierre Barjou

L'Observatoire de la parité hommes-femmes plaide en faveur d'une révision de la Constitution

ROSELYNE BACHELOT, député (RPR) de Maine-et-Loire, et Gisèle Halimi, ancien député (app. PS), représentantes de l'Observatoire de la parité, ont demandé, vendredi 8 mars, lors d'une conférence de presse à l'Assemblée nationale – lieu qualifié de *« temple du machisme »* –, une modification de la Constitution pour *« assurer la parité de la représentation politique des hommes et des femmes »*. *« L'article 3 de la Constitution édicte le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il suffit de la définir en disant que l'égalité en politique, c'est la parité »*, ont soutenu Mmes Bachelot et Halimi. Elles souhaitent également que *« des mesures incitatives financières soient prises en faveur des partis qui respecteraient la parité pour les élections »*.

L'Observatoire de la parité, organisme consultatif mis en place en octobre 1995 et que préside Alain Juppé, reprend ainsi à son compte la volonté affichée par Jacques Chirac de moduler le financement public des partis en fonction de la place accordée aux femmes. Le 7 avril 1995, lors d'un débat public, Jacques Chirac avait en effet rappelé son opposition au système des quotas, mais avancé la proposition d'un financement des partis liés à la place accordée aux femmes. Quelques heures plus tard, Lionel Jospin, alors candidat du PS à l'élection présidentielle, avait repris la même proposition (*Le Monde* daté 9-10 avril 1995).

UN RAPPORT AU MOIS DE JUIN

A l'occasion de la Journée internationale des femmes, Roselyne Bachelot a donc dénoncé l'indigence de la participation des femmes à la vie politique française : entre l'Assemblée nationale et le Sénat, 5,8 % des parlementaires, au total, sont des femmes. Elles sont très peu nombreuses au sein des conseils régionaux et des conseils généraux. Enfin, Strasbourg est la seule ville de plus de 100 000 habitants a être dirigée par une femme (Catherine Trautmann). Le premier rapport de l'Observatoire, qui portera sur ce thème de la représentation politique des femmes, devrait être rendu public en juin.

Au sujet de la création d'un lien entre financement des partis et place accordée aux femmes, Mme Halimi a souligné qu'il suffisait de modifier la loi du 11 mars 1988 sur le financement des partis. *« Il faudrait créer une cagnotte qui permettrait de verser une prime aux partis qui ne feraient plus barrage aux femmes »*, a-t-elle expliqué. L'Observatoire souhaite que le montant de cette cagnotte soit équivalent à 5 % du financement public des partis politiques, qui est cette année de 526,5 millions de francs.

Michèle Aulagnon

Modification des règles de la solidarité entre communes

LES FINANCES LOCALES font toujours recette au Parlement. Députés et sénateurs, qui détiennent souvent un mandat local, suivent avec une attention très soutenue les projets de loi qui y sont consacrés. Le texte soumis vendredi 8 mars, en première lecture, à l'Assemblée nationale par Dominique Perben, ministre de la décentralisation, ne pouvait échapper à cette règle. Concernant la solidarité financière entre les collectivités territoriales, il se proposait de modifier les critères d'attribution de la dotation de solidarité urbaine (DSU) en faveur des communes les plus défavorisées (*Le Monde du* 20 janvier).

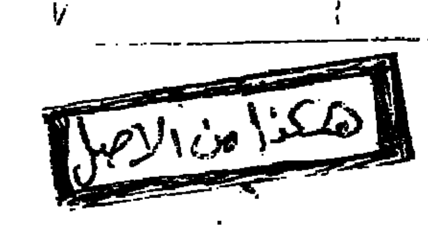
Les députés ont adopté ce projet de loi, en apportant quelques modifications au texte voté par le Sénat le 8 février. La majorité RPR-UDF s'est prononcée pour, l'opposition PS-PCF contre.

M. Perben a souligné que ce texte constituait *« un des volets du plan de relance de la ville présenté par le premier ministre le 18 janvier à Marseille »* et qu'il allait *« contribuer à atténuer les disparités de richesses fiscales entre les communes »*. Le rapporteur de la commission des lois, Arnaud Cazin d'Honincthun (UDF-FD, Finistère), s'est félicité de ce que le projet de loi *« adopte enfin une définition plus fiable du logement social »*, critère pris en compte pour l'allocation de la DSU. Socialistes et communistes se sont montrés très critiques. *« Ce projet représenterait un progrès pour les communes urbaines. C'est exact, mais ce ne sera pas au détriment des régions les plus riches, mais à celui des zones rurales et des bourgs-centres en difficulté »*, a indiqué Augustin Bonrepaux (PS, Ariège). A la différence de leurs collègues sénateurs qui s'étaient abstenus, les députés socialistes ont présenté deux motions de procédure pour tenter d'empêcher l'adoption du projet de loi.

Le Sénat ayant inclus dans la liste très précise des logements sociaux pris en compte ceux appartenant aux Charbonnages de France, l'Assemblée nationale y a ajouté les logements miniers du bassin potassique d'Alsace. En revanche, elle s'est refusée à considérer comme logement social les résidences universitaires. Julien Dray (PS, Essonne) a obtenu que soient inclus les logements ayant bénéficié de prêts à la construction du Crédit foncier de France dans le cadre de grands ensembles de plus de 2000 logements, pour résoudre le cas particulier de Saint-Michel-sur-Orge, commune de sa circonscription.

Les députés ont par ailleurs modifié les conditions d'accès au Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France, grâce à l'adoption d'un amendement défendu par Pierre Bédier (RPR, Yvelines), maire de Mantes-la-Jolie, et Jean-François Copé (RPR, Seine-et-Marne). Michel Bouvard (RPR, Savoie) et Augustin Bonrepaux (PS, Ariège) ont obtenu que le traitement des communes touristiques saisonnières soit amélioré.

Caroline Monnot



Jacques Chirac : le progrès économique ne peut ignorer la « contrainte sociale »

Le chef de l'Etat dénonce une « pensée unique d'origine américaine »

Commencé par un dîner, mercredi 6 mars, avec les élus, continué, jeudi, par une série de visites centrée sur les difficultés des jeunes, le voyage de M. Chirac dans le Doubs s'est achevé, vendredi, par des entretiens avec les responsables associatifs et professionnels. Dans la matinée, il s'était opposé à M. Calvet sur la « flexibilité ».

BESANÇON
de notre envoyée spéciale

Ce fut furtif comme le feulement de deux matous se croisant dans une ruelle obscure. Invité à s'exprimer sur les problèmes de l'emploi, à l'occasion de la table ronde organisée, vendredi 8 mars, pour la troisième journée du voyage présidentiel dans le Doubs, autour de Jacques Chirac, Jacques Calvet venait de plaider en faveur de la flexibilité. *« Naturellement, il faut de la flexibilité,* lui a rétorqué le chef de l'Etat. *Mais lorsqu'on entend actuellement quelques personnalités réunies, ici ou là, à Davos, évoquer ces problèmes sous l'impulsion de ce qui, si l'on n'y prend garde, pourrait devenir une espèce de pensée unique d'origine américaine, on est inquiet. »*

« Car, derrière ce débat, qui doit être incontestablement mené, a précisé M. Chirac, *il y a finalement l'idée qu'on peut abandonner toute espèce de contrainte sociale. » « Je ne crois pas, personnellement, qu'on puisse faire le progrès économique, en ignorant les contraintes sociales,* a ajouté le président de la République, avant d'affirmer : *« Si flexibilité il doit y avoir, elle doit impérativement se faire dans le cadre d'une vraie concertation avec les organisations syndicales. »*

« LEÇONS RIDICULES »

Le président de PSA, dont le centre de production de Sochaux emploie près de vingt mille personnes, s'est aussitôt emparé de son micro. *« Pardonnez-moi, je sais qu'il n'est pas conforme à la tradition républicaine de parler après le président de la République... »* – d'un mot M. Chirac acceptant cette entorse : *« Je vous en prie »*, – M. Calvet a continué : *« Mais néanmoins, je voudrais préciser que je n'ai jamais mis les pieds à Davos et que je considère que les leçons de quelques-uns données au reste du monde sont ridicules. »*

Sa mise au point faite, le PDG de Peugeot s'est tenu coi jusqu'à la fin de la réunion. Avant cet échange glacial, il avait tout de même eu le temps de rappeler au chef de l'Etat que *« l'industrie est un élément fondamental de l'économie »*, en observant que *« toutes les attaques contre elle, notamment celles contre le gasoil »*, pénalisent le développement économique.

Premier constructeur européen de voitures équipées de moteur diesel, Jacques Calvet n'avait en effet guère apprécié certaines déclarations rendant le gasoil responsable de la pollution urbaine.

Cette table ronde sur l'emploi, qui a permis à Jacques Chirac de dialoguer avec une dizaine de chefs d'entreprise, essentiellement *petites et moyennes*, et avec les responsables des services départementaux de l'Etat, avait ouvert le programme de la troisième journée du président de la République dans le Doubs.

Il a quitté ce département, vendredi en fin d'après-midi, après avoir reçu, à huis clos, des représentants du monde agricole et associatif, des syndicats de salariés et d'enseignants, ainsi qu'une délégation de commerçants et artisans.

Pascale Robert-Diard

La France n'avancera pas ses commandes de Rafale malgré la requête de Dassault

Pour en faciliter la vente à l'étranger, les constructeurs du futur avion de l'armée de l'air souhaitaient la création rapide d'un escadron de démonstration. Mais le ministre de la défense juge cela trop coûteux

CHARLES MILLON, le ministre de la défense, refuse de commander rapidement des Rafale, comme le souhaitent ses constructeurs afin d'en favoriser l'exportation. Cette solution, a dit M. Millon aux sénateurs membres de la commission de la défense et des affaires étrangères, qui l'ont reçu jeudi 7 mars sur les questions budgétaires, est *« trop coûteuse »*.

C'est la première fois que le ministre de la défense rejette aussi catégoriquement cette demande expresse des industriels associés à la production du Rafale. Une telle requête est traditionnelle. En effet, à Dijon, l'armée de l'air dispose, depuis des décennies, des moyens de former les pilotes et les mécaniciens de pays étrangers ayant acquis des avions français, grâce à un escadron dit de démonstration et à des simulateurs de vol. C'est une aide indirecte, mais non négligeable, de l'Etat pour favoriser l'exportation des constructeurs français, l'armée de l'air française donnant, en quelque sorte, son label à l'opération commerciale.

Pour le Rafale, les industriels concernés (principalement Dassault, Snecma, Thomson CSF et Matra) ont estimé nécessaire la constitution, dès 1999, d'un escadron de démonstration pour attirer des clients extérieurs et leur garantir la formation et l'entraînement de leurs équipages.

A l'heure actuelle, les constructeurs du Rafale expliquent volontiers en privé que plusieurs pays – *comme* la Norvège, les Emirats arabes unis et l'Arabie saoudite – sont sur les rangs et que les marchés en question risquent de leur échapper, au profit des Etats-Unis ou de la Russie, voire des quatre Etats européens promoteurs de l'Eurofighter, si le Rafale n'existe pas, d'une façon ou d'une autre, sur une base aérienne en France aux fins de démonstration et de formation de ses utilisateurs.

EN 2004-2005

Au Sénat, M. Millon a expliqué que le gouvernement s'en tiendrait à sa décision, qui figurera en filigrane dans le projet de loi de programmation militaire 1997-2002, de créer un premier escadron complet opérationnel dans l'armée de l'air française en 2004-2005. Il s'agit d'une unité de vingt avions en version définitive air-air et air-sol, c'est-à-dire au standard SU2 voulu dès le départ par l'armée de l'air et sans attendre les modifications qui viennent, généralement, perturber le cours de l'exécution d'une commande de ce type.

Au total, l'état-major de l'armée de l'air – à la différence de la marine, qui a d'ores et déjà réduit ses prévisions d'achat à soixante Rafale sur ses porte-avions, au lieu des quatre-vingt-six initialement envisagés – ne devrait pas diminuer ses commandes (quelque deux cent trente-quatre exemplaires) dans l'état actuel de sa planification à long terme. Si ce calendrier est respecté, il n'en reste pas moins que le Rafale SU2 accusera deux ans de retard sur ce qui était prévu.

A l'horizon 2015 de cette planification, l'armée de l'air devrait avoir trois cents avions en ligne, des Rafale, mais aussi des Mirage 2000, puisque les premiers exemplaires de cet appareil, livrés au début des années 80, seront encore en service opérationnel jusqu'en l'an 2010. A ce jour, la France dispose de quatre cent cinq avions de combat en ligne.

Le ministre de la défense a donc rejeté l'idée d'avancer les commandes proprement françaises du Rafale, dans sa version air, pour satisfaire les industriels à l'exportation. Le Rafale embarqué devrait armer le porte-avions *Charles-de-Gaulle* en l'an 2000, mais cette version marine, développée spécialement pour la France, n'est guère susceptible d'être l'objet de contrats étrangers. Néanmoins, M. Millon n'a pas exclu la possibilité que l'armée de l'air dispose, le cas échéant, de quelques appareils de démonstration pour favoriser l'obtention de commandes – qu'il a qualifiées d'*« optionnelles »* – de clients étrangers.

Jacques Isnard

Eric Raoult déçoit les maires de banlieue

BORDEAUX
de notre envoyée spéciale

Ministre délégué à la ville et à l'intégration, Eric Raoult était très attendu par l'Association des maires ville et banlieue, *réunis* en congrès jeudi 7 et vendredi 8 mars à Saint-Médard-en-Jalles, dans la banlieue bordelaise. Son passage éclair, jeudi matin, à la demande expresse du premier ministre, a donc laissé sur leur faim les congressistes, qui se sont rattrapés le lendemain en interpellant Francis Idrac, délégué interministériel à la ville, sur la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville annoncé le 18 janvier.

Qu'il s'agisse de la banlieue parisienne ou des grandes agglomérations de province, les maires des communes périphériques témoignent d'un souci commun d'affirmer leur identité et de faire valoir leurs besoins, face à une ville-centre toujours mieux lotie en équipements et en services publics. Les critiques sur le désengagement financier de l'Etat, sur la frilosité des préfets en matière de logement n'ont pas manqué durant ces deux journées consacrées au thème des « villes solidaires ». *« M. Raoult est venu sur un terrain difficile »*, reconnaît Pierre Bourguignon (PS), maire de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime), reconduit à la présidence de l association. *« Les crédits mis sur la ville sont en diminution constante, malgré le coup de pouce, cette année, du pacte de relance »*, poursuit-il.

Issus en majorité des rangs de la gauche, les élus de banlieue attendaient de la part d'un ministre également maire d'une commune de Seine-Saint-Denis, Le Raincy, un discours musclé sur les « mauvais joueurs » de la politique de la ville, maires ou bailleurs de logements sociaux, qui rechignent à accueillir sur leur territoire ou dans leur parc locatif les familles les plus déshéritées, celles qui paient peu de taxe d'habitation ou qui risquent de ne pas faire face à leur loyer. A ce titre, ils ont été déçus.

La fermeté est venue du délégué interministériel à la ville, mais pas dans le sens espéré par les congressistes. Face à leurs revendications financières, par exemple sur la reconversion des dettes communales, il a averti : *« N'attendez pas de la politique de la ville qu'elle règle tous les problèmes des collectivités locales. »*

Pascale Sauvage

CARNET

DISPARITION

■ **MARCEL MAILLOT**, ancien militant communiste et créateur des colonies de vacances, est décédé, jeudi 7 mars, à Mayet dans la Sarthe, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Né en 1903, Marcel Maillot avait débuté sa carrière comme ouvrier du *Livre*. En 1932, il crée à Paris un patronage ouvrier, baptisé « Les Pionniers », pour permettre aux enfants des milieux populaires de découvrir la campagne et la forêt autour de la capitale. Après la guerre, il met sur pied plusieurs centres de colonies de vacances à travers la France, dont celui de Mayet.

NOMINATION

DIPLOMATIE

Michel Touraine a *été nommé* ambassadeur en Lituanie, en remplacement de Philippe de Suremain, par décret paru au *Journal officiel* du 8 mars.

[Né le 20 mai 1951, à Limoges (Haute-Vienne), Michel Touraine est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Institut des langues et civilisations orientales. Il a été notamment en poste à Moscou (1980-1982), à Tunis (1984-1987), à Riyad (1987-1992) et il était consul général à Saint-Pétersbourg depuis août 1994.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 8 mars est publié :

● **Fonction publique territoriale** : *un arrêté portant* répartition des sièges attribués aux représentants des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux au conseil supérieur de la fonction publique territoriale : CGT, six sièges ; CFDT, cinq ; FO, cinq ; Fédération nationale autonome de la fonction publique territoriale-Union nationale des syndicats autonomes, deux ; CFTC, un ; CGC, un.

Le *Journal officiel* publie, en outre, un *arrêté portant* nomination au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale : il s'agit de la liste des élus et des syndicalistes.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Lucien et Roberte SAINTAGUET,
Pierre et Janine BAC,

partagent avec leurs enfants,

Françoise et Gérard,

la joie d'annoncer la naissance de

Joshua,

petit frère de **Jordan** et **Eulalie,**

le 7 mars 1996, à Foix.

Boussenac et Roumengoux (Ariège).

Mathias LAURENT,
Sandrine WEIL
et Juliette,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Rebecca,

le 5 mars 1996, à Paris.

29, boulevard Beauséjour,
75016 Paris.

– Mon fils

Yvan,

neveu de **Franck,**

est né le 4 mars 1996.

De la part de
Sonia Bertrand,
33, avenue de Saxe,
75007 Paris.
Tél. : 47-64-37-12.

Juliette et Jacques-Emmanuel RÉMY
sont heureux d'annoncer la naissance, à Paris, de leur fille

Zoé,

le 20 février 1996.

21 East 94th street,
New York, NY,
10128 Etats-Unis.
14, quai de Béthune,
75004 Paris.

Mariages

M. et Mme Yukio OGUMA,
M. et Mme Hugues Jean de DIANOUX,
font part du mariage de leurs enfants,

Emiko
et
***Jean-Marie* ELZÉAR,**

à Fremantle, Australie occidentale, le 26 février 1996.

Décès

– L'Association nationale des docteurs ès sciences
fait part avec une grande émotion du décès de

Patrick AIMEDIEU,
administrateur fidèle,

et présente ses condoléances à sa famille.

– On nous communique :

Mme Frédéric BONNOT,
née Anne-Marie THÉVENOT,

est entrée dans son éternité le 25 février 1996.

Elle a rejoint ses bien-aimés.

Elle a été inhumée auprès de son mari et de son fils au cimetière de l'Aiguillon, après la célébration, selon son désir, d'une messe de louanges en l'église Saint-Etienne de Nevers qu'elle aimait particulièrement, le 29 février 1996.

Et nunc manet in te (Gide).

– Nice.

Paul et *Françoise* Cotoni,
Jacqueline Anjubault,
Anne et François Cotoni,
Bernard Anjubault
et ses enfants,
Annick et Hervé Sogne
et leurs enfants,
José Cotoni,
ses enfants et petits-enfants,
Paule Tissot,
ses enfants et petits-enfants,
Nicole Chiavarani
et sa fille,
Les familles Bouquet, Chadoint, Colonna, Cotoni,
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Simon COTONI,
contrôleur général
de la Sureté nationale,
ancien vice-président
du conseil général de la Corse,
chef du réseau « Micromegas »,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945
avec palmes,
médaille de la Résistance,
officier de l'ordre
de l'Empire britannique (OBE),
croix du Mérite en or
avec épées croisées
de la République polonaise,

survenu à Nice, le 5 mars 1996, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Les obsèques ont eu lieu à Nice, le 8 mars, dans l'intimité.

9, rue Dalpozzo,
06000 Nice.

– Audincourt. Pantin. Le Havre.

Mme Marie-Thérèse Jodry, née Voltz,
son épouse,
M. et Mme Jacques Archimbaud-Jodry,
M. et Mme Philippe Jodry,
ses enfants,
Jean-Pierre, Marion, Julie, Gilles, Mélanie, Camille,
ses petits-enfants,
Mme André Voltz,
sa belle-mère,
Les familles Jodry, Voltz, Peuquet, parentes et alliées,
ont la tristesse de faire part du décès de

***M. Pierre* JODRY,**
directeur d'école honoraire,
officier des Palmes académiques,
médaille d'argent
de l'Education nationale,
croix de guerre 1939-1945,
ancien déporté,

survenu le 8 mars 1996, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Le défunt repose à son domicile, à Audincourt (25400), 21, rue Aristide-Briand.

Ses obsèques seront célébrées le lundi 11 mars, à 14 h 30, au temple d'Audincourt, suivies de l'inhumation au cimetière de la rue de Belfort.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La famille vous remercie de respecter la volonté du défunt en n'adressant ni fleurs ni couronnes ni plaques.

« Ma grâce te suffit. »
Corinthiens II, 9.

– Sa famille, ses proches, ses amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Yves LARTIGUE,

survenu le 23 février 1996, à Paris.

Il a été incinéré selon sa volonté.

– Besançon. Colmar.

Jean VAGNE,
procureur général honoraire,
officier de la Légion d'honneur,

est mort.

Son corps a été incinéré et ses cendres dispersées en forêt.

Pour lui, une simple pensée.

Avis de messe

Gérard BANG

a été rappelé à Dieu, il y a un an.

La messe du mercredi 13 mars 1996, à 18 h 15, en la cathédrale Notre-Dame de Paris, sera célébrée à son intention.

Messes anniversaires

Joseph ROBINET
1942-1986.

Ceux qui l'ont aimé se souviendront de lui au cours d'une messe le samedi 16 mars 1996, à 11 heures du matin, en l'église Sainte-Anne, 8, place de la Sainte-Alliance, 1180 Bruxelles, Belgique.

Matilde Bingemer.
Patrice et Marie-France Robinet.

Anniversaires de décès

– A l'occasion du septième anniversaire, le 11 mars, du décès de

Raïssa FLEISER,
ancien chef du service
de documentation du *Monde*.

Tous ceux qui l'ont connue, appréciée *et aimée ne* manqueront pas d'avoir une pensée affectueuse à son intention ou de manifester leur fidèle souvenir à Samuel Fleiser, 37, rue de la Fédération, 75015 Paris. Tél. : 43-06-96-99.

– Il y a un an, le 11 mars 1995, nous était enlevée, en un instant,

Annette VERCHEZER.

Tu nous manques.

Ton mari,
Tes enfants et leurs conjoints,
Tes petits-enfants.

Communications diverses

Anciens de CHAPTAL

Le 22 mars, à Chaptal, 45, boulevard des Batignolles, Paris-8e, à 18 heures, aura lieu l'assemblée générale de l'Amicale. A 20 heures, dîner au Dôme de Villiers. Inscriptions avant le 19 mars avec chèque de 190 francs à l'ordre des AEC, chez Galmard, 91, rue Caulaincourt, Paris-18e.

Les droits de la femme
sont aussi les droits de l'homme

Allez... Femmes !... est le titre du périodique *n° 23 qui résume* la rencontre de la Planète des femmes de Pékin (septembre 1995).

Il est envoyé gratuitement sur demande et enveloppe timbrée à 2,80 F, avec un supplément d'information sur le droit des femmes et la lutte contre les mutilations sexuelles des petites filles.

Adresse : Centre des droits de l'homme, BP 16, 75622 Paris Cedex 13. Informations vingt-quatre heures sur vingt-quatre par téléphone au (1) 45-82-77-77.

Colloques

– **L'Association des amis de la revue Passages**, avec le concours d'EDF et de La Cinquième, organise un colloque international le 14 mars 1996 à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette (à l'amphithéâtre Gaston-Berger) sur le thème : **Complexité scientifique et choix démocratiques**, avec les interventions *d'Emile Malet, Emmanuel Le Roy Ladu*rie, André Lichnerowicz, Yves Quere, Philippe Lazar, Alexandre Minkowski, Xavier Le Pichon, Jean-Paul Escande, Hubert Reeves, Hervé Le Bras, Lucien Sfez, André Lebeau, Geneviève Schmeder, Gérard Athias, Jacques Leibowitch, Christian Stoffaes, Christian Schmidt, Franck Laloe, Michel Paty. Reservation à la revue *Passages*. Tél. : 45-86-30-02, fax : 44-23-98-24.

Alliance israélite universelle, Collège des études juives. Colloque : « L'Ecole juive de Paris » – **dimanche 10 mars de 9 heures à 18 h 30 à la Société de géographie, 184, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris** (PAF) – *Renseignements* : 42-80-35-00.

Concerts

CONCERT LITURGIQUE

Dans le cadre de leurs activités culturelles, le **Centre de Recherche sur les Juifs du Maroc (CRJM)** et **Radio Shalom** organisent une soirée concert de

BAQQACHOT ET PIYYUTIM
(chants et musiques liturgiques des Juifs du Maroc)

le samedi 9 mars 1996 à 20 h 30
Maison France-Israël
64, avenue Marceau, 75008 Paris
PAF 70 F - Tél. : 45-49-61-40.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

SANTÉ *Un nouveau cadre réglementaire est en train d'être élaboré après l'adoption des lois sur la bioéthique en 1994. Un décret, dont la parution au* Journal officiel *est imminente, vient ainsi fixer les conditions d'importation et d'exportation d'organes et de tissus humains.* ● **CE TEXTE** réserve à des établissements publics et à but non lucratif agréés le droit de procéder à ces importations. Surtout, il rappelle les principes éthiques qui devront être respectés. *« L'importateur des éléments ou des produits du corps humain doit s'assurer que ceux-ci ont été prélevés avec le consentement préalable du donneur et sans qu'aucun paiement n'ait été alloué à ce dernier. »* ● **AUX ÉTATS-UNIS**, un juriste propose de « *rationaliser* » la vente d'organes en plaidant pour un système ressemblant fort à un viager dont le paiement serait différé.

La France réglemente ses importations d'organes et de tissus humains

Seuls des établissements publics et à but non lucratif seront autorisés à acquérir ces produits à l'étranger. Un décret fixe les dispositions fondamentales à respecter, le consentement du donneur et son non-paiement devant être établis

ATTENDU avec une impatience parfois mêlée d'inquiétude dans les milieux chirurgicaux, le décret relatif *« à l'importation et à l'exportations d'organes, de tissus et de cellules du corps humain »* marque une étape importante dans la politique française de redéfinition de l'activité de transplantation. Cette dernière devra à l'avenir se développer dans un strict cadre réglementaire et dans une transparence qui n'a pas toujours été de mise.

Ce décret, dont la parution au *Journal officiel* est imminente, a été élaboré par la direction générale des douanes, le secrétariat d'Etat à la recherche, la direction générale de la santé et l'Etablissement français des greffes. Modifiant le code de la santé publique, ce texte précise notamment les conditions d'autorisation d'importation et d'exportation de différents produits thérapeutiques issus du corps humain : organes, tissus et cellules. Il ne concerne toutefois pas les importations ou exportations de gamètes (ovules et spermatozoïdes) auxquelles peuvent avoir recours les spécialistes d'assistance médicale à la procréation et qui feront prochainement l'objet de dispositions réglementaires spécifiques.

« Compte tenu du volume prévisible d'activité, le système retenu consiste en une autorisation des établissements et des organismes, et non en une autorisation de chacune des opérations d'importation et d'exportation. Le décret prévoit que ces autorisations feront l'objet d'une publication, sous forme de liste, au Journal officiel, *afin de faciliter le contrôle des services douaniers »*, précise-t-on auprès de la direction générale de la santé.

TROIS PARTIES TRAITÉES

Le nouveau chapitre du code de la santé publique sera organisé en trois parties. Une première section concernera les dispositions communes à ces activités, que la finalité de l'importation ou de l'exportation soit thérapeutique, scientifique ou diagnostique. Il s'agit notamment de préciser les modalités de délivrance des autorisations et leur durée (cinq ans) ainsi que les modalités de retrait.

Ce texte fixe surtout les principes éthiques fondamentaux qui devront être respectés. *« L'importateur des éléments ou des produits du corps humain doit s'assurer que ceux-ci ont été prélevés ou collectés avec le consentement préalable du donneur et sans qu'aucun paiement, quel qu'en soit la forme, n'ait été alloué à ce dernier*, précise le décret. *Il ne divulgue aucune information qui permettrait d'identifier à la fois celui qui a fait don d'un élément ou d'un produit de son corps et celui qui le recevra. Toutefois, ce principe d'anonymat ne fait pas obstacle à l'établissement d'un document permettant, sous forme non nominative, l'identification du donneur à des fins de sécurité sanitaire. »*

La deuxième partie du texte est consacrée aux dispositions spécifiques aux importations et aux exportations d'organes. Seuls les établissements de santé préalablement autorisés à exercer une activité de transplantation ou de prélèvements d'organes pourront bénéficier des nouvelles mesures.

Enfin, la troisième partie définit le cadre des autorisations d'importations et d'exportations de tissus et de cellules. En pratique, seuls les établissements publics et ceux à but non lucratif pourront être autorisés à importer et à exporter des organes et des tissus. Une porte reste toutefois entrouverte au firmes privées et au profit, avec les produits dérivés du corps humain qui réclameraient une *« haute technicité »* et des investissements en recherche et développement que le secteur public ne pourrait réaliser. Pour le professeur Didier Houssin, directeur de l'Etablissement français des greffes, la parution de ce texte constitue une étape *« très importante »*, en particulier pour tout ce qui concerne les greffes de tissus. *« Auparavant, quand une clinique privée souhaitait importer une cornée en provenance d'une banque étrangère, elle pouvait le faire, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une société distributrice*, explique-t-il. *Dorénavant, tous les éléments importés en France devront obligatoirement passer par une banque de tissus autorisée. Cette disposition s'appliquera dans un sens comme dans l'autre s'il devait, demain, y avoir en France une augmentations des prélèvements tissulaires, et donc de possibles exportations »*.

DÉBUT DE COHÉRENCE

Indispensables au regard des nouveaux impératifs sanitaires et des dispositions législatives de 1994 concernant la bioéthique, ces mesures de contrôle ne règlent pas l'ensemble des questions que soulève l'intensification des échanges internationaux dans ce domaine. Il est ainsi difficile d'imaginer que les établissements importateurs pourront, dans tous les cas, disposer de l'ensemble des informations sur l'origine exacte et les conditions d'acquisition initiales de tel ou tel tissu. Pour autant, ce texte introduit un début de cohérence sanitaire et éthique dans un domaine que nombre d'équipes chirurgicales considéraient jusqu'à présent comme leur chasse gardée. Il sera prochainement complété par un autre décret organisant *« les activités de transformation, conservation, distribution et cession »* des cellules et des tissus humains.

Jean-Yves Nau

Impératifs sanitaires et principes éthiques

Jusqu'à la parution du décret réglementant l'importation des produits dérivés du corps humain, les praticiens spécialisés pouvaient utiliser à des fins thérapeutiques des tissus (os, peau, ligaments, veines, etc.) acquis à l'étranger et commercialisés par des sociétés importatrices basées en France. Cette situation confuse, mal maîtrisée par les autorités sanitaires, avait donné lieu ces derniers mois – dans le sud de la France notamment – à plusieurs affaires mêlant des inquiétudes sanitaires à de nombreux cas de surfacturations.

Aucune garantie n'était, par ailleurs, fournie quant au respect des critères éthiques (bénévolat, anonymat, activité non lucrative) en vigueur en France. Après la promulgation des lois de bioéthique en 1994, le futur cadre réglementaire permettra à la puissance publique de conjuguer impératifs sanitaires et principes éthiques.

Le corps en viager, avec paiement différé

COMBIEN pour un cœur, un foie ou un rein humain ? La question est publiquement posée outre-Atlantique par un professeur de droit qui, pour trouver un remède à la pénurie des greffons, propose un système fondé sur la promesse de vente *post mortem* de ses organes. Une telle proposition ne peut que heurter en France, où une forte tradition humaniste et médicale situe le corps hors de l'espace marchand. Traduite depuis 1994 dans les lois françaises de bioéthique, cette tradition fait que personne ne peut disposer à des fins lucratives des tissus et des organes humains. Il en va tout autrement dans plusieurs régions du monde où se développent des trafics qui voient les plus démunis céder « volontairement » une partie d'eux-mêmes à de riches malades.

Le débat rebondit aujourd'hui aux Etats-Unis, avec la publication d'un ouvrage signé du professeur Lloyd Cohen. L'auteur, spécialiste de droit américain, propose une déréglementation du système en vigueur et plaide pour l'abolition du National Organ Transplant qui, depuis une dizaine d'années, considère comme un crime le commerce des organes et des tissus humains. Le projet n'est ni sans cohérence ni sans perversité : il prévoit la création d'un organisme fédéral fixant une valeur pour chaque organe. Cinq mille francs, par exemple, pour un rein. L'engagement pris par la personne d'accepter de son vivant des prélèvements après sa mort aurait pour contrepartie le versement, à la suite de ces prélèvements, des sommes correspondantes, qui viendraient enrichir le patrimoine du défunt et l'héritage de ses proches.

> « Des gens sont en train de mourir tous les jours parce qu'on ne peut pas les transplanter »

« Si vous payez les gens pour quelque chose qui n'a aujourd'hui aucune valeur, vous aurez beaucoup plus de volontaires pour faire don de leurs organes après leur mort, écrit le juriste américain. *On peut pontifier à l'infini sur la désacralisation de l'homme. Il n'empêche que des gens sont en train de mourir tous les jours parce qu'on ne peut pas les transplanter. »* Le professeur Cohen estime que le nouveau marché ainsi créé permettrait, pour les seuls Etats-Unis, la collecte de quatre-vingt mille organes par an.

En France, plusieurs observateurs estiment que cette initiative témoigne d'un courant de pensée aujourd'hui en plein essor et trouvant de nouveaux adeptes dans la crise durable qui affecte les systèmes fondés sur le don, l'anonymat et le bénévolat. Des spécialistes français se disent aujourd'hui partisans du développement des prélèvements de certains organes, le rein notamment, chez des donneurs vivants, volontaires et bénévoles, membres de la famille du malade. Une telle politique n'a pourtant jamais été développée en France. D'autres transplanteurs vont même jusqu'à envisager des prélèvements chez les conjoints des malades en attente d'un greffe rénale. Ce que n'autorisent pas les lois françaises de bioéthique sauf *« cas d'urgence »*.

J.-Y. N.

Un fonctionnaire condamné pour avoir voulu expulser un bébé de neuf mois

CE DEVAIT ÊTRE une banale reconduite à la frontière. Une de ces procédures express, où, pour s'assurer que l'étranger ne déposera pas de recours, tout est bouclé en moins de douze heures. Au lieu de cela, le « cas Sandy » a abouti, vendredi 8 mars, à la condamnation pour *« atteinte à la liberté individuelle par une personne dépositaire de la liberté publique »* de Jean-Paul Vicat, chef de la section « exécution éloignement » à la préfecture de police de Paris.

10 000 francs d'amende : nul doute que les fonctionnaires de la préfecture n'imaginent pas une telle conclusion, ce 16 juin 1994, lorsqu'ils signifient à Marie-Paule Dagbo son départ pour Abidjan. Elle est ivoirienne, en situation irrégulière. Une place a été retenue pour elle sur l'avion de l'après-midi. Un second siège a été réservé pour son bébé, Sandy, âgé de neuf mois. Mme Dagbo proteste, clame que l'enfant est français, que le père est dans la pièce d'à côté, prêt à la prendre en charge. Trois heures plus tard, mère et fille n'éviteront l'avion que par un esclandre à l'aéroport. Poursuivie pour *« refus d'embarquer »*, elle sera acquittée par le tribunal de Bobigny.

« MA FILLE EST FRANÇAISE »

Jean-Paul Vicat, en revanche, n'a pas été épargné par la 17e chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Il est établi, estime le jugement, que Sandy a été *« arrêtée et privée de liberté. (...) S'agissant d'un enfant mineur, reconnu par ses parents, cette situation ne pouvait être légitime qu'avec l'accord de ceux-ci. »* Or, les fonctionnaires *« ne rapportent aucune preuve convaincante d'un quelconque consentement »* de la famille. Les juges rappellent que le procès-verbal d'audition de Mme Dagbo était *« explicite »* puisqu'elle y motivait ainsi son refus d'embarquer : *« Ma fille Sandy est française et elle a le droit de vivre sur le territoire français, avec son père et moi. »*

De plus, la préfecture n'invoque pas le respect de la vie familiale et la convention européenne des droits de l'homme, ajoute le tribunal. Le jugement rappelle que, si des parents reconduits à la frontière ont la *« faculté »* d'emmener leur enfant avec eux, cela *« n'autorise en aucun cas l'administration à contraindre les intéressés à agir de la sorte ». « Il serait parfaitement choquant et indigne de voir l'administration procéder d'autorité au regroupement de familles, pour les expulser du territoire, au nom du principe libéral et protecteur du respect de la vie familiale, proclamé par la convention européenne »*.

Le jugement précise que M. Vicat, par son grade, était bien *« dépositaire de l'autorité publique »*, contrairement à Martine Courant, adjoint administratif au 8e bureau, elle aussi poursuivie mais qui *« ne disposait d'aucun pouvoir de contrainte »*. Cette dernière est relaxée. A l'audience, le parquet avait réclamé une relaxe pour tout le monde, estimant qu'il ne s'était *« rien passé que de normal »*.

Nathaniel Herzberg

Trois mois de prison ferme en appel pour un anti-IVG

LE DOCTEUR XAVIER DOR, président de l'association antiavortement SOS-tout-petits, a été condamné, vendredi 8 mars, par la cour d'appel de Versailles, à huit mois de prison dont trois mois ferme. Il avait participé à un commando anti-IVG, le 22 mars 1995, à l'hôpital Béclère de Clamart (Hauts-de-Seine). Il avait été condamné, en juin 1995, en première instance par le tribunal de Nanterre à un an de prison avec sursis. La cour d'appel a ramené la peine des cinq autres prévenus à trois mois de prison avec sursis.

Xavier Dor devra effectuer ses trois mois de détention sous le régime de la semi-liberté. Sa peine est assortie d'une mise à l'épreuve de deux ans. L'arrêt de la cour d'appel est, en outre, assorti d'obligations : le condamné ne devra pas pénétrer dans les établissements accueillant des femmes enceintes ni être en relation avec des associations anti-IVG. Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi, chargé des droits de la femme, s'est félicitée, vendredi 8 mars, de cette condamnation. La sentence est *« tout à fait ferme et montre que le délit d'entrave est appliqué par les tribunaux*, a-t-elle déclaré. *C'est une très bonne chose »*.

DÉPÊCHES

■ **MINEURS : Jacques Toubon, a réagi, vendredi 8 mars, à Colmar (Haut-Rhin) à la décision** du procureur de la République de Rouen, Joseph Schmit, de requérir systématiquement l'incarcération des mineurs récidivistes de plus de seize ans (*Le Monde* du 9 mars) : *« Je n'ai donné aucune instruction. Le procureur de Rouen est dans le respect le plus strict de la loi. Mais ma politique n'est pas de favoriser l'incarcération des mineurs, c'est au contraire de l'éviter le plus possible. »*

■ **RACISME : la cour d'appel de Versailles a confirmé, vendredi 8 mars, l'ordonnance de référé** du tribunal civil de Nanterre (Hauts-de-Seine) demandant la saisie et l'interdiction à la vente des disquettes du jeu vidéo du Front national présentant le président de SOS-Racisme, Fodé Sylla, comme un *« ennemi de la France »*. Pour Jean-Yves Le Gallou, président du groupe FN au conseil régional d'Ile-de-France et père de l'auteur du jeu, *« cet acte de censure odieux apparait aussi archaïque que dérisoire »*. Son fils Philippe a décidé de se pourvoir en cassation.

■ **LOGEMENT : la Cour de cassation a jugé, mercredi 6 mars, que l'Office HLM de la Ville de Paris** (OPHLM) ne pouvait pas interdire à un locataire d'héberger ses proches, en vertu de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme. L'OPHLM avait demandé la résiliation du bail de Mme Irène Mel Yedei, au motif qu'elle hébergeait le père de ses enfants et sa propre soeur. En novembre 1992, la cour d'appel de Paris avait débouté l'OPHLM en jugeant que rien ne démontrait que la présence de ces *« tiers »* avait généré des troubles ou une suroccupation des locaux. Elle précisait que *« tout individu doit pouvoir disposer d'une vie privée et familiale »*.

■ **TRANSPORTS : les Grenoblois et les habitants des communes voisines étaient privés, samedi 9 mars, de tout transport en commun**, en raison d'une grève lancée à l'appel des syndicats CFDT, CGT et Autonomes de la Société d'économie mixte de transport de l'agglomération grenobloise pour soutenir des revendications salariales.

Le tribunal décortique les montages de « La preuve par l'image »

EN MÉDECIN LÉGISTE de l'audiovisuel, Jean-Yves Monfort, président de la 17e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, a *minutieusement autopsié*, vendredi 8 mars, le reportage sur les ventes d'armes en banlieue du journaliste indépendant Aziz Zemouri, qui poursuit pour diffamation, notamment, *Martine Aubry, la présidente* de la Fondation agir contre l'exclusion et premier adjoint au maire (PS) de Lille, ainsi que le maire (PS) de Créteil, Laurent Cathala (*Le Monde* du 8 mars). *Ceux-ci* avaient jugé ce reportage *« bidon »* après sa diffusion dans le cadre de l'émission « La preuve par l'image », achetée par France 2 à la société de production de l'animateur Arthur, Case Productions.

En contrepoint des témoignages de jeunes d'une cité de Créteil qui ont affirmé, jeudi 7 mars, qu'ils avaient joué des scènes avec de fausses armes à la demande d'Aziz Zemouri, aucun des témoins cités par le journaliste n'a pu établir concrètement l'authenticité du reportage, son auteur se retranchant *lui-même derrière la protection de* ses sources. Certains, tel Pierre Bénichou, directeur adjoint de la rédaction du *Nouvel Observateur*, ont dit en revanche le bien qu'ils pensaient *du journaliste indépendant.*

Cependant, les débats ont permis de nouveau d'élargir le champ des responsabilités dans la mise en forme du sujet au sein de l'émission « La preuve par l'image », qui fut arrêtée juste après le premier numéro. Grâce à de multiples arrêts sur image, précisément, le président Monfort a pu pointer du doigt la cécité de la coproductrice de l'émission, Estelle Gouzy, qui a reconnu avoir *« découvert le produit finalisé à l'antenne »*.

Journaliste elle aussi, elle n'a pas semblé émue qu'on puisse « vendre » au téléspectateur, par le biais de commentaires et d'habillage de l'image (viseur incrusté), des sujets prétendument réalisés en caméra cachée, les journalistes *se faisant passer pour des acheteurs potentiels*, alors même qu'Aziz Zemouri reconnaissait que deux des séquences sur trois avaient été réalisées en caméras visibles. *De même, Stéphane Simon*, le premier rédacteur en chef de l'émission, estima que, caméra cachée ou non, *« ce n'était pas le débat »*.

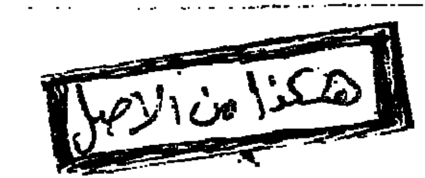
ÉCLAIRAGE INDU

Au passage, le président s'est également payé le luxe de donner des cours d'éclairage au cameraman, Stéphane Garnier, dont les explications de tournage n'ont guère convaincu, notamment sur la seule scène qui aurait été filmée en caméra HI8 cachée. Au cours de cette séquence, les ombres projetées sur les murs semblent attester l'utilisation d'un projecteur, incompatible avec la dissimulation. Curieusement, en outre, selon les dires du preneur d'images, c'est *Aziz Zemouri qui tenait alors la caméra cachée dans un sac, « ce qui pose tout de même la question de votre utilité sur les lieux »*, lança le président au cameraman.

« Les téléspectateurs savent décoder l'image », avait affirmé la coproductrice, qui n'avait pas manqué de se défausser sur *« la post-production »* et France 2, dont le président-directeur général, Jean-Pierre Elkabbach, à l'inverse de Martine Aubry et de Laurent Cathala, n'avait pas daigné comparaître. *« L'image, on peut lui faire dire n'importe quoi »*, avait au contraire avancé le président Monfort.

Réquisitoire et plaidoiries jeudi 14 mars.

Jean-Michel Dumay



Le ciel est tombé sur la tête d'Albion

L'annonce du prochain démantèlement des silos nucléaires a semé le désarroi sur le célèbre plateau, où l'on est divisé sur l'opportunité d'implanter, à leur place, une base d'hélicoptères

LA réflexion est d'un entrepreneur d'Apt, en Vaucluse : *« Les hélicoptères, c'est l'enfer. Mais, si on n'a plus de travail pour nos gars, c'est encore pire ! »* Elle traduit le malaise de toute une région prise de court par l'annonce de la fermeture prochaine – dans les deux ans – de la base militaire d'Albion. Le démantèlement des engins nucléaires serait en partie compensé par l'implantation d'une école franco-allemande d'hélicoptères. Ce qui apparaît encore comme une hypothèse a déjà semé le trouble – et un début de division – parmi les populations de haute Provence.

Des cafés du commerce au marché du samedi matin à Apt, des fermes du plateau d'Albion aux mairies du pays de Sault, on ne parle plus que de ces fichus hélicoptères qui risquent de faire regretter les missiles *« à tête de mort »*, jadis fustigés par le poète de l'Isle-sur-la-Sorgue, René Char, et par son ami Picasso. En presque trente ans, les habitants des lieux avaient fini par s'habituer au *« sommeil nucléaire »*, dix-huit missiles enterrés dans leurs silos, garants de la dissuasion et d'un magistral silence : aucun avion ne pouvait survoler ce sanctuaire. Le spectre des hélicoptères effrayant touristes et troupeaux de chèvres inquiète davantage que les missiles... Et Jacques Chirac, qui a promis de maintenir là-haut *« un niveau égal d'emplois »*, n'a pas même envoyé aux élus locaux le moindre interlocuteur pour les informer. *« Une telle situation ne peut que nous déchirer »*, regrette avec amertume le maire socialiste d'Apt, Pierre Boyer, qui a demandé une audience au chef de l'Etat. *« Des bruits courent, mais on ne sait rien de précis. »*

L'autre soir, sur le rocher de Saignon, au-dessus d'Apt, le maire du village de Cargas, Maxime Bey, tenait une réunion intercommunale rassemblant les élus de la vallée. Ceux que la présence des militaires fait travailler. Ceux que les tournoiements d'hélicoptères gêneraient le moins. *« Tout un pays doit se mobiliser »*, a insisté cet ancien international de rugby qui a appris à ne pas jouer *« personnel »*. Le message n'est pas passé tout seul. Maxime Bey sait pourtant qu'il faut désamorcer les conflits entre le plateau et la vallée. *« Si les hélicoptères viennent, les chèvres de Sault feront du beurre tout de suite »*, a-t-il plaisanté. Mais l'humour cache mal une réelle angoisse. *« On ne peut pas commencer par dire qu'on ne veut pas de cette école. Il faut entrer en négociation. Sinon, on n'aura rien. »*

La plupart des élus craignent de voir le plateau transformé en no man's land en l'an 2000. Une voix parle du Larzac. Mais nul n'est prêt à accepter n'importe quoi. *« Les activités nouvelles devront être compatibles avec un tourisme raisonné. Il faut respecter l'équilibre de notre territoire »*, a souligné Bernard Chevalier, maître de conférences à l'université Aix-Marseille. Adjoint au maire d'Apt, Claude Agnel s'est livré à un calcul simple : *« Pour remplacer mille militaires sur le plateau, il faut attirer trente mille touristes de plus sur douze mois. »* Il y a eu un silence. Le poids des chiffres. La crainte pour chacun de ne plus pouvoir, bientôt, boucler les budgets ni honorer les emprunts. Les soldats et leurs familles représentent chaque année un apport de 160 millions de francs à l'économie locale. Leurs revenus – plus de 11 000 francs en moyenne – dépassent nettement ceux des gens du cru, à peine au-dessus du smic. Les enfants de militaires remplissent vingt-cinq classes. Le petit commerce, les entreprises du bâtiment, de mécanique et de peinture « tournent » largement grâce à cette population à part et pourtant bien intégrée, y compris au sein des associations.

Rapide sondage, un samedi matin, sur le marché d'Apt, en compagnie de Claude Agnel, de plus en plus perplexe. Le fleuriste est *« pour les hélicos »*, car ces messieurs les militaires lui prennent de belles compositions qui viennent décorer les *« centres de table »*, les jours de fête au Cercle. Un marchand de vins et spiritueux, lui, ne regrettera pas les uniformes. Il souffre de la concurrence du même Cercle, qu'il compare à *« une grande surface »*. Ce club des armées vend le whisky moins cher, organise de nombreuses réceptions, propose des nuits d'hôtel bon marché...

« L'apport de quelques soldats ne vaudra pas celui des touristes qui viennent de toute l'Europe chercher ici la tranquillité », plaide le directeur du camping Le Lubéron, à la sortie d'Apt.

A l'auberge du même nom, le chef, Serge Peuzin, ne craint pas trop les hélicoptères, sauf s'ils volent de façon intempestive. *« C'en sera fini des tournages de film. Pour* Le Château des Oliviers, *on a bien travaillé... »* Un médecin généraliste tient le discours de la raison : *« Ce qui arrive est trop grave. Les hélicos gêneront une minorité. On ne peut pas tout rejeter pour un petit nombre. Il faudra choisir le moindre des maux. C'est toujours ça, la vie. »* Un ancien résume : *« Avant, on ne voulait pas de l'armée. Maintenant, on veut qu'elle reste, mais sans nuisances ! »*

Dans un café près de la mairie, quelqu'un parle d'un Parisien venu proposer un musée de la guerre froide, dans les souterrains. *« Si on a des déchets nucléaires, ce sera pire que les hélicos »*, ajoute un autre. Un retraité d'Aerospatiale propose d'installer une université sur le plateau d'Albion. Une idée que défend depuis longtemps le libraire Marc Dumas, président des « Alpes de lumière ». *« Il faut créer un grand campus latin consacré à la culture méditerranéenne. On y réfléchirait au territoire, à la religion, au temps de travail. Il s'agirait d'un espace ouvert aux autres, à l'image du monde méditerranéen. Pourquoi pas imaginer dix mille étudiants sur le plateau dans les dix prochaines années ? »* Attaché à la permanence de cet espace préservé, Marc Dumas est résolu : *« Nous sommes prêts à nous battre beaucoup. »* Et de rappeler que son association a pu dissuader la firme Mercedes d'acheter six cents hectares dans le Lubéron ou repousser des projets de golf. Seuls les plaisantins imaginent d'aménager un *« dix-huit trous »* dans les silos vidés de leurs missiles...

CLAUDE AGNEL ne croit pas à une reconversion universitaire. *« Les campus américains sont toujours proches d'une grande ville. Ici, on est loin de tout. »* Lors d'un récent dîner, un de ses amis lui a passé la bande sonore du film *Apocalypse Now*, l'attaque des hélicoptères sur fond de *Walkyrie*. L'allusion était grossière, mais efficace. *« Chacun a peur de commettre l'irréparable »*, reconnaît l'adjoint au maire d'Apt. *« Je suis dans un grand embarras. Nous n'avons pas d'informations précises sur l'avenir du plateau. Nous devons choisir la solution la moins mauvaise pour tous, mais personne ne voit au-delà de sa boutique. Pour finir, je ne dispose d'aucun élément sur les "déséconomies" qu'entraînerait le vol des hélicoptères. »* Un ancien inspecteur du fisc l'a attrapé par le bras : *« Le Lubéron, ce n'est pas rien ! On est un pays touristique. »*

La voiture avale les virages qui montent sur le plateau, à mille mètres d'altitude. Loin de la vallée, au-dessus de la mêlée, voici Albion. Les sapins enchâssés dans un sabot de neige, les sillons de lavande, un soleil qui exulte et peint en ocre les pierres à vif. Décor minéral et végétal, routes soudain très larges qui, seules, trahissent la présence d'une activité exceptionnelle, avec les silos parsemés çà et là. Le plateau d'Albion n'est pas un camp retranché aux grillages barbelés. La haute Provence y a conservé son visage et ses couleurs abricot, son calme impressionnant, où l'air paraît vibrer comme du cristal. Au moins jusqu'à l'arrivée des Tucano brésiliens et des Epsilon, de drôles d'oiseaux pilotés par les élèves de l'école de l'air de Salon.

Un agriculteur rencontré dans un bistrot d'Apt a menacé : *« Je vais finir par leur tirer dessus. Ils commencent à voler dès huit heures du matin. Ils font de la voltige. On se croirait à la guerre ! »* Soixante maires du Ventoux ont adressé une lettre de protestation au ministre de la défense, Charles Millon. *« Le bruit de ces appareils s'apparente à celui des Stukas, de sinistre mémoire. Nous demandons à ces consciencieux laboureurs du ciel d'aller exercer leurs talents ailleurs, cela paraissant d'autant plus facile que la Méditerranée est beaucoup moins habitée. »* La population du plateau – quelque trois mille personnes – craint que ces vols, *« d'un caractère lancinant et produisant des nuisances phoniques »* (*dixit* le président du parc naturel du Lubéron, Jean-Louis Joseph), ne soient le prélude à des atteintes plus graves. Charles Millon n'a-t-il pas laissé entendre que le site d'Albion devrait s'accommoder d'*« activités qui créent des nuisances sur leurs actuels lieux d'affectation »* ?

« On croyait qu'on avait cinq ans pour s'y préparer. Maintenant, on apprend que tout va fermer dans moins de deux ans »

ANCIEN cadre supérieur reconverti dans le fromage de chèvres, Elisabeth Murat est bien décidée à empêcher que l'on *« brade la Provence »*. Cette petite femme énergique n'a rien d'une « baba cool » écolo revenue de la société de consommation. *« Je fonctionne comme une petite entreprise. J'écoule ma production dans les meilleurs restaurants de la région et jusqu'à Londres. Ma laiterie est aux normes européennes. »* De sa bergerie, elle aperçoit le Ventoux et la montagne de Lure. Quand l'écharpe de brume se déchire, elle voit Fos et ses torchères. *« Si les hélicos arrivent, je devrai partir. Ce sera la fin des élevages »*, dit-elle. Mais l'heure est au combat. A la tête de l'Association pour la défense et le développement des pays du plateau d'Albion, elle remue ciel et terre pour, précisément, que rien ne bouge. Au cauchemar héliporté, elle oppose l'agneau sous label, les fromages de qualité, la lavande fine destinée à la parfumerie. Elle évoque l'éclosion des gîtes ruraux, le risque de voir le parc naturel du Lubéron perdre sa charte. *« Si je disparais, ce sera le tour du vétérinaire, puis du marchand d'aliments d'Apt. »*

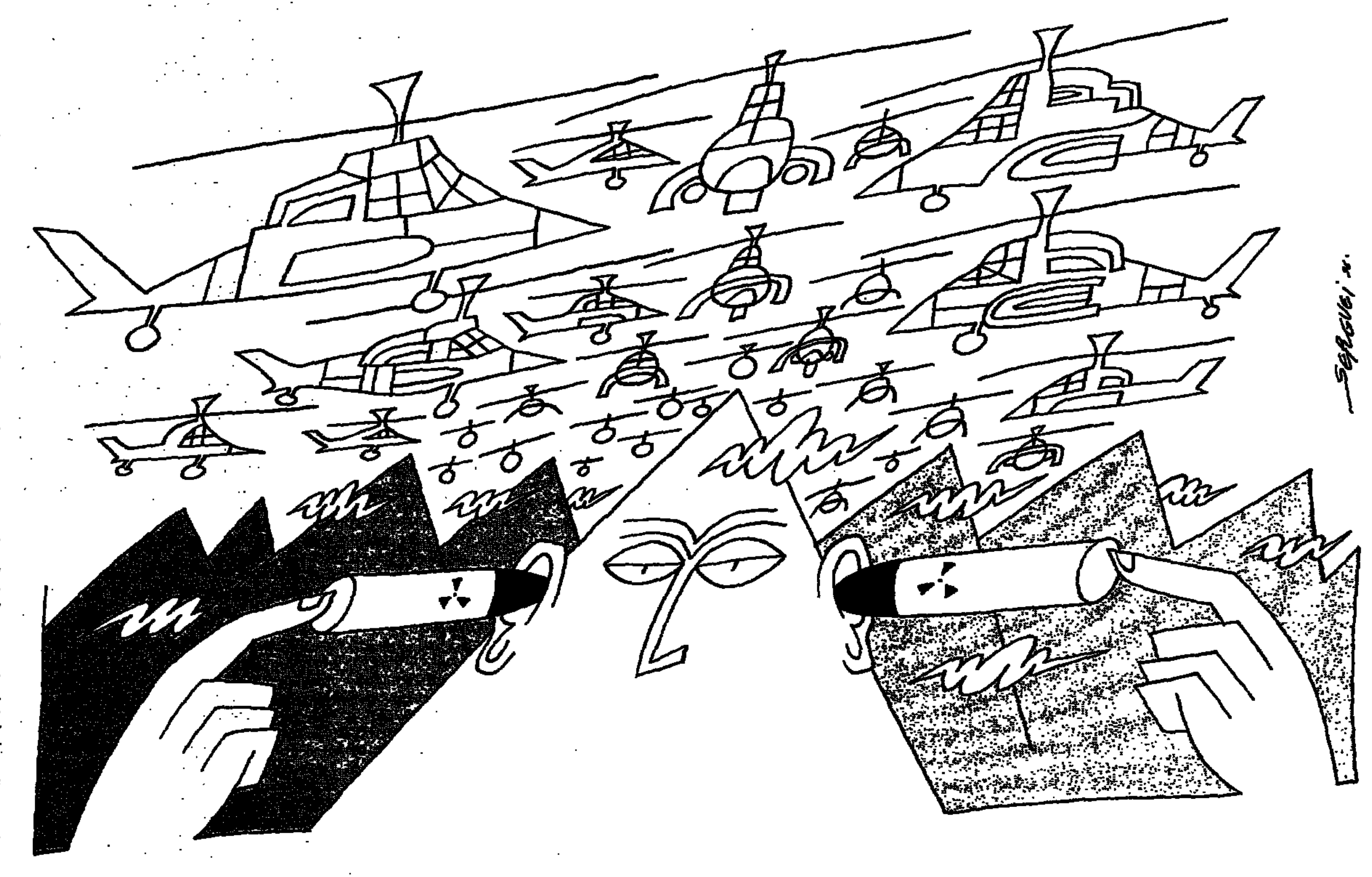
Près d'elle joue Babacar, un enfant autiste venu avec ses amies Jocelyne et Monique. Les deux femmes ont obtenu un agrément de trois lits pour l'accueil de ces enfants rejetés des villes. Le plateau est un lieu idéal. *« Ça coûte quatre fois moins cher qu'une journée d'hôpital en ville »*, explique Jocelyne. *« Les enfants autistes seront vite stressés s'ils entendent des bruits de moteur incessants... »* Elisabeth Murat montre un bulletin de soutien de la petite-fille de Picasso. Jack Lang et Laurent Fabius lui ont répondu, et aussi Michel Péricard, Jean-Claude Gaudin, Marie-José Roig, maire d'Avignon et député de Vaucluse. Le 29 janvier, celle-ci a reçu une lettre de Charles Millon : *« Les préoccupations de la population du pays d'Apt et des environs seront prises en compte dans toute la mesure du possible,* écrit le ministre, *mais l'intérêt de la défense, exposée à de fortes contraintes opérationnelles et budgétaires, devra finalement prévaloir. »* Une formulation qui ne rassure pas Elisabeth Murat et ses amis. *« Il faut rassembler Apt et le plateau »*, répète-t-elle.

Le maire d'Apt, Pierre Boyer, n'est pas si éloigné d'elle. *« Je ne suis pas un fanatique de l'école d'hélicoptères. S'ils décollent toutes les dix minutes, ce n'est pas possible. »* Yves Gattechaut ne saurait dire le contraire. Son Hostellerie du Val-de-Sault bénéficie d'une renommée européenne et porte l'appellation de Relais du silence... Le pays de Sault est candidat au classement par l'Unesco des paysages protégés. *« L'avenir du tourisme est énorme »*, croit Yves Gattechaut. *« La saison s'allonge maintenant sur cinq mois. »* Le maire de Sault, Robert Eydoux, et son adjoint André Farand ne manifestent aucune hostilité aux militaires. Ce qu'ils souhaitent, c'est un véritable *« aménagement du territoire, une concertation rapide »*.

Et la conversion au civil ? *« On y travaille »*, répond Lucien Vakanas, l'antiquaire de Sault. *« Mais on croyait qu'on avait cinq ans pour s'y préparer. Maintenant, on apprend que tout va fermer dans moins de deux ans ! L'armée n'a pas empêché notre développement. Les nuisances nous tueraient. »* Sur le marché d'Apt, Claude Agnel a rencontré Michèle Viguier, leader – RPR – de l'opposition. *« Les moutons du Lubéron ne nous feront pas vivre,* a-t-elle dit. *Ne nous braquons pas. Etudions la proposition des hélicoptères. Mais on se doit de préserver un site remarquable. On s'est assez accroché sur ce thème pendant la campagne : vous n'avez pas assez joué la carte touristique. »*

Au détour d'une lecture, Muriel Wolny, l'épouse de l'antiquaire de Sault, a trouvé une phrase de René Char qu'elle tient pour prémonitoire : *« Il semble que le ciel a toujours le dernier mot, mais il le dit si bas que nul ne l'entend jamais. »* Pour l'heure, on ne l'entend que trop...

Eric Fottorino
Dessin de Sergueï



Quand l'Ethiopie vainquit l'Italie

Il y a cent ans, à Adoua, les paysans-soldats de l'empereur Ménélik II repoussaient les troupes italiennes. Une victoire qui sauvait l'indépendance du royaume tout en fondant le premier Etat-nation africain. Depuis, cependant, le pouvoir central d'Addis-Abeba n'a cessé d'être remis en question

L'EMPEREUR Ménélik II et son épouse Taïtou sont à la messe, ce dimanche 1er mars 1896, jour de la Saint-Georges, lorsqu'un messager tremblant d'excitation fait irruption dans l'église d'Adoua, vers 5 heures du matin, interrompant le souverain éthiopien dans ses prières pour lui annoncer que les *Farendji*, les étrangers, arrivent. En quelques instants, l'alerte est donnée. Les troupes éthiopiennes cantonnées près d'Adoua se préparent au combat. Leurs campements qui entourent la tente rouge de Ménélik se transforment rapidement en *« une grandiose scène de tumultes à la fois guerriers et religieux »*. Ce mouvement offensif (décidé à contrecœur, semble-t-il) par le général Oreste Baratieri, gouverneur de l'Erythrée et commandant en chef des troupes italiennes, répondait au vœu le plus cher de Ménélik, qui aurait déclaré quelques jours plus tôt : *« Je n'enverrai pas mon armée à la bataille tant que je ne verrai pas l'ennemi dans mon propre camp. »*

Sans être un grand chef militaire, il avait compris que ses 100 000 fantassins (dont 80 % étaient équipés de fusils modernes patiemment achetés par l'empereur aux Européens) et ses 8 600 cavaliers avaient peu de chance de déloger les 10 596 Italiens et les 7 100 *Askaris* (supplétifs érythréens) retranchés à Sauria sur un dispositif de défense constitué par une série de fortins construits le long de la frontière sud de la colonie italienne d'Erythrée.

Depuis le 18 février, les belligérants campaient à 25 kilomètres les uns des autres. Les provisions commençaient à se faire si rares que Ménélik envisageait de lever le camp, le 3 ou 4 mars, ne sachant plus comment nourrir son armée, *« véritable ville en marche »*, après avoir épuisé les greniers des villages (et même des monastères) du Tigré, déjà ravagés par la guerre et la famine. Les Italiens auraient pu gagner sans combattre...

Le plan de bataille du général Baratieri ne manque pas de bon sens. Il s'agit d'approcher l'ennemi sous couvert de l'obscurité et de s'établir solidement sur des positions défensives, canons en batterie, en attendant l'attaque ou bien... le retrait des Ethiopiens. L'écrasante supériorité numérique de l'adversaire interdit en effet aux Italiens de tenter un assaut sur le camp de Ménélik, même s'il est de bon ton de penser, comme dans toute armée coloniale, qu'un *« soldat européen entraîné vaut bien dix guerriers nègres »*.

Mais le terrain accidenté, parsemé de ravins, de bosses et de pics rocheux, comme *« remué par une colère divine »*, rend cette marche de nuit, de laquelle dépend le déploiement des troupes transalpines avant le combat, hasardeuse. Une succession d'erreurs d'orientation et de messages erronés achève de disperser les quatre colonnes italiennes qui devraient progresser ensemble. Si bien qu'à l'aube, les hommes du général Albertone se trouvent dangereusement isolés de ceux des généraux Arimondi et Dabormida, eux-mêmes privés de couverture sur leurs flancs.

La bataille s'engage à 6 heures du matin avec une charge éthiopienne contre la brigade indigène d'Albertone, alors que d'autres unités impériales isolent encore davantage chaque colonne ennemie en s'engouffrant dans les brèches laissées par les Italiens, trompés par leur méconnaissance du terrain et les fausses informations diffusées par les agents de Ménélik. Appuyés par une quarantaine de canons, les *ras* (seigneurs) éthiopiens lancent vague après vague leur infanterie et leur cavalerie à l'assaut des positions italiennes peu à peu submergées par le nombre, malgré les ravages que cause l'artillerie.

A midi, le général Baratieri doit donner le signal de la retraite laissant sur le terrain 4 133 Italiens tués ou disparus ainsi que 2 000 Askaris tués et 1 428 blessés. Avec 7 560 hommes mis hors de combat, soit 40 % des forces engagées, la bataille d'Adoua se révèle un désastre militaire qui marquera l'armée italienne. De plus, 1 865 soldats transalpins et autant d'Askaris sont faits prisonniers. Les troupes abyssiniennes, de leur côté, déplorent 7 000 tués et 10 000 blessés mais aucun prisonnier. Ménélik quitte Adoua, le 3 mars, et met deux mois pour revenir sur Addis-Abeba (sa nouvelle capitale), à la tête d'une armée exsangue, minée par la faim, mais triomphante. A Rome, l'annonce de la défaite frappe la population de stupeur. L'opposition descend dans la rue aux cris de *« Viva Ménélik ! »* pour réclamer la tête du premier minitre Crispi.

Ce dernier, soucieux de prestige national, avait poussé le général Baratieri à prendre (contre son gré) l'initiative de l'attaque, est démis deux semaines plus tard. Le marquis di Rudini lui succède et ordonne au nouveau gouverneur de l'Erythrée, le général Baldissera, d'ouvrir des pourparlers avec Ménélik. Celui-ci n'a pas poursuivi l'armée italienne en déroute jusqu'à Asmara pour tenter de reconquérir la totalité des hauts plateaux abyssins, ou même plus loin encore, vers Massoua, pour rejeter les Italiens à la mer. Pourquoi ? Il a sans doute réalisé qu'il lui faudrait livrer, dans une région aux maigres ressources, de dures batailles pour percer la seconde ligne de défense italienne. Il lui était aussi difficile de demander davantage à ses vassaux et à ses hommes, d'autant que la saison des pluies allait commencer et que les soldats-paysans voulaient être de retour dans leurs villages à temps pour les labours.

Mais, en refusant de continuer sur sa lancée vers les côtes de l'Erythrée, il renonçait à conquérir pour son empire un accès à la mer Rouge alors que l'enclavement de l'Ethiopie le préoccupait énormément. Tout au long de son règne (qui s'acheva à sa mort en 1906), il n'eut de cesse de chercher, dans ses alliances avec les rivaux de l'Italie dans la région, un libre accès aux ports les plus proches, celui de Tadjourah, contrôlé par les Français, ou encore celui de Zeila, le débouché maritime du Somaliland tenu par les Britanniques.

Mais si Adoua n'est pas une grande victoire militaire, ses conséquences diplomatiques sont impressionnantes. Rome accepte l'abrogation du traité de Wichale, signé en 1889 dans la ville shoane du même nom, entre l'Italie et Ménélik, et dont les interprétations divergentes avaient mené à la guerre. Présente en Erythrée depuis 1885, et poursuivant le secret dessein de faire de l'empire abyssin son protectorat, l'Italie entendait être, par la vertu du traité, la seule puissance habilitée à représenter les intérêts de Ménélik à l'étranger. Ce dernier ne retenait que la version amharique du même texte, qui lui laissait *« la possibilité »* – et non l'obligation – de faire appel à l'Italie pour communiquer avec l'Europe. Mais au cours de l'année 1895, le général Baratieri, obéissant aux directives de Rome, commence à s'aventurer dans le Tigré, bien au-delà de la rivière Mareb qui séparait, selon le traité, la colonie italienne d'Erythrée (reconnue par Ménélik) de l'Ethiopie. En septembre 1895, l'empereur réagit en décrétant la mobilisation générale et parvient à rassembler sous son drapeau rouge, jaune et vert tous ses vassaux, du moins loyal au plus fidèle.

L'après-Adoua révélera la stature d'homme d'Etat de Ménélik, l'ambitieux roi amhara du Shoa qui s'était fait proclamer empereur par les princes éthiopiens en novembre 1889 sous le nom de Ménélik II. Il sut consolider sa victoire sur l'Italie, sauvegarder les frontières de l'Ethiopie et obtenir des concessions de la France, de l'Angleterre et du Soudan. Avant la fin de l'année 1896, il oblige donc l'Italie à reconnaître la souveraineté de l'Ethiopie. Il signe ensuite un accord avec les Français en promettant, contre quelques arpents de leur Côte des Somalis (aujourd'hui Djibouti), de soutenir leur ambition quant à la conquête du Haut-Nil (celle-ci s'arrêtera à Fachoda, au sud de Khartoum, lors du retrait en novembre 1898 de l'expédition Marchand devant les forces anglaises).

Courtisé par les Britanniques inquiets des visées françaises, Ménélik s'engage à les assister dans leurs luttes contre les Mahdistes, en échange d'une bonne partie de Somaliland. Il obtient également de Londres et de Paris l'utilisation hors taxes de leurs ports. Ce qui ne l'empêche pas de conclure aussi avec les Mahdistes soudanais un traité de bon voisinage basé sur leurs luttes communes contre l'impérialisme européen.

Ménélik sut interpréter à sa guise ces trois accords, contradictoires à bien des égards, pour écarter les foudres des puissances coloniales rivales. Il se montre *« diplomate, subtil et clairvoyant, sachant, à la manière de Bismarck, garder plusieurs fers au feu »*. En 1897, il envoie un corps expéditionnaire conquérir, dans l'extrême sud, le royaume du Kaffa, riche en or et en esclaves, et repousse encore les confins de son empire, ce qui lui vaudra d'ailleurs une tenace réputation de colonisateur, encore vivace aujourd'hui parmi les peuples du sud de l'Ethiopie. Néanmoins, Adoua reste la seule victoire remportée par une armée africaine sur les colonisateurs qui mit fin à un conflit (ce qui, ne fut pas le cas de la victoire des Zoulous en Afrique du Sud ou encore de celle des Mahdistes à Khartoum en 1885, aux dépens des Anglais). Aujourd'hui, l'Ethiopie est aujourd'hui le seul pays du continent noir à ne pas avoir besoin de célébrer l'anniversaire de son indépendance.

L'Ethiopie est le seul pays du continent noir à ne pas avoir besoin de célébrer l'anniversaire de son indépendance

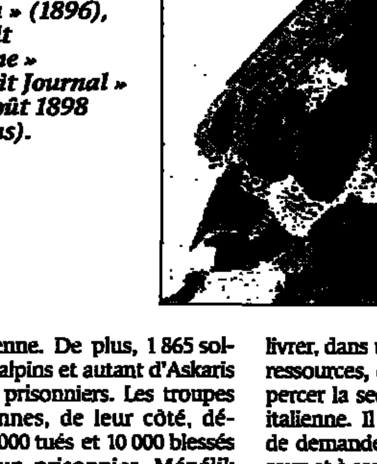
A travers le monde, l'événement – abondamment couvert par la presse – fut ressenti comme une victoire non seulement éthiopienne mais africaine, et inspira aussi bien les nationalistes africains que des afro-américains comme Marcus Garvey. D'une certaine manière, Adoua marque le début de la libération de l'Afrique qui s'achèvera, un siècle plus tard, avec l'arrivée au pouvoir en 1994 de Nelson Mandela.

Jean Hélène

Le Petit Journal
SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ

Le Négus Ménélik à la bataille d'Adoua

EDIMEDIA



MUSÉE DES ARTS D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE

Ménélik II en habit de cérémonie (ci-contre), photographié par Paul Buffet. Ce dernier est aussi l'auteur du tableau « Le Négus Ménélik à la bataille d'Adoua » (1896), reproduit à la « une » du « Petit Journal » du 28 août 1898 (ci-dessus).

Regrets et réconciliation

LA DATE n'est pas passée inaperçue en Italie car, comme titrait *L'Unita* le 4 mars, *« l'Italie retourne à Adoua, mais pour la réconciliation »*. En fait, la présence officielle des autorités italiennes à la cérémonie de commémoration, obtenue après de laborieuses négociations, ne pouvait être uniquement de circonstance. Il fallait trouver le ton et le geste pour marquer l'effective réconciliation entre les deux pays. Le président de la commission des affaires étrangères du Sénat, Gian Giacomo Migone, s'y est essayé en déposant des couronnes de fleurs devant les victimes éthiopiennes et italiennes, et surtout à travers ses déclarations : *« Il a fallu cent ans pour effectuer ce voyage, mais je suis fier de la capacité de mon pays de faire le bilan de ce qui n'est certainement pas le meilleur aspect de son passé. »* Ou encore : *« Avec la conscience des souffrances que nous vous avons infligées et dans le respect de nos soldats tombés pour exécuter des ordres, nous offrons aujourd'hui un tribut à votre histoire, mais en même temps notre geste est une conquête de notre démocratie. »*

De son côté, il y a quelques semaines, l'armée italienne avait fait ses propres pas en reconnaissant pour la première fois l'usage de gaz lors de la campagne d'Ethiopie de 1936. Reste, c'est vrai, une question ouverte entre les deux pays : celle de l'obélisque d'Axum que Benito Mussolini ramena à Rome en 1937 et qui s'y trouve toujours. Sa restitution, prévue dans deux traités de paix, n'est toujours pas à l'ordre du jour, même si M. Migone, à Adoua – et il ne pouvait en être autrement – a tenu à souligner que l'Italie tiendra ses engagements.

Salvatore Aloïse

De l'unité au fédéralisme ethnique

LE COUP DE GÉNIE de Ménélik, et sans doute la clé de sa victoire à Adoua, fut d'avoir su réunir, aux côtés de sa propre armée amhara, originaire du Shoa, les principaux rois ou *ras* éthiopiens (tous chrétiens, il est vrai), qui jouissaient d'une grande autonomie.

Avaient répondu à l'appel : son cousin Ras Makonnen (le fidèle d'entre les fidèles), Ras Mikael, du Wollo, et sa cavalerie oromo, Ras Baltcha, un métis gouragué-oromo, commandant l'artillerie à Adoua, Ras Menguesha (fils naturel de Yoannes IV, qui estimait pourtant que Ménélik lui avait volé le trône) et Ras Aloula, tous deux du Tigré, ainsi que les *ras* érythréens, Hagos Tafari et Sebbat, qui, deux semaines avant Adoua, désertèrent l'armée de Baratieri pour rejoindre Ménélik. Adoua marque donc la fondation du mythe de l'unité éthiopienne.

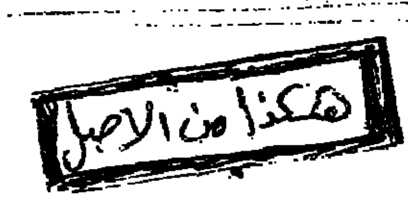
Mais, depuis 1991 et la victoire des troupes tigréennes sur la junte du colonel Menguistu, le pays vit à l'heure de la régionalisation ethnique, chère au premier ministre Meles Zenawi. La commémoration d'Adoua a divisé l'Ethiopie, et notamment ses intellectuels. Après avoir dénoncé, durant leurs années de rébellion, le centralisme des régimes successifs de Ménélik, Hailé Sélassié et Menguistu, les proches de M. Zenawi ont voulu éviter de souligner la portée unitaire et patriotique d'Adoua pour en faire une victoire africaine sur le colonialisme. *« Adoua ne doit pas représenter la défense du territoire,* écrit l'un d'eux, *mais la défense de la liberté. »*

« EMBARRAS »

Les centralisateurs, eux, estiment que *« l'Ethiopie a reculé d'un siècle en revenant au régionalisme, contre lequel a lutté Ménélik »*. Ils insistent sur le caractère national de la bataille. Ce qui conduit les fédéralistes à souligner l'*« embarras »* de ceux qui *« réalisent qu'ils ne peuvent gouverner l'Ethiopie et ses quatre-vingt-sept ethnies qu'en revendiquant l'héritage de Ménélik »*. Mais un opposant ironise : *« Le fédéralisme actuel a fait que, pour cet anniversaire, chaque ethnie a voulu tirer la couverture à soi, prétendant avoir été l'artisan de la victoire. »* *« Ce centenaire intervient au bout de vingt ans de révoltes nationalistes locales contre le pouvoir central,* explique le professeur Andreas Ashete, président du Comité pour la commémoration d'Adoua. *Et il est bon de rappeler que, quand l'indépendance est en jeu, les Ethiopiens sont capables de s'unir. »* Mais, aujourd'hui, l'indépendance se joue dans le domaine économique, et les tendances centrifuges auraient plutôt tendance à affaiblir l'Ethiopie dans ce nouveau type de bataille.

Chez les nationalistes, le centenaire d'Adoua a aussi réveillé la *« douloureuse »* question de l'Erythrée, qui, après sa victoire sur les troupes de Menguistu, en mai 1991, a choisi l'indépendance. Ils se plaignent de ce que l'unité nationale a été mise sous l'éteignoir pour ne pas évoquer la sécession érythréenne et pour éviter de rappeler qu'à Adoua des milliers d'Erythréens ont combattu dans les rangs italiens contre Ménélik.

J. H.



هكذا من الأصل

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-30-10 Télex 261 311 F

Le Monde

ÉDITORIAL

Terrorisme, attention urgence

IL est des moments où l'Histoire hésite dangereusement. C'est le cas aujourd'hui au Proche-Orient, où la fragile paix israélo-palestinienne titube sous les coups répétés des kamikazes du Hamas. Comme si elle tenait aussi pour sienne cette paix naissante et déjà menacée, comme si elle refusait obstinément l'idée d'en porter un jour le deuil, la communauté internationale a eu le bon réflexe. Habités d'un sentiment d'urgence, et reprenant au bond une proposition de Yasser Arafat – initialement suggérée par Bill Clinton –, une trentaine de chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de se retrouver, mercredi 13 mars, à Charm el Cheikh pour un sommet antiterroriste.

Cette initiative sans précédent, hâtivement échafaudée autour d'un mot d'ordre « porteur » et largement consensuel, n'a pas pour objectif de rechercher on ne sait quel remède-miracle, à l'évidence inexistant, au cancer terroriste. Ce sera surtout, en cette période où, pour reprendre le mot d'un diplomate, « tout peut basculer » vers le pire, un acte hautement symbolique, un précieux témoignage de solidarité apporté, en leur présence et près de leur sol, aux deux principaux acteurs de la paix, Shimon Pérès et Yasser Arafat, un encouragement à continuer, malgré les épreuves, leur noble mission commune.

Ce sera aussi un signal fort adressé aux chefs islamistes qui inoculent la haine et le fanatisme chez les jeunes candidats au suicide, parce qu'ils ont juré de tout faire pour torpiller un processus où s'engloutirait leur rêve de voir s'édifier un jour, en Terre sainte, une Palestine islamique. Ce sera enfin une nouvelle mise en garde à deux pays de la région – l'Iran et la Syrie – qui tolèrent, soutiennent, voire financent les groupes terroristes.

Sur ce dernier chapitre, il sera instructif de voir si l'Occident adoptera à Charm el Cheikh une position commune. Pour le moment, les Etats-Unis et l'Europe n'ont pas la même démarche envers les présumés parrains et bailleurs de fonds de l'islamisme extrême. Gardant en mémoire la vieille humiliation ressentie, il y a quinze ans, lors de la prise en otages de ses diplomates, et attentive en outre aux arguments d'Israël, Washington veut faire céder Téhéran en lui imposant une quarantaine. L'Europe, elle, refuse de couper les ponts avec l'Iran – ce qui la priverait de tout moyen de pression – et maintient avec lui un « dialogue critique » mêlant vigilance et tentatives de persuasion. Quant à la Syrie, son amorce de négociation avec l'Etat juif lui vaut d'être ménagée de tous.

Ce sommet ne peut que satisfaire Israël, qui réclame depuis de longues années, notamment à ses voisins, la mise en place d'un « front commun » contre tous les poseurs de bombe. L'extraordinaire – et réconfortant – paradoxe tient au fait que cette demande soit désormais brandie par le président palestinien, un homme qui, aux yeux d'une partie des Israéliens, restera longtemps un ancien terroriste. A Charm el Cheikh, Shimon Pérès et Yasser Arafat figureront dans le même camp, face aux fossoyeurs de l'espérance. Il est important qu'ils soient, ce jour-là, entourés des grands de ce monde.

Israël au péril de la paix

Suite de la première page

Mais depuis la conférence de Madrid, en novembre 1991, qui vit, quarante-quatre ans après le début du drame, Palestiniens, Israéliens et leurs voisins arabes s'asseoir à la même table pour imaginer comment vivre ensemble, depuis surtout les accords d'Oslo et la poignée de main du 13 septembre 1993 entre Itzhak Rabin et Yasser Arafat, l'espoir a peu à peu apprivoisé l'inquiétude, la quête de paix a repoussé le spectre de la guerre perpétuelle.

Là réside l'insupportable contradiction créée par la vague d'attentats du Hamas. Car le premier dividende de la paix, le premier bénéfice qu'attendaient légitimement les Israéliens du processus de négociations en cours, c'est justement la garantie d'une plus grande sécurité physique, individuelle et collective. Ce bienfait devait aller tellement de soi qu'il constituait une clause tacite du contrat moral conclu entre l'électorat et ses dirigeants travaillistes lorsqu'il leur a donné le feu vert, il y a bientôt quatre ans, pour explorer les voies d'un règlement politique.

La paix ne peut pas se réduire à la seule sécurité. Mais sans un minimum de sécurité, la paix est vide de sens. Elle ne devient alors jamais synonyme d'insouciance, de frivolité, voire d'ennui, ce luxe des nations tranquilles. Et de même que, au Proche-Orient comme ailleurs, on ne décrète pas la confiance – qui se mérite –, de même ne peut-on continuer à vouloir imposer la paix comme objectif stratégique à un peuple qui en paierait le prix en vivant l'Apocalypse au quotidien. Même une « colombe » de la première heure comme l'écrivain Amos Oz souligne qu'aucun de ses compatriotes n'acceptera que la formule « la terre contre la paix » se traduise par « moins de terre et moins de paix ».

La déception et la colère sont d'autant plus grandes en Israël que le pays avait commencé, surmontant ses hantises, à prendre des « habitudes de paix », à la faveur d'une trêve de six mois des attentats islamistes – et malgré le drame provoqué par l'assassinat d'Itzhak Rabin. Société méditerranéenne, encline à consommer, voire à s'étourdir un peu aux joies de la vie, après tant d'angoisses, Israël goûte depuis quelques années les premiers fruits d'une remarquable croissance économique. Le choc n'en est que plus rude.

Obéissant à un instinct naturel de protection, Israël se crispe sur le renforcement de sa sécurité. Au risque de retarder, voire d'interrompre un processus de paix que beaucoup mettent en accusation. Après tout, font valoir ces derniers, n'est-ce pas la mise en œuvre de l'Autonomie palestinienne et le redéploiement de Tsahal qui ont permis aux islamistes de circuler plus librement, de trouver des refuges dans des zones évacuées par l'armée et de déplacer l'épicentre du terrorisme vers le territoire même d'Israël ?

Toute la difficulté du moment tient à ce que le transfert de souveraineté entre Israéliens et Palestiniens, pour limité qu'il reste, traverse une période charnière. Sur le terrain, où la prise de relais politico-militaire ne comble pas assez vite certains vides d'autorité, dont profitent les terroristes. Mais aussi dans les esprits, soumis à une phase de « décantation psychologique », où l'avenir et le passé demeurent trop intimement mêlés, où le désir de paix n'a pas encore dissipé la méfiance mutuelle.

> L'Etat juif devra sans doute vivre encore longtemps sous l'empire de certaines menaces, notamment terroristes. Il pourra les supporter s'il jouit, dans le même temps, d'une « sécurité politique » globale accrue

Israël doit se garder d'un double piège : le repliement dans une mentalité d'assiégé qui lui ferait oublier où résident ses intérêts à long terme ; et l'illusion de la sécurité totale, dont la quête est une chimère dangereuse, car, comme le disait naguère Henry Kissinger, orfèvre en Proche-Orient, « la sécurité absolue de l'un équivaut à l'insécurité absolue de l'autre ». L'Etat juif devra sans doute vivre encore longtemps sous l'empire de certaines menaces, notamment terroriste. Il pourra les supporter s'il jouit, dans le même temps, d'une « sécurité politique » globale accrue, où entrent en jeu notamment la solidité des institutions, la cohésion nationale, la légitimité internationale, la santé économique, la capacité d'innovation.

Il ne faut pas rêver pour autant : Israéliens et Palestiniens – islamistes ou non – ne vont pas s'aimer de sitôt, et d'ailleurs personne ne le leur demande. La réconciliation entre les peuples, si elle survient, prendra plusieurs générations. Pourtant, ce qui s'est passé à Gaza lundi 4 mars, juste avant l'attentat-suicide de Tel-Aviv, devrait réconforter un peu les Israéliens. Le seul fait – inédit – que 10 000 partisans de Yasser Arafat, jeunes pour la plupart, aient manifesté contre le terrorisme, en criant « non à la violence, oui à la paix » en dit long sur l'évolution des esprits.

Il se trouve désormais des Palestiniens pour juger que les premiers acquis de l'autonomie, si minces soient-ils, valent d'être défendus, au besoin en défilant dans la rue, et que l'assassinat de civils israéliens ne mérite que la réprobation publique. Manière de reconnaître pour légitime la double aspiration de l'Etat juif à la paix – et à la sécurité. C'est un vrai signe d'espérance.

Jean-Pierre Langellier

RECTIFICATIF

Alain Juppé et le RPR

Une erreur nous a fait attribuer au premier ministre, dans *Le Monde* du 9 mars, des propos qu'il n'avait pas tenus. Lors du déjeuner réunissant Alain Juppé et les délégués généraux du RPR, c'est Christian Poncelet, sénateur des Vosges, qui s'en est pris vigoureusement aux « irresponsables » qui, selon lui, dans les rangs de la majorité, ne cessent de dénigrer l'action du gouvernement.

AU COURRIER DU MONDE



La réforme du service militaire envisagée par le président de la République a ouvert un débat dont *Le Monde* se fait largement l'écho. Les lecteurs y participent spontanément et en grand nombre. Dans cette première livraison de leurs envois, les avis les plus divers s'expriment. Les interrogations et suggestions portent principalement sur les missions et la suffisance d'une armée de professionnels et sur les diverses formes possibles d'un service civil. Ce peut être l'occasion d'instaurer la mixité, de lui donner une dimension européenne, ou d'en finir avec une obligation anachronique. Là se posent également la question des missions et celle de la formation de l'encadrement.

Un partenariat entre civils et militaires

Pendant la seconde guerre mondiale, en France comme à l'étranger, des milliers de simples citoyens n'hésitèrent pas à combattre, les armes à la main, l'occupant nazi.

Ces hommes et ces femmes n'avaient pour la plupart bénéficié d'aucune préparation militaire. L'aide et les conseils que purent apporter, dans les conditions que l'on imagine, les quelques rares militaires de carrière qui se trouvaient parmi eux et les hommes qui avaient fait leur service militaire avant la guerre, leur furent très précieux. (...)

Pourquoi ne pas développer un partenariat entre les civils et les militaires dans l'intérêt de notre pays ? Plutôt que d'abandonner la conscription, ne faudrait-il pas mieux inventer des moyens pour associer, tout au long de sa vie, le citoyen à la préparation de la défense de son pays en collaboration étroite avec les militaires professionnels ? (...) Un pays ne peut être défendu avec la compétence et le courage de ses militaires sans la participation, parfois active, de ses habitants, nationaux et étrangers, hommes et femmes.

L'histoire est là pour nous le rappeler.

Jean Philippot-Bretonneau, Vanves (Hauts-de-Seine)

Pour la mixité d'un service civique

Jacques Chirac a récemment exprimé sa volonté d'établir, en remplacement de la conscription, un service civique ouvert aux hommes et aux femmes. Cette proposition serait pour ces dernières une chance, celle de devenir enfin des citoyennes à part entière, et effacerait ainsi un paradoxe vieux de cinquante ans. C'est dire toute l'urgence d'une pareille réforme.

Les femmes de notre pays durent attendre le 21 octobre 1945 pour pouvoir se rendre aux urnes, c'est-à-dire plus de cent cinquante ans après leurs congénères masculins. Or, après cette date, qui marquait pourtant leur entrée dans la citoyenneté, les femmes ne devinrent jamais tout à fait citoyennes, jamais, du moins, au même titre que les hommes. Il eût fallu, pour prétendre à cette qualité, qu'elles remplissent comme eux leur devoir militaire. (...) Par le rôle de creuset qu'elle joue, par les valeurs patriotiques qu'elle inculque, la conscription, généralisée en 1905, figure comme l'un des passages obligatoires de l'éducation du citoyen.

Dès lors, pourquoi les femmes, entrées à leur tour dans la cité en 1945, sont-elles dispensées de la conscription ? Pourquoi, alors qu'elles votent, qu'elles sont éligibles, qu'elles reçoivent l'instruction, restent-elles exclues du service national obligatoire ? Sans doute existe-t-il une certaine répugnance, du reste compréhensible, à voir une femme porter l'uniforme et brandir une arme. Mais n'aurait-il pas été envisageable dès 1945 que les femmes consacrent elles aussi un moment de leur vie au service de la nation, dans un domaine non pas exclusivement militaire, mais civil (travaux d'intérêt public, etc.). Rien de cela ne fut fait.

C'est pourquoi le projet d'un service civique applicable à tous, hommes ou femmes, représente pour ces dernières une véritable opportunité : voici l'occasion de rattraper un retard incompréhensible en matière de citoyenneté. L'intérêt du projet de Jacques Chirac repose en partie sur sa capacité à garantir enfin une mixité qui est celle de la vie civique. Plus encore, c'est à cette condition seulement que le service civique pourra prétendre devenir un creuset efficace pour la nation.

Frédérique Dufour, Paris

Un eurocorps de civils

François Mitterrand a contribué à la formation d'un eurocorps militaire réunissant des troupes allemandes et françaises. Pourquoi Jacques Chirac ne se ferait-il pas le promoteur d'un eurocorps de volontaires civils de la solidarité, sans supprimer pour autant l'eurocorps militaire ?

La France bénéficie d'une expérience en la matière, celle des Volontaires du progrès au temps de la présidence de Charles de Gaulle vers 1965. De jeunes Français et Françaises, agriculteurs, mécaniciens, infirmières, puéricultrices etc. s'engageaient pour apporter pendant un an, au minimum, leur savoir-faire à un village africain qui l'avait demandé. (...) Le souvenir d'une telle expérience pourrait nous engager utilement sur une piste de réflexion avec nos voisins européens. Un eurocorps civil de la solidarité qui parlerait français, allemand et peut-être anglais, quel beau rêve qui mérite de devenir réalité !

Yves-Marie Choupaut, Lédenon (Gard)

L'encadrement d'un service civil

(...) J'ai eu l'honneur de servir trois ans dans des unités parachutistes, et je peux attester que les jeunes que nous rendions à la vie civile n'étaient pas les mêmes que ceux que nous avions incorporés un an plus tôt : ils étaient plus forts, physiquement et moralement, ils avaient appris à vivre en société, ils étaient plus responsables. Nous avions reçu de grands enfants, c'étaient des citoyens qui nous quittaient. (...) Supprimer le service national est peut-être intéressant dans une optique étroitement budgétaire, et sur le plan de l'efficacité d'une armée de métier. Mais le peut se concevoir qu'en le remplaçant par un « service civil » dont on peut se demander par qui il serait encadré et à quel prix ? Sans vouloir être excessivement critique, je vois mal l'éducation nationale s'en charger. Elle a assez à faire avec ses écoles et ses universités.

Dr Philippe Delatte, Martignas (Gironde)

Une garde nationale

(...) La France, qui n'a plus d'ambitions d'expansion, doit posséder un ensemble de boucliers complémentaires : la dissuasion nucléaire, qui assure une couverture d'ensemble, un service national rénové au sein d'une « garde nationale » qui assure la défense interne des populations, des forces armées professionnalisées « projetables » pour défendre les intérêts vitaux de la France et maintenir sa voix dans la construction européenne et la prévention des conflits. (...)

En raisonnant simplement sur un effectif annuel d'appelés de 240 000 hommes, la « garde nationale », composée d'une défense « militaire » et d'une défense « civile » pourrait s'articuler en trois niveaux structurels et comprendrait, dans l'hypothèse d'une durée de service obligatoire de six mois, environ 120 000 personnels appelés à œuvrer à des missions civiles ou militaires.

– Au niveau national, 40 000 hommes répartis en « brigades » militaires ou civiles se chargeraient de la défense de points sensibles militaires ou civils et s'occuperaient de missions touchant aux domaines suivants : ravitaillement, circulation, surveillance, incendie, avalanches, pollution, secours, hébergement... Les brigades agiraient en « réserve générale » sur le territoire et en « réserve nationale » dans le cadre d'opérations internationales (grands cataclysmes, mandat international, aide humanitaire).

– Au niveau régional, 40 000 hommes répartis en « régiments » militaires et civils auraient des missions plus étroitement associées à la région d'implantation. Chaque région économique aurait entre deux à quatre régiments ayant des éléments spécialisés dans des domaines déterminés : déminage, travail en milieu aquatique, travail social en milieu urbain... Chaque régiment constituerait aussi une réserve d'intervention pour des missions relevant du niveau national.

– Enfin, au niveau départemental, 40 000 hommes répartis en bataillons civils ou militaires travailleraient pour le compte d'administrations selon des protocoles soigneusement définis et pourraient, au besoin, intervenir au profit des forces régionales. Bien encadrés, ils seraient au contact quotidien des populations. (...)

Jean-Louis Chamaillet, Versailles (Yvelines)

La formation des cadres militaires

(...) Alors qu'on se prépare à supprimer la conscription et à la remplacer par une armée professionnelle, la menace se précise d'un outil de défense plus que jamais coupé de la nation et rebelle à la République.

Le recrutement des futurs officiers dans le même milieu social et la « formation » dans le vase clos des lycées militaires, où enseignants et élèves sont conditionnés à partir d'autres critères que la compétence ou le mérite intellectuel, seront d'autant plus inquiétants qu'il n'y aura plus de contrôle des citoyens – si limité soit-il – par le système de la conscription.

Pour parer à ce risque, il faudrait d'abord supprimer les ghettos que sont les lycées militaires, modifier totalement le système de recrutement et de concours d'entrée dans les grandes écoles militaires, et assurer une véritable formation intellectuelle faisant toute sa place au jugement et à l'esprit critique.

Force est de constater que le débat sur le service militaire passe à côté de cette question essentielle qu'est la formation des cadres militaires, ne mettant pour l'instant en lumière que les questions d'ordre économique, financier ou électoral : suppression de garnisons, licenciement dans les arsenaux, coût comparé des appelés et des soldats de métiers, etc. Les véritables finalités de la défense, l'avenir de la République et la vie des citoyens sont occultés.

Claude Maignant, *enseignant*, Puyricard (Bouches-du-Rhône)

Corps expéditionnaire et réserve

(...) La notion de projection de forces hors de l'Hexagone m'apparaît comme trop marquée par le souvenir d'expériences récentes. Certes, lors des interventions au Liban, au Koweït ou en Bosnie, la présence d'un corps expéditionnaire français de 50 000 à 60 000 hommes aurait permis à la France de mieux défendre son point de vue. Mais il existe une zone hautement sensible dans l'Europe orientale et balkanique où l'ampleur de troubles éventuels nécessiterait l'envoi d'effectifs importants. La position et les intérêts de la France, engagée dans un cadre européen ou OTAN, seront-ils pris en compte si nos moyens ne représentent qu'une faible proportion de ceux qui seront mis en œuvre ?

En outre, une force, et notamment une force terrestre de faible volume, ne peut, en cas d'engagement violent, subsister sans réserves, soit pour combler ses pertes, soit pour être en mesure d'augmenter rapidement ses effectifs.

La solution pourrait peut-être être trouvée dans le recrutement d'engagés à très court terme (trois ans de service) pouvant être rapidement mobilisés alors qu'ils auront rejoint la société civile. L'armée française de 1870, qui ne disposait que de très peu de réserves, a été toujours numériquement surclassée, parfois dans la proportion de trois contre un, par l'armée allemande. (...)

René Ader, Vincennes (Val-de-Marne)

BOURSE La publication vendredi d'excellents chiffres de l'emploi aux Etats-Unis pour le mois de février a été reçue comme une douche froide par les marchés financiers, qui n'ont vu dans cet indice que le signal probable de la fin de la baisse de ses taux d'intérêt par la Réserve fédérale. ● L'ÉCONOMIE AMÉRICAINE a créé le mois dernier *705 000* emplois, soit le double du chiffre attendu. Il faut remonter à septembre 1983 pour trouver un tel nombre de créations d'emplois. ● LE MARCHÉ *OBLIGATAIRE* a *accusé* le coup vendredi en enregistrant ses plus importantes variations en une séance depuis l'invasion du Koweït, en août 1990, par l'Irak. Le taux des obligations à trente ans s'est envolé à 6,70 % contre 6,46 % la veille, son plus haut niveau depuis six mois. ● *WALL STREET a enregistré* sa plus forte baisse en une séance (3,04 %) *depuis le* 15 novembre 1991.

Les marchés financiers américains connaissent un vendredi noir

Wall Street a perdu plus de 3 % à la suite de l'annonce d'une création de 705 000 emplois, en février, outre-Atlantique. Les financiers craignent que la bonne santé de l'économie conduise la Réserve fédérale à ne plus abaisser les taux d'intérêt

LE CHOC a été particulièrement *violent et a pris à un moment* donné les allures d'un véritable krach. Le vendredi 8 mars restera comme une journée noire sur les places boursières et obligataires... parce *que les chiffres du chômage* américain en février étaient trop bons. Un paradoxe apparent dont les marchés sont coutumiers. Car ils craignent avant tout la surprise, la surchauffe et l'inflation. Et la surprise a été de taille pour les analystes quand ils ont appris que l'économie américaine a créé le mois dernier 705 000 emplois, soit le double du chiffre attendu. Il faut remonter à septembre 1983 pour trouver un tel nombre de créations d'emplois. Le taux de chômage est tombé de 5,8 % à 5,5 %. Ces chiffres ont définitivement écarté le scénario d'une plongée en récession de l'économie américaine. C'est, à l'inverse, les craintes d'une surchauffe et d'une résurgence de l'inflation *qui ont pris place dans les esprits.* Les boursiers tablaient sur une économie plus faible, qui aurait justifié de nouvelles baisses des taux d'intérêt et, par suite, bénéficié aux *placements* financiers. *Au* lieu de cela, un nouveau geste de la Réserve fédérale semble désormais exclu. L'économie américaine n'a pas besoin de soutien.

A Wall Street, l'indice Dow Jones des trente valeurs industrielles qui *avait battu encore un record mardi* a terminé sur une dégringolade de 171 points (– 3 %), à 5 470,09 points. Au plus fort de la déroute, il a abandonné jusqu'à 217 points, soit 3,85 %. Il s'agit de sa plus forte baisse en pourcentage depuis le 15 novembre 1991, quand le *marché avait* chuté de 3,93 % en raison d'inquiétudes totalement à l'opposé à celles d'aujourd'hui. A l'époque, une série de mauvais indices avaient révélé l'entrée en récession de l'*économie américaine*. La secousse a été d'autant plus violente à New York qu'elle met fin, au moins pour un temps, à une période véritablement euphorique qui lui a permis en 16 mois de gagner 53 % ! Une envolée presque *sans précédent dans l'histoire* boursière américaine qui s'est traduite par un afflux toujours plus important de capitaux vers la Bourse.

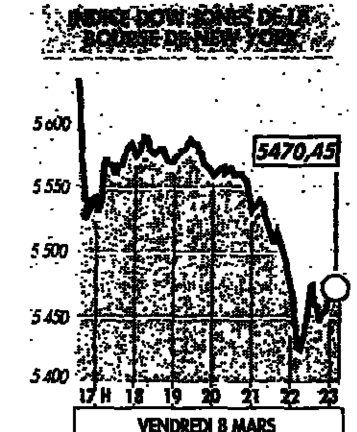
Sur le marché obligataire, baromètre le plus sensible aux craintes inflationnistes, les dégâts ont été encore plus importants. Le taux de rendement des obligations du Trésor américaines à trente ans s'est envolé à 6,70 % contre 6,46 % la veille, son plus haut niveau depuis *six mois. A Chicago, les transac*tions à terme sur ces obligations ont même dû être interrompues, car la limite de baisse journalière autorisée (trois points par contrat) a été atteinte. Ce système de protection avait joué pour la dernière *fois le 6 août 1990 au moment de* l'invasion du Koweït par l'Irak, ce qui donne une idée du choc qui a secoué le marché américain vendredi.

Wall Street est également passé très près d'un arrêt forcé des transactions. Les mécanismes de stabilisation des cours adoptés après le krach de 1987 prévoient un arrêt obligatoire des cotations pendant une heure si l'indice Dow Jones chute de 250 points, une procédure *qui n'a encore jamais été utilisée.* Illustration de la panique, l'or a recommencé à jouer son rôle de valeur refuge, notamment contre les craintes d'inflation, et l'once de métal jaune a gagné vendredi en fin de journée 1,80 dollar à *397,10 dollars.*

L'Europe n'a pas été épargnée par cette secousse venue des Etats-Unis. La Bourse de Paris a perdu 1,62 % vendredi en clôture et au plus bas de la séance, l'indice *CAC 40 abandonnait* 2,35 %. Francfort a baissé de 0,5 % et Londres de 1,3 %. Même punition sur les marchés obligataires, le rendement des obligations à dix ans est remonté jusqu'à 6,48 % en *Allemagne* et 6,71 % en France. Certains experts *observent que* les chiffres du chômage n'ont fait qu'accentuer un mouvement de remontée des taux d'intérêt à long terme, entamé sur les grandes places financières depuis la fin du mois de décembre. Ils craignent un retour de l'inflation.

Eric Leser

La plus forte baisse depuis 5 ans



L'indice Dow Jones de la Bourse de New York a perdu 171 points, soit 3%, vendredi 8 mars. Il s'agit de sa plus forte baisse en une séance depuis le 15 novembre 1991.

La divine surprise de l'emploi aux Etats-Unis

WASHINGTON
de notre correspondante

Cela ne s'était pas vu depuis septembre 1983, lorsque, au plus beau des années Reagan, l'économie américaine avait enregistré la création de 1,12 million d'emplois : l'annonce, vendredi 8 mars, d'une baisse *spectaculaire du chômage* aux Etats-Unis en février, tombé de 5,8 à 5,5 % de la population active avec la création de 705 000 nouveaux emplois en un mois, a surpris la grande majorité des experts, qui s'attendaient à des chiffres deux fois moins importants.

Ce fut, vendredi, un cas classique de Jean-qui-pleure et Jean-qui-rit : tandis que Wall Street s'effondrait, l'équipe économique du président Clinton se présentait radieuse devant la presse à la Maison Blanche. *En ce début de campagne électo*rale présidentielle, ces chiffres ne pouvaient guère mieux tomber.

L'administration américaine attribue ces heureuses statistiques à deux facteurs : le rattrapage, d'abord, des 188 000 emplois perdus en janvier, en grande partie à cause de la vague d'intempéries, le fameux « blizzard » qui s'était abattu sur tout le nord-est des Etats-Unis, forçant usines, commerces, administrations et services à fermer pendant souvent plus d'une semaine ; la confirmation, ensuite, de la solidité de la croissance de l'économie. Les experts tablent sur une hausse du PIB autour de 2 % cette année.

SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Plusieurs autres experts se sont, bien sûr, montrés plus prudents, estimant qu'il fallait maintenant attendre les chiffres de mars pour pour pouvoir faire état d'une véritable tendance. Mais incontestablement, si l'on joint ces chiffres à ceux, par exemple, de l'index des ventes au détail fourni la veille par Goldman Sachs pour les *grands magasins, qui a* enregistré en février sa plus forte hausse depuis janvier 1995 (4,9 %), la nouvelle est plus qu'encourageante pour la santé de l'économie américaine.

C'est le secteur des services qui a apporté le plus grand nombre d'emplois nouveaux (552 000), suivi par celui de la construction (121 000) ; il est en revanche difficile, a souligné un analyste du département du travail, Tom Plewes, de déterminer sur la seule base des statistiques mensuelles s'il s'agit de *« bons emplois »*, sûrs et bien rémunérés, ou d'emplois précaires. Selon les données disponibles, il semble qu'environ les deux tiers de ces nouveaux emplois se situent dans la tranche de revenus annuels inférieure à 20 000 dollars.

Bill Clinton, qui sollicite un deuxième mandat le 5 novembre prochain, n'a pas tardé à exploiter ces nouveaux chiffres : en voyage en Californie, le président démocrate a souligné qu'il avait largement tenu sa promesse, faite en 1992, de créer 8 millions d'emplois ; ce sont même 8,4 millions d'emplois qui ont été créés en trois ans. Mais M. Clinton ne saurait ignorer l'une des grandes préoccupations de l'électorat américain, cette *« anxiété économique »* suscitée par l'annonce périodique de licenciements massifs dans de grandes entreprises, dont les actions font aussitôt des bonds prodigieux en Bourse ; certes, les victimes de ces dégraissages ont de bonnes chances de retrouver un emploi, mais rarement au même niveau que ceux qu'elles occupaient précédemment.

Ce sentiment d'insécurité des salariés fait en ce moment l'objet d'un grand débat dans la presse nationale, dans lequel Wall Street et les grandes entreprises sont clairement en position d'accusées : *« La foi, la confiance, la loyauté, la justice, la compassion et autres maximes dont nous pensions qu'elles constituaient l'âme américaine ont été foulées aux pieds par la voracité d'un patronat indifférent au sort de la main-d'œuvre »*, écrivait vendredi un lecteur du *New York Times*. Gardant un œil sur ces critiques, Bill Clinton a donc visité vendredi une entreprise californienne, Harman Industries, qui traite ses salariés avec respect et, après avoir salué les chiffres de l'emploi, a pris soin d'ajouter : *« Nous ne devons pas oublier que beaucoup reste encore à faire pour assurer que notre économie fonctionne pour l'ensemble des familles laborieuses. »*

Sylvie Kauffmann

Les pilotes d'Air France vont travailler plus et gagner moins

LES PILOTES d'Air France sont d'accord pour travailler plus et gagner proportionnellement moins. Les deux syndicats de pilotes d'Air France, le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) et le Syndicat des pilotes de l'aviation civile (SPAC), et Christian Blanc, le président de la compagnie aérienne na*tionale, ont signé vendredi 8 mars* un accord sur les conditions de travail, qui permettra de réaliser 30 % de gains de productivité d'ici à la fin de l'exercice 1996-1997. L'accord porte sur la mise en œuvre expérimentale de nouvelles règles d'utili*sation des personnels navigants* techniques (PNT, pilotes et mécaniciens navigants). Les pilotes d'Air France réaliseront 623 heures de vol par an en 1996, au lieu de 542 en 1993.

A l'issue de la période d'expérimentation qui prendra fin le 31 octobre, des règles de travail définitives seront négociées et proposées pour approbation à l'ensemble des pilotes de la compagnie. Ces nouvelles règles remplaceront alors celles issues du procès verbal de 1971, qui régissait jusqu'à présent les *conditions d'utilisation des pilotes* et mécaniciens de bord. Un deuxième accord, portant sur la révision des modalités de rémunération (la partie fixe du salaire devrait devenir l'élément principal de la rémunération), devra être également négocié.

Selon le Syndicat national des pilotes de ligne, *« c'est la première fois en France qu'une négociation collective est menée de la sorte : la direction a défini des objectifs et les organisations syndicales ont fait les propositions qui permettaient de réaliser les économies demandées »*. L'élaboration des nouvelles règles a fait l'objet de négociations qui ont duré plus d'une année.

SOUPLESSE

Dans l'intervalle, les pilotes *avaient accepté des accords provi*soires, consistant à introduire des éléments de souplesse dans l'ancienne réglementation (heures gratuites, augmentation de la durée maximale de pilotage,...), qui ont déjà permis de réaliser des gains de *productivité de 24 %. Air France* explique que les coûts ont ainsi été ramenés à un niveau *« équivalent à ceux des meilleurs concurrents européens, en particulier Lufthansa »*. Pour un pilote débutant, la baisse représente environ 4 000 francs par mois, selon le SNPL. Chez Air France le *salaire* moyen d'un pilote est de 550 000 francs bruts par an.

Bien que l'accord ne s'applique pas à l'ex-Air Inter (devenue Air France Europe depuis le 1er janvier), il pourrait être à terme étendu à ses pilotes (qui bénéficient pour le mo*ment de conditions* beaucoup plus avantageuses), lors de la fusion d'Air Inter avec la partie européenne d'Air France pour former une compagnie européenne moyen courrier au 1er avril 1997. Les pilotes d'Air France Europe refusant toujours de négocier *avec le président*, celui-ci sera en droit de leur appliquer unilatéralement de nouvelles règles à l'issue d'une période de quinze mois.

Christophe Jakubyszyn

GM relance ses accusations d'espionnage contre Volkswagen

GENERAL MOTORS et sa filiale allemande Opel ont engagé une procédure judiciaire civile aux Etats-Unis contre *Volkswagen concernant* l'affaire d'espionnage industriel dont ils s'estiment victimes. Ils accusent José Ignacio Lopez de Arriortua d'avoir quitté son poste de directeur des achats de General Motors pour passer chez Volkswagen en mars 1993 en emportant des secrets industriels avec lui.
General Motors s'est décidé à franchir ce pas en raison de certains délais de prescription de trois ans aux Etats-Unis. Le groupe américain semble s'être aussi lassé de la lenteur des tribunaux *allemands où une* première plainte a été déposée mais où la procédure n'avance guère.

■ **ALITALIA : Fausto Cereti deviendra le futur président** de la compagnie aérienne italienne en remplacement de Renato Riverso qui a *démissionné vendredi 8* mars. Fausto Cereti, 65 ans, est actuellement président de la société Alenia du groupe Finmeccanica. Il sera nommé officiellement par le conseil d'*administration d'Alitalia qui se* réunira prochainement. M. Riverso a remis son mandat après que l'assemblée générale des actionnaires eût approuvé la nomination d'un nouvel administrateur délégué Domenico Cempella.
■ **WARREN BUFFETT : le milliardaire américain**, actionnaire de *longue date du groupe* de télévision Capital Cities/ABC, a décidé de convertir toutes ses actions en titres Walt Disney à l'occasion de la fusion des deux groupes, a annoncé *Disney dans un communiqué* vendredi 8 mars. Sa participation devrait être légèrement inférieure à 5 %.
■ **BREMER VULKAN : la partie est-allemande du chantier naval** en difficulté sera reprise par l'organisme public chargé du suivi des *privatisations dans l'ex-RDA (BVS) et revendue*, ont indiqué vendredi 8 mars les autorités allemandes. Cette partie comprend quelque 6 000 emplois.
■ **SG2 : la branche ingénierie de SG2, société informatique** spécialisée dans le domaine bancaire détenue par la Société générale, sera *reprise* par le groupe de services informatiques Sopra en échange d'une entrée de la banque à son capital. SG2 (moyens de paiement, téléservices, monétique) estime ne *pas disposer de la* taille critique dans l'ingénierie avec un chiffre d'affaires de 320 millions de francs sur un total de 1,226 milliard de francs pour 1995. Sopra a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires consolidé de 870 millions de francs.
■ **PROMODÈS : le groupe de distribution** a annoncé vendredi *8 mars un bénéfice* net part du groupe de 1,022 milliard de francs en 1995, en hausse de 13,6 % sur le résultat de 1994. Le chiffre d'affaires hors taxes a progressé de 6,2 % à 100,576 *milliards de francs* (+6,6 % à taux de change et périmètre constant). Le résultat d'exploitation est en baisse de 6,3 %.
■ **COMMERZBANK : la banque allemande** a vendu vendredi 8 mars une participation de 6,6 % dans le groupe métallurgique Thyssen *qu'elle détenait depuis* septembre.
■ **ANDRÉ : Jean-Claude Sarrazin**, 58 ans, sera le successeur de Jean-Louis Descours, 79 ans, à la tête du groupe *André* (chaussure, vêtements), a annoncé le président actuel du groupe, dans un entretien au *Journal des Finances* de samedi 9 mars.

« Il n'y a pas de secteur condamné », selon le ministre de l'industrie

LES HASARDS du calendrier font parfois bien les choses. Mardi 5 mars, le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications présentait à Lille les mesures de soutien au textile ; vendredi, il était à Epinal pour soutenir les efforts de développement de la filière bois. Si ces deux secteurs *« n'appellent pas les mêmes mesures »*, ils illustrent une même conviction chez Franck Borotra : *« Il n'y a pas de secteur industriel condamné par avance. Il faut aider les plus exposés à se renforcer, grâce à l'innovation, la qualité, et si nécessaire les protéger de concurrences étrangères déloyales »*, apparues notamment avec les dévaluations compétitives.

Pour lui, une *« résistance »* s'impose. *« Il faut en finir avec la pensée unique selon laquelle nous serions voués à n'être qu'un pays de services. L'industrie est au cœur du développement économique »*, soutient-il. Bien qu'il ne représente que 29 % du PIB, le secteur industriel réalise les trois quarts des exportations, les deux tiers de la recherche. *« Si la France avait connu le même développement industriel que les Etats-Unis au cours de ces dix dernières années, nous aurions plus d'un million d'emplois en plus »*, regrette le ministre. C'est en s'appuyant sur ses points forts, *« le spatial, le nucléaire, l'aéronautique, l'électronique, l'armement, l'automobile mais aussi le textile »*, que la France peut s'insérer pleinement dans la compétition mondiale.

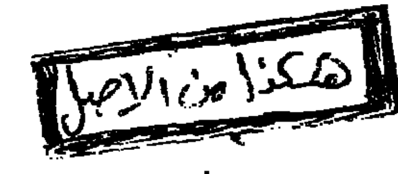
AIDE À L'INNOVATION

Mais pour mener cette *« grande politique industrielle »* dont il rêve, Franck Borotra a conscience de ne disposer que d'armes bien émoussées. Dans une économie mondiale, *« l'Etat ne peut plus être producteur, ni continuer à faire du meccano, ni même organiser des filières »*, reconnaît-il. Ses moyens budgétaires sont de plus en plus réduits, au moment où de nouvelles restructurations, notamment dans l'armement, s'annoncent.

« Une remise à plat est nécessaire. Il aurait fallu la faire beaucoup plus tôt. Il importe maintenant que ces restructurations se fassent dans une logique industrielle et pas uniquement financière. Il faut donner à ces nouveaux ensembles la masse critique suffisante pour affronter la concurrence. Nous allons devoir faire des choix », explique le ministre de l'industrie, tout en soulignant que cette *politique* de concentration ne se limite pas à la seule industrie de la défense. *« Les groupes privés français vont aussi devoir repenser leur dimension dans la nouvelle donne économique »*, indique-t-il.

Parallèlement, le ministre de l'industrie veut mener une politique active en faveur du développement des petites et moyennes entreprises. M. Borotra estime que *« 23 000 PME industrielles, c'est trop peu. Si nous avions la même base industrielle que l'Allemagne, nous aurions 400 000 emplois supplémentaires »*. Trop isolées, dans une situation de trop grande dépendance à l'égard de leurs donneurs d'ordre, celles-ci n'arrivent pas à se développer comme elles le devraient. *« Le rôle de l'Etat est d'améliorer leur environnement fiscal, juridique, social et technologique. »* Cela peut passer par des mesures ponctuelles, comme celles adoptées pour l'habillement, ou des soutiens plus larges comme l'aide à l'innovation ou à l'exportation. *« Aujourd'hui, sur 10 milliards de francs distribués au titre de soutien à l'export, 150 millions seulement vont aux PME. Dans trois ans, il faudrait dix fois plus »*, affirme-t-il. Ce programme s'inscrit-il dans une politique de donnant-donnant ? *« Disons plutôt de partenariat »*, dit le ministre de l'industrie.

Martine Orange



VALEUR La baisse des prix immobiliers s'est poursuivie tout au long de l'année 1995. Selon les statistiques des notaires, la valeur du mètre carré a baissé en moyenne de 7 % à Paris pour revenir à 16 998 francs. Une évolution qui n'est pas seulement le fait de la capitale, les prix ayant également baissé dans la plupart des grandes villes. ● LES TAUX des crédits à l'immobilier sont également orientés à la baisse dans la foulée de la diminution des taux à long terme depuis plusieurs mois. L'évolution est d'autant plus sensible pour l'emprunteur qu'elle s'accompagne du lancement du prêt à taux zéro et de l'élargissement des possibilités de financement offertes par les plans d'épargne-logement (PEL). ● DES PRIX plus attrayants et des taux plus faibles concourent à rendre la situation bien plus favorable aux acheteurs. Il ne faut pas se précipiter les prix peuvent encore baisser.

L'immobilier d'habitation pourrait trouver un second souffle

La baisse des prix, notamment en région parisienne, et celle des taux d'intérêt des crédits sont favorables aux acheteurs, mais les prix pourraient encore diminuer, ce qui incite à ne pas se précipiter

LES STATISTIQUES rendues publiques par la Chambre syndicale des notaires de Paris (*Le Monde* des 18 et 19 février) ont confirmé ce que tout le monde pressentait : à la fois un nouveau tassement du nombre des transactions enregistrées dans la capitale en 1995 et une énième érosion de la valeur du mètre carré. Le prix moyen du mètre carré de logement à Paris est revenu l'an dernier à 16 998 francs. Il a encore baissé de 7 %. Un phénomène qui n'est pas seulement parisien puisqu'un léger tassement des prix est la règle dans la plupart des grandes villes.

Bien que les augures annoncent une stabilisation des prix lors du premier semestre 1996, il est clair que l'assainissement du marché, fortement spéculatif dans les années 80, n'est pas encore définitivement terminé.

Ce nouveau tassement des prix n'est pas une nouveauté en soi. Mais il est d'autant plus favorable aux acheteurs qu'il se prolonge depuis plusieurs années et qu'il va de pair avec une baisse des taux dont les effets positifs commencent déjà de se répercuter sur le coût du crédit immobilier. Si l'on ajoute à ce constat, le lancement du prêt à taux zéro ainsi que l'élargissement des possibilités de financement offertes par les plans d'épargne-logement (PEL) ou, encore, le déblocage des plus-values engrangées sur des sicav monétaires en franchise d'impôt, il est clair que tout est fait pour oxygéner le marché.

Ce n'est pas une raison pour se précipiter, mais les investisseurs en quête d'une résidence principale ou d'un achat à vocation locative commencent à bénéficier de conditions qui méritent l'attention. Un exemple simple suffit pour s'en convaincre.

Prenons un trois-pièces de 80 m² situé à Paris dans un quartier plutôt cher. L'appartement était estimé, voici encore quatre ans, à 2 millions de francs (25 000 francs le m²). Dans l'hypothèse ou l'acquisition de ce bien aurait été totalement financé par un prêt (hors frais d'assurance) à 9 % sur une durée de quinze ans, l'acheteur aurait alors dû faire face à un remboursement total de 3,6 millions de francs, soit un effort mensuel de 20 285 francs.

Mis sur le marché en 1996, le même bien serait actuellement évalué à environ 1,7 million dans une hypothèse très favorable au vendeur, soit 22 000 francs le m². Conséquence, en profitant d'un crédit immobilier au coût moyen de 7,5 %, niveau qui peut être atteint sans trop de problèmes en combinant prêt classique et prêt lié à un PEL, ce même acheteur verrait le coût total de l'opération sur quinze ans « réduit » à 2,8 millions. D'où un effort mensuel ramené à 15 759 francs. Une différence de taille.

Les initiatives gouvernementales incitant les ménages à débloquer leur épargne constituent aussi un élément de relance pour l'immobilier. Elles concernent notamment le PEL. Sans rentrer dans le détail de ces mesures, on retiendra que les titulaires d'un plan arrivant à échéance bénéficient ainsi d'une majoration des droits à prêt de 20 % d'ici au 31 décembre 1996. Ou encore, de la possibilité de financer l'acquisition d'une résidence secondaire dans l'ancien.

Le taux de prêt consenti aux détenteurs d'un PEL dépendant de la date d'ouverture (par exemple, 5,54 % pour ceux inaugurés en mars 1994), chaque titulaire aura donc intérêt à se renseigner pour savoir exactement à quelles conditions il peut prétendre. Ces conditions étant de toute manière globalement plus compétitives que celles des enseignes bancaires, qui vendent actuellement leurs prêts à taux fixe autour de 7,5 % à 8 % (hors assurance).

Seuls les prêts dits à taux variables, indexés sur les taux courts et dont les conditions sont périodiquement révisées, peuvent se rapprocher de ceux offerts par un PEL. Mais ces prêts restent d'un usage complexe et sont généralement jugés d'autant plus intéressants que le potentiel de baisse des taux est important, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

UN FRANC SUCCÈS

Une autre mesure d'appoint peut être utilisée par les épargnants pour arrondir le montant de leur apport personnel. Le gouvernement a en effet décidé que les plus-values réalisées après la vente d'OPCVM monétaires ou obligataires de capitalisation sont exonérées d'impôt lorsque le produit de la vente est réinvesti dans l'immobilier d'habitation ou des travaux de grosse réparation.

Valable du 1er janvier 1996 à la fin de l'année, cette mesure est d'autant plus attrayante que le montant des plus-values échappant à l'impôt n'a pas été plafonné, à condition, toutefois, qu'il soit réinvesti dans les deux mois qui suivent la cession. Tout laisse à penser que cette possibilité d'arbitrage devrait rencontrer un franc succès, car elle intervient au moment où la rentabilité des sicav monétaires diminue et où leur fiscalité vient par ailleurs d'être alourdie.

Si un certain nombre de facteurs concourent à accélérer les décisions d'investissement immobilier ou les rendent plus intéressantes, d'autres sont toujours de nature à freiner les ardeurs. Le premier tient au fait que nombre d'acheteurs peuvent légitimement se demander si la baisse des prix ne va pas se poursuivre et différer leurs projets en espérant profiter d'une nouvelle réserve à la baisse.

Par ailleurs, pousser les particuliers vers la pierre en jouant sur des avantages momentanés ne les solvabilise pas sur le long terme. Si les bénéficiaires du prêt à taux zéro profitent de conditions attrayantes, ils seront néanmoins tenus de rembourser le capital consommé. A noter, enfin, que ces mêmes bénéficiaires perdent, en outre, le bénéfice de la réduction sur les intérêts d'emprunt, réservée, elle, aux emprunteurs « classiques ». Dernier facteur de léthargie et non des moindres, la crainte du chômage devrait sans doute continuer à paralyser nombre de particuliers qui hésitent à s'endetter sur le long terme, faute d'envisager l'avenir avec confiance. Aussi alléchantes soient-elles les mesures prises par le deuxième gouvernement Juppé auront beaucoup de mal à vaincre ce type de réticences.

Arnaud de Fréminville

Un nouvel avantage fiscal

Les particuliers qui investissent dans un logement neuf en vue de le louer vont pouvoir bénéficier d'un nouveau système d'avantage fiscal créé par Pierre-André Périssol, le ministre du logement, et adopté par le Parlement dans le cadre du DDOEF (diverses dispositions d'ordre économique et financier). L'investissement doit être réalisé avant le 31 décembre 1998. Le bien doit être acquis neuf et ne peut être qu'une habitation. Le logement doit être loué pendant neuf ans.

L'avantage fiscal se présente sous la forme d'une déduction, c'est-à-dire un montant défalqué du revenu foncier imposable, et non pas d'une réduction d'impôt. Cette déduction est égale à 10 % du montant de l'investissement pendant les quatre premières années et 2 % les vingt années suivantes. Au total, la déduction porte sur 80 % du montant de l'investissement. L'avantage est en fait d'autant plus important que le contribuable est lourdement imposé.

Les prix des logements à la montagne continuent à se réduire

En dépit d'un léger mieux, notamment à *Avoriaz, le marché de l'immobilier reste* engorgé dans la plupart des grandes stations de ski. Deux marchés coexistent : celui des logements neufs, commercialisés dans une fourchette de 15 000 à 30 000 francs le mètre carré, qui ont du mal à trouver preneur en raison *de prix de vente* élevés. Et celui de l'ancien, plus abordable, de 8 000 à 25 000 francs le mètre carré, mais toujours pléthorique malgré les ristournes consenties par les vendeurs. La situation est donc favorable aux acheteurs. Reste que tout investisseur *cherchant à la fois* à réaliser une bonne affaire et à valoriser le capital investi doit y regarder à deux fois. Comme dans tout achat immobilier, c'est la qualité d'emplacement et de construction du bien convoité qui doivent avant tout être pris en compte. Au sens large, la qualité d'emplacement tient d'abord au *« caractère » de la station,* le marché étant plus que jamais défavorable aux lieux sans âme, comme, par exemple, les constructions massives en béton érigées par Ribourel à *Val-Thorens dans les années 60.*



IMMOBILIER

La qualité d'emplacement, c'est aussi l'altitude à laquelle la station est située et l'orientation spécifique du logement. Ainsi des différences de prix de 10 % à 20 % doivent exister dans le même immeuble selon l'ensoleillement.

Quant à la qualité de construction, la *vigilance s'impose. Du fait des conditions* climatiques, l'immobilier de montagne vieillit plus vite qu'ailleurs, ce qui entraîne des travaux de réfection qui sont souvent sous-évalués au moment de l'achat. A cet égard, les logements neufs (s'il ne s'agit pas de queues de programmes) bénéficient d'un atout de poids.

Une *dernière mise en garde, destinée* à tous ceux qui envisagent de louer. Stimulée par les activités d'été, la demande locative en altitude se manifeste aussi en période estivale. Mieux vaut dont acheter dans une station qui ne se met pas en sommeil dès que le dernier flocon a fondu et qui dispose de commerces ouverts douze mois sur douze.

A.d.F.

Le concubinage présente encore des attraits

Nouveauté de la déclaration des revenus 1995 : les concubins n'ont plus droit qu'à une demi-part par enfant contre une part jusqu'ici. Quelle sera l'incidence sur l'impôt à payer ? *Si le régime ancien avait été maintenu* en l'état, un couple de concubins avec deux enfants *déclarant* un revenu imposable de 300 000 francs (150 000 francs chacun) aurait eu droit à quatre parts (deux fois deux parts) et aurait acquitté 38 438 francs d'impôt. A titre de comparaison, un couple marié avec deux *enfants et le même revenu* imposable n'aurait eu droit qu'à trois parts et aurait payé 51 473 francs. Désormais, l'impôt sera donc identique dans les deux cas.



FISCALITÉ

Les seuls cas où le bénéfice d'une part entière est accordé pour un enfant sont les suivants : célibataires, divorcé (e), veuf (ve), contribuable vivant seul avec enfant (s) ou personne invalide recueillie sous son toit. Ceux qui sont dans l'une de ces situations devront vérifier sur le double de leur déclaration de revenus *qu'ils ont bien* coché la case T du cadre B à la page 2. En cas d'oubli, mieux vaut appeler son centre des impôts pour apporter cette correction.

Si, en matière de quotient familial, les concubins ne bénéficient plus d'avantages particuliers, leur sort reste enviable à bien d'autres égards : double seuil de cession de 200 000 francs – soit 400 000 francs – pour les *valeurs mobilières, alors qu'un couple marié* sera imposé sur les plus-values réalisées dès lors que ces cessions dépassent 200 000 francs ; plafond d'imputation des déficits fonciers sur le revenu global de 140 000 francs (70 000 francs × 2) contre 70 000 francs pour un couple marié ; plafond de 30 000 francs (plus 2 000 francs par personne à charge) pour l'application de la réduction d'impôt de 25 % portant sur les intérêts d'emprunt d'une résidence principale ancienne, alors que ce *plafond est de 15 000 francs (plus 2 000 francs* par personne à charge) pour un couple marié ; plafond de 8 000 francs plus 1 000 francs par enfant à charge pour la réduction d'impôt de 25 % sur les primes d'assurance-vie (à condition de payer moins de 7 000 francs d'impôt) contre 4 000 francs plus 1 000 francs par enfant à charge pour un couple marié...

Laurent Edelmann

■ **SICAV : l'encours des sicav françaises, toutes catégories confondues, a progressé de 1 %** *en février par rapport au mois précédent,* à 1 666,5 milliards de francs, selon les statistiques diffusées par Fininfo. Par rapport à la fin de 1995, l'encours a progressé de 7,2 %.

■ **INDE : les Bourses indiennes se sont placées en tête de la liste** *établie par la banque Morgan* Stanley sur les performances des marchés émergents en février. Les places indiennes ont gagné 22 % le mois dernier. La Turquie est deuxième avec une hausse de 11,7 % et le Venezuela troisième avec 9,4 %. Morgan Stanley a également passé en revue les perfor*mances des vingt-deux marchés* développés qui enregistrent une hausse moyenne de 0,5 % en février. La hausse la plus importante a été enregistrée en Suède (9,6 %).

■ **NEW YORK : un nouveau type de fonds de placement** reflétant l'évolution de neuf grandes places *boursières mondiales sera intro*duit le 25 mars à la Bourse de New York, a annoncé la banque d'investissement *Deutsche Bank Morgan* Grenfell. Ces nouveaux fonds de placement indiciels ont un portefeuille qui calque étroitement sa composition sur celui des indices boursiers de chacun des pays choi*sis (Afrique du Sud, Allemagne,* Australie, Etats-Unis, France, Hongkong, Italie, Japon et Royaume-Uni).

■ **FONDS DE PENSION : le ministre de l'économie, Jean Arthuis, a annoncé** mercredi 6 mars que le gouvernement avait prépa*ré un avant-projet de loi permet*tant le développement des fonds de pension en France. Le projet de loi serait présenté avant la conclusion de la session parlementaire, qui s'achève fin juin.

REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	08-03-96	Diff.
Bongrain	2810	−1,74
Danone	777	−3,59
Eridania Beghin	863	−0,34
Fromageries Bel	5390	+3,25
LVMH Moet Vuitton	1125	−2
Pernod-Ricard	317	+0,09
Remy Cointreau	144	+0,20
Saint-Louis	1500	−6,25
	—	—
	—	—

ASSURANCES	08-03-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	139	−2,79
Axa	311,40	−4,39
GAN	146,60	+4,57
SCOR SA	192	+13,87
UAP	112,60	−2
Union Assur.Fdal	577	+3,03
	—	—
	—	—

BATIMENT ET MATÉRIAUX	08-03-96	Diff.
Bouygues	466	−2,60
Ciments Fr.Priv.B	248,10	+7,86
Colas	950	+3,48
Eiffage	717	−4,40
Eurotunnel	6	−4
GTM-Entrepose	336	+4,32
Imetal	713	−2,59
Jean Lefebvre	312,10	+1,99
Lafarge	342	−1,35
Poliet	486	−2,31
Saint-Gobain	638	−1,84
SGE	124,10	+5,16
	—	—

CHIMIE	08-03-96	Diff.
Air Liquide	874	−2,01
Gascogne (B)	490	−3,16
Michelin	235,50	+4,29
Plastic-Omn.(Ly)	439,90	+7,79
Rhone Poulenc A	125,30	−0,31
Roussel Uclaf	1043	−2,52
Sanofi	365,60	+4,45
Synthelabo	372	+5,71
	—	—

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	08-03-96	Diff.
BIC	573	+1,77
Chargeurs	1357	+4,38
Christian Dior	606	—
Clarins	622	+5,60
DMC (Dollfus Mi)	242	−1,78
Essilor Intl	1220	+1,49
Groupe Andre S.A.	485	+3,19
L'Oreal	1402	+1,82
Moulinex	85	−3,95
Salomon (Ly)	3202	+8,35
S.E.B.	770	+9,06
Skis Rossignol	1774	+2,54
Sommer-Allibert	1591	+3,24
Zodiac ex.dt divid	1007	+4,89
	—	—
	—	—

CRÉDIT ET BANQUES	08-03-96	Diff.
Bancaire (Cie)	526	−1,86
B.N.P.	185,50	−4,87
C.C.F.	236	−1,62
Cetelem	1047	−1,22
Comptoir Entrep.1	15	+5,63
CPR	438	+1,90
Cred.Fon.France	75,05	+2,38
Credit Local Fce	396,50	−0,94
Credit Lyonnais CI	226,50	−8,29
Credit National	388	−1,77
Societe Gale A	569	−1,04
UFB Locabail	500	+1,15
UIC	84	+35,84
Via Banque	217	+3,33
Sovac	—	—

DISTRIBUTION	08-03-96	Diff.
Carrefour	3428	+8,73
Casino Guichard	173	−1,14
Castorama Dl (Li)	904	−4,13
Comptoir Moder.	1865	+2,47
Damart	4438	+9,58
Docks France	914	+1,55
Galeries Lafayette	1565	+3,16
Guilbert	698	−0,58
Guyenne Gascogne	1605	−3,31
Pinault-Prin.Red.	1164	+2,59
Primagaz	486	−1,17
Promodes	1262	−8,15
Rexel	1100	+4,86
	—	—
	—	—

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	08-03-96	Diff.
Alcatel Alsthom	436	−2,48
Alcatel Cable	409	−0,07
CS Signaux(CSEE)	236	−0,84
Intertechnique 1	581	−0,85
Labinal	720	−2,78
Legrand	878	−2,87
Matra-Hachette	128,10	−3,53
Radiotechnique	530	+8,16
Sagem SA	3286	−0,09
Schneider SA	225,70	+1,66
Thomson-CSF	121,70	−5,87
	—	—
	—	—

IMMOBILIER ET FONCIER	08-03-96	Diff.
G.F.C.	395	−0,50
Rue Imperiale(Ly)	4192	−3,63
Sefimeg	372	+1,08
Simco	468	−1,68
UIF	426	−4,26
Lucia	—	—
Olipar	1,20	−20
Silic	745	—
Sogeparc (Fin)	720	+2,85
	—	—

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	08-03-96	Diff.
Bollore Techno.	552	−1,77
Cerus Europ.Reun	85,60	−2,94
CGIP	1235	−1,35
Eurafrance	1955	+1,24
Gaz et Eaux	2085	+3,37
Lagardere (MMB)	132,80	−1,62
Marine Wendel	438	+9,47
Navigation Mixte	—	—
Nord-Est	146,50	+1,94
Paribas	276,20	−1,91
Suez	188	−3,88
Worms & Cie	277	−2,80
Parfinance	—	—
Montaignes P.Gest.	581	+0,17
	—	—

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	08-03-96	Diff.
Bertrand Faure	168	+1,87
Carnaudmetalbox	214,20	−4,16
Dassault-Aviation	492	+0,61
De Dietrich	253	−5,94
Eramet	352,50	−3,10
Fives-Lille	474	−5,01
Legris indust.	231	+16,08
Metaleurop	48,90	+0,20
Pechiney CIP	235	+0,08
Pechiney Intl	111	+2,96
Peugeot	753	−0,13
Renault	145	−1,98
Strafor Facom	339,60	+1,67
Valeo	250	−10,07
Vallourec	231	+6,45

MINES D'OR, DIAMANT	08-03-96	Diff.
Anglo American #	320	−3,32
Buffelsfontein #	23	−6,50
De Beers #	162,40	−0,24
Driefontein #	75	−2,59
Gencor Limited #	19,15	−0,78
Harmony Gold #	63,90	−3,18
Randfontein #	43,50	−3,33
Saint-Helena #	59,20	−3,20
Western Deep #	343	−3,17
	—	—

PÉTROLE	08-03-96	Diff.
Elf Aquitaine	346,40	−0,40
Esso	601	−0,16
Geophysique	390,10	+5,45
Total	327,20	−1,65
BP France	—	—
Erap-Elf CPet.	310,50	+0,81
	—	—

SICOMI OU EX-SICOMI	08-03-96	Diff.
Bail Investis.	856	−2,17
Interbail	259,90	−10,22
Klepierre	625	+2,62
Locindus	852	+0,23
Selectibanque	106,90	+1,90
Unibail	520	−4,23
Genefim	130	+3,17
Immobail	114,50	+2,04
	—	—

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	08-03-96	Diff.
Accor	709	−0,14
BIS	480	−2,12
Canal +	1046	+16,35
Cap Gemini Sogeti	168,10	+8,24
CEP Communication	475	−1,81
Club Mediterranee	493,30	+5,40
Eaux (Gle des)	507	+0,39
Ecco	1063	+3,40
Euro Disney	13,90	−5,76
Filipacchi Medias	880	−6,58
Havas	393	+3,20
Lyonnaise Eaux	467	−0,02
Publicis	365	+0,08
S.I.T.A	1041	+2,35
Sligos	467	+2,18
Sodexho	1807	−2,64
Technip	415	−1,65
Scac Delmas(SVD)	809	+3,58
Dauphin OTA	273	−3,65
OGF Omn Gest.Fin.	—	—
TF1-1	530	−1,66
	—	—

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXE	08-03-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,70	+0,04
EDF-GDF 3%	7700	−1,28
CNB TMO 82-97 (S)	101,40	−0,19
CNB Parib.97TMO(S)	100,05	+0,03
CNB Suez 97 TMO(S)	—	+0,03
CNI TMO 1/82-97(S)	101,40	−0,19

La pharmacie et la communication sortent du rang

LA BOURSE DE PARIS, à l'image de l'ensemble des places mondiales, a connu un véritable trou d'air vendredi dans la foulée de la chute des marchés obligataires. Le CAC 40 a perdu 1,62 % vendredi et 2,06 % sur la semaine pour finir à 1 975,46 points. Et pourtant, il avait touché mardi son plus haut niveau depuis le mois de septembre 1994 à 2 029,38 points.

VALEURS

La plupart des séances ont été animées. C'est la fusion record entre les deux géants suisses de la pharmacie, Sandoz et Ciba-Geigy, qui a ainsi donné le ton jeudi. Elle a fait espérer aux investisseurs la multiplication d'opérations de restructuration de grandes entreprises françaises. Les analystes considèrent que de nombreux groupes français sont condamnés à redéfinir le périmètre de leurs activités et à céder ou procéder à des acquisitions pour rester compétitifs.

Fort logiquement, le secteur de la pharmacie s'est mis en vedette. Les spécialistes considèrent que des rapprochements deviennent indispensables afin de pouvoir concurrencer les nouveaux géants (Glaxo-Wellcome et Sandoz-Ciba-Geigy) nés de fusions boursières. La pharmacie est une industrie dont le coût croissant des investissements dans la recherche rend inéluctable la concentration. Synthelabo a gagné sur la semaine 5,2 %. Le titre a atteint jeudi un cours record, 378 francs. Sanofi a progressé de près de 5 % et Rhône-Poulenc de 0,5 %. Seule exception, Roussel Uclaf qui reste inchangé à 1 050 francs.

La communication était également à l'honneur. L'accord entre Canal Plus, Havas, Murdoch et Bertelsman sur la télévision numérique en Allemagne a enflammé l'action Canal Plus qui s'est envolée de 15,9 % sur la semaine. Sa cotation était suspendue et la valeur réservée à la hausse jeudi en début de journée. Le même jour, 642 000 titres ont changé de mains soit près de 3 % du capital de la chaîne cryptée. Havas n'a pas été en reste et s'adjuge 1,9 % d'un vendredi à l'autre.

LA BNP VICTIME DE RUMEURS

Au-delà de ces progressions assez spectaculaires, les évolutions les plus marquantes sont le fait de la publication de résultats différents des prévisions ou de l'apparition de rumeurs. La BNP a notamment été affectée mardi par des bruits selon lesquels elle était intéressée par la reprise du Crédit foncier de France. Un porte-parole de la banque s'est empressé d'affirmer *« que la BNP n'a pas regardé et ne regarde pas aujourd'hui, en tant qu'acheteur, le dossier du Crédit foncier »*. L'action, victime vendredi de la hausse des taux obligataires, a tout de même abandonné 4,6 % sur la semaine. En revanche, le Crédit foncier a profité de la rumeur et progresse de 3 % sur cinq séances.

Paribas a été victime pour sa part de sévères prises de bénéfices. Après une progression de 6,3 % la semaine dernière, elle abandonne 6 % à 278,40 francs, la quasi-totalité du terrain gagné. Pourtant, le conseil des Bourses de valeurs a autorisé l'offre publique d'achat (OPA) de Paribas sur la Navigation Mixte, contestée par certains actionnaires minoritaires. Ces derniers, dont Framatome et la Société générale, qui détiennent respectivement 7,8 % et 5,5 % de la Mixte, estiment que le prix de 800 francs par titre proposé par Paribas ne reflète pas la valeur réelle du conglomérat.

Suspendu mardi en début de séance en raison d'un afflux d'offres, De Dietrich a perdu 14,9 % ce jour et finalement 5,55 % sur la semaine. Cette baisse intervient après l'annonce de résultats pour 1995 nettement inférieurs aux prévisions des analystes. La surprise a été en revanche plutôt bonne pour la Scor qui a gagné 13,1 % en cinq séances après avoir annoncé mardi une hausse de 85 % de son bénéfice net et une forte augmentation de son dividende à cinq francs, contre deux francs au titre de 1994.

Eric Leser

LES PERFORMANCES DES SICAV DIVERSIFIÉES

FININFO

(*Les premières et les dernières de chaque catégorie*) le 1er mars

DIVERSIFIÉES FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 12,41 %, sur 5 ans : 34,01 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
OBJECTIF PATRIMOINE	LAZARD	1	18,26	7	46,35	826,89
NATIO EPARGNE RETRAITE	BNP	2	17,76	1	53,63	133,48
INTERSELECTION FRANCE	SG	3	16,39	9	38,04	551,33
EMERGENCE POSTE	SOGEPOST	4	15,68	—	—	102,25
NORWICH SELECTION	NORWICH	5	15,66	—	—	124,01
FEDERAL CROISSANCE (C)	CDT BRET	6	14,65	4	48,87	169,87
FEDERAL CROISSANCE (D)	CDT BRET	7	14,64	5	48,85	163,24
VALEURS DE FRANCE	BRED	8	14,42	—	—	446,89
ALLIAGE (D)	BGP	9	14,21	—	—	1010,20
ALLIAGE (C)	BGP	10	14,21	—	—	1048,32
CONVERTICIC	CIC PARI	11	14,07	—	—	340,42
CPR CAPITAL EXPANSION	CPRGESTI	12	13,96	2	51,94	3179,71
OUEST VALEURS (C)	CIO	13	13,54	11	25,49	1507,41
OUEST VALEURS (D)	CIO	14	13,54	12	25,20	1358,13
INOGESTION	ECOFI FI	15	13,51	8	38,08	15757,62
TRESOR AVENIR	CDC TRES	16	13,49	6	45,73	116,64
PERVALOR	SG	17	12,68	10	33,94	612,16
BSD AVENIR	BSD	18	12,19	13	25,10	110,30
AVENIR ALIZES (C)	CDT MUTU	19	11,46	14	22,30	1951,19
AVENIR ALIZES (D)	CDT MUTU	19	11,46	14	22,30	1951,19
AVENIR EPARGNE	CM ASSUV	21	11,24	3	51,90	17159,69
PARIBAS TRESORERIE 2 PLUS	*PARIBAS*	22	10,36	—	—	109478,69
CM EPARGNE LONG TERME (C)	CDT MUTU	23	10,13	16	19,24	218,18
CM EPARGNE LONG TERME (D)	CDT MUTU	23	10,13	16	19,24	218,18
STARDEX FRANCE	CAPSTARD	25	9,72	—	—	11948,87
STATE STREET ALLOCATION FRANC	STATE ST	26	9,37	—	—	1088,88
MIDLAND OPTIONS PLUS	MIDLAND	27	8,82	19	13,85	45071,12
PARIBAS TRESORERIE PLUS	PARIBAS	28	8,58	—	—	127655,49
ASSURINDICE	DEMACHY	29	8,54	18	17,08	10619,51
GTI FRANCE/3	GTI FIN	30	7,55	—	—	11770,35
SEVEA	CNCA	31	4,42	—	—	102,84

DIVERSIFIÉES INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 12,75 %, sur 5 ans : 33,03 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
LE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE	COGEFI	1	31,98	7	54,62	1315,08
SAINT-HONORE VIE & SANTE	CF ROTHS	2	30,75	2	63,28	1388,15
BIOSPHERE	CYRIL FI	3	28,35	26	40,49	1447,04
TECHNO-GAN	GAN	4	28,27	9	52,05	7605,71
PAREUROPE	PARIBAS	5	24,41	16	45,02	1308,96
PARAMERIQUE	*PARIBAS*	6	22,86	30	38,56	925,62
NATIO EPARGNE VALEUR	BNP	7	19,86	10	49,80	537,20
SAINT-HONORE INVESTISSEMENTS	CF ROTHS	8	19,37	15	45,18	1009,33
NATIO PATRIMOINE	BNP	9	18,07	28	40,37	1463,59
EAGLE INVESTISSEMENT	EAGLE ST	10	17,84	11	47,60	173,73
SLIVAM	CL	11	17,65	37	35,52	459,33
EPARGNE UNIE	CNCA	12	17,51	17	44,04	158,57
LE LIVRET PORTEFEUILLE	CDC GEST	13	16,75	14	46,23	837,90
CONSERVATEUR SAINT-HONORE	CF ROTHS	14	16,49	24	40,87	1205,93
VENDOME PATRIMOINE SICAV	CHEUVREU	15	16,38	1	81,48	183,12
CICAMONDE	CIC PARI	16	16,22	46	30,16	1249,15
CARMIGNAC PATRIMOINE	CARMIGNA	17	15,88	13	46,25	8483,86
SOGEVAR	SG	18	15,79	33	37,83	1218,32
PARIBAS OPPORTUNITES	*PARIBAS*	19	15,64	43	32,71	155,97
PREPAR CROISSANCE	BRED	20	15,59	36	35,58	152,62
GESTION INDOSUEZ (C)	INDOSUEZ	21	15,52	18	43,94	1066,69
INSTITUTIONS OPPORTUNITES	PARIBAS	22	15,32	29	39,74	215,72
GESTION INDOSUEZ (D)	INDOSUEZ	23	15,28	19	43,63	861,97
PREPARVAL	BRED	24	14,97	12	47,32	1071,90
ALSACE MOSELLE INVESTISSEMENT	SOGENAL	25	14,94	20	43,46	378,09
GESTION ASSOCIATIONS	PARIBAS	26	14,93	21	42,86	222,30
EGEVAL (C)	BRED	27	14,90	31	38,40	140,78
EGEVAL (D)	BRED	28	14,90	32	38,39	135,35
WINTERTHUR SAINT-HONORE	CF ROTHS	29	14,86	8	52,90	248,08
PARIBAS PATRIMOINE	PARIBAS	30	14,82	25	40,56	718,92
PLACEMENT NORD	SMC	31	14,68	49	26,83	1149,03
SAINT-HONORE INDICES CLIQUET	CF ROTHS	32	14,63	40	33,73	287,81
DEMACHY CROISSANCE	DEMACHY	33	14,40	47	29,23	550,18
VIA INVESTISSEMENT	VIA BANQ	53	11,13	50	26,13	500,42
CLARTE VALEURS	BFCE	54	11,07	4	54,94	953535,02
ELAN CLUB	ROTHSCHI	55	10,62	62	10,41	59139,23
ALLIANCE	VIA BANQ	56	10,21	60	13,65	11281,90
ABF STRATEDIS	ABF	57	10,20	—	—	127922,73
ATALANTE GESTION	CDC GEST	58	9,53	—	—	1142474,16
CAPITAL-DR.INTERNATIONAL	PALUEL	59	9,38	63	8,52	1119,04
FRANCE JAPAQUANT SICAV	PARIBAS	60	9,15	64	6,[illegible]	469,47
BACOT-ALLAIN INTERNATIONAL	BACOT	61	8,59	65	5,58	4298,37
ELAN CONCERTO	ROTHSCHI	62	8,49	67	1,21	46569,55
CAPITAL-VALEURS	PALUEL	63	7,68	57	15,06	460,60
ORSAY INVESTISSEMENT	ORSAY	64	6,88	44	30,69	13142,67
VERCORS	CDC GEST	65	6,75	—	—	112842,39
NATWEST CROISSANCE (C)	NATWEST	66	6,64	41	33,26	108,83
NATWEST CROISSANCE (D)	NATWEST	67	6,64	42	33,23	103,89
NOVACTIONS	BQ EUROF	68	6,53	—	[illegible]	1088,20
LAFFITTE JAPON	BARCLAYS	69	[illegible]	66	−4,26	365,68
CAPITAL-FRANCE EUROPE	PALUEL	70	6,56	48	27,55	1474,43
LOTUS	ATLAS	71	5,37	56	15,66	10046,15
VIVAX	GESTOR	72	5,08	—	—	916,47
PROVENCE EUROPE	HOTTINGU	73	4,37	—	—	1053,52
STRATEGIE ACTIONS	LEGAL FR	74	1,92	59	13,75	897,21
ATHENA VALEURS	ATHENA B	75	1,60	53	21,90	216,96
PROVENCE INTERNATIONAL (D)	HOTTINGU	76	0,58	68	−3,79	1286,02
PROVENCE INTERNATIONAL (C)	HOTTINGU	77	0,58	69	−1,74	1324,30
ORSAY ARBITRAGE	ORSAY	78	−1,63	23	41,25	16436,58
STRATEGIE INTERNATIONALE	ATHENA B	79	−2,13	55	16,15	432,63
ATLAS MAROC	ATLAS	80	−2,12	—	—	9727,91

IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : 6,45 %, sur 5 ans : 6,90 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
CONSERVATEUR *UNISIC*	CONSERVA	1	18,70	1	39,01	396,11
CNP ASSUR PIERRE	CNP	2	14,11	—	—	526,49
FONCIVAL	BRED	3	12,88	4	19,34	285,07
FRANCIC PIERRE	CIC PARI	4	11,95	13	3,34	114,09
GESTION IMMOBILIER INTE. (C)	INDOSUEZ	5	11,16	6	16,54	657,68
GESTION IMMOBILIER INTE. (D)	INDOSUEZ	6	11,15	7	16,39	504,54
UAP AEDIFICANDI	*UAP*	7	10,49	17	7,53	473,67
CONVERTIMMO	SG	8	10,14	3	23,25	355,58
NATIO IMMOBILIER	BNP	9	9,49	2	24,06	1177,21
UNI-FONCIER	CNCA	10	9,24	8	15,98	1252,08
AGFIMO	AGF	11	8,29	12	11,34	530,80
REALVALOR	SG	12	8,10	28	−3,36	819,95
OBJECTIF ACTIFS REELS	LAZARD	13	7,41	19	4,45	11163,82
PLACEMENT IMMOBILIER	SMC	14	7,30	20	[illegible]	105,68
HAUSSMANN PIERRE (C)	WORMS	15	7,22	22	1,28	975,50
CAPITAL PIERRE INVESTISSEMENT	PALUEL	19	6,54	29	−6,84	570,96
CROISSANCE IMMOBILIERE	EPARGNE	20	5,82	14	9,28	515,50
FRUCTIMMO	CCBP	21	5,69	21	2,25	29,53
PARTNER IMMOBILIER	LA MONDI	22	5,16	5	17,73	9755,79
FONCIERE LONG TERME (C)	VERNES	23	5,02	11	11,52	574,89
FONCIERE LONG TERME (D)	VERNES	24	[illegible]	10	12,05	465,96
AGF FONCIER	AGF	25	4,70	18	5,41	87,38
MDM IMMOBILIER	MDMASSUR	26	3,29	9	15,11	106,58
FONCIER INVESTISSEMENT	CFF	27	2,78	25	−1,62	905,09
ALIZES PIERRE	*CDT MUTU*	28	1,52	31	−11,95	1005,66
LAFFITTE IMMOBILIERE (C)	BARCLAYS	29	0,46	27	−3,08	192,79
LAFFITTE IMMOBILIERE (D)	BARCLAYS	30	0,46	26	−3,07	170,34
GROUPAMA FONCIER	GROUPAMA	31	−1,38	24	0,30	446,82
PIERRE INTERNATIONAL	BGP	32	−1,89	32	−14,27	724,74
FONCIERE SELECTION	DEMACHY	33	−8,08	30	−9,44	3343,34

OR ET MATIÈRES PREMIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : 26,17 %, sur 5 ans : 71,27 %

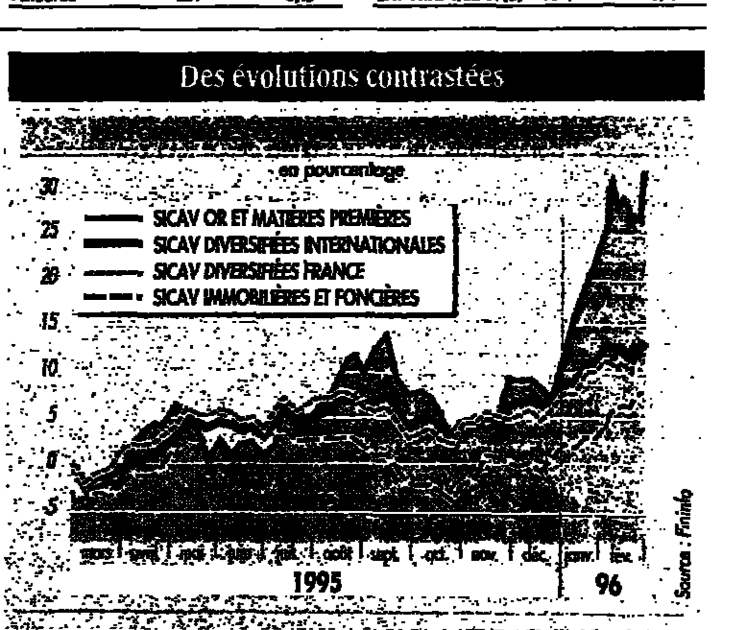
LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
ORVALOR	SG	1	38,36	1	[illegible]	1517,98
ACTI MINE D OR (C)	BBL FRAN	2	34,58	2	[illegible]	2133,64
ACTI MINE D OR (D)	BBL FRAN	3	33,27	3	[illegible]	1796,42
GROUPAMA OR	GROUPAMA	4	31,08	—	—	11924,98
ENERGIA	GAN	5	25,58	7	48,39	384,10
ORACTION	CNCA	6	23,74	4	80,46	1674,28
AURECIC	CIC PARI	7	22,74	8	45,99	1607,80
SELECTION GEOLOGIA	CCF	8	20,51	6	49,55	117,76
PREMIOR	CDT NORD	9	17,98	5	54,69	1546,42
OBJECTIF GEO-CROISSANCE	LAZARD	10	15,16	9	[illegible]	10400,83

CONVERTIBLES

Performance moyenne sur 1 an : 13,30 %, sur 5 ans : 43,69 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	CDT NORD	1	17,75	3	42,96	634,91
CYRIL CONVERTIBLES	CYRIL FI	2	17,50	1	[illegible]	1190,64
NATWEST CONVERTIBLES (D)	NATWEST	3	15,95	—	—	1053,05
NATWEST CONVERTIBLES (C)	NATWEST	4	15,85	—	—	1080,60
NRG-CONVERTIBLES	NOMURA F	5	15,72	—	—	9691,01
OFIMA CONVERTIBLES (C)	OFIVALMO	6	14,18	5	36,05	19133,99
OFIMA CONVERTIBLES (D)	OFIVALMO	7	14,17	6	36,04	18746,77
FINEUROPE CONVERTIBLES	COURCOUX	8	13,99	4	44,78	1498,99
DIEZE	CNCA	9	13,52	2	49,64	1761,31
OBJECTIF CONVERTIBLE	LAZARD	10	12,79	7	30,50	20336,95
PASQUIER CONVERTIBLES	BIMP	11	12,74	—	—	11279,61
PYRAMIDES CONVERTIBLES (C)	VERNES	12	11,02	—	—	11857,80
PYRAMIDES CONVERTIBLES (D)	VERNES	13	[illegible]	—	—	11167,70
SAINT-HONORE CONVERTIBLES	CF ROTHS	14	[illegible]	—	—	1112,47
PROVENCE CONVERTIBLES	*HOTTINGU*	15	[illegible]	—	—	11469,05
ROCHEFORT CONVERTIBLES (C)	VERNES	16	10,99	—	—	14098,20
ROCHEFORT CONVERTIBLES (D)	VERNES	17	10,98	—	—	13010,64
VALCOMEX PLACEM. CONVERTIBLES	BFCE	18	10,24	—	—	17158,78
YAMA C.B ASIA	YAMAICH	19	[illegible]	—	—	10010,27

Des évolutions contrastées



Les sicav investies en or et en matières premières affichent des performances exceptionnelles depuis le début de l'année. Une période très favorable qui devrait se terminer avec le reflux des cours de l'or.

Vers un reflux des sicav investies en or

LES PERFORMANCES des différentes catégories de sicav diversifiées sont comme à l'habitude contrastées. La palme revient à nouveau aux sicav investies dans l'or et les matières premières qui bénéficient de la flambée des cours du métal jaune et des mines d'or. Leurs gains atteignent en moyenne près de 33 % depuis un an et même plus de 38 % pour la première du classement, Orvalor de la Société générale. La dernière, Géo-croissance de Lazard, affiche encore un gain d'un peu plus de 15 %.

L'essentiel de la performance de ses sicav a été réalisé depuis le début de l'année. Elles ont gagné en moyenne 20 % en un peu plus de deux mois. Mais il faut s'attendre maintenant à quelques mauvaises surprises. Le reflux des cours de l'or a commencé après une envolée brutale et spéculative. Les cours du métal précieux sont redescendus à leur plus bas niveau depuis près de deux mois. Sur le London Bullion Market, le prix d'une once (31,103 grammes) d'or se trouve aujourd'hui autour de 395 dollars. L'or avait grimpé au début du mois de février jusqu'à 417 dollars, son plus haut niveau depuis février 1990, en raison d'achats massifs par des fonds d'investissement américains.

La publication d'un rapport technique sur le marché de New York a incité les opérateurs à vendre. *« De gros fonds d'investissement ont commencé à liquider leurs positions »*, explique le spécialiste Andy Smith de l'Union de banques suisses (UBS).

A l'autre bout du spectre des sicav diversifiées, les immobilières et foncières continuent à afficher des performances très médiocres. Un peu plus de 6 % en moyenne sur un an. Mais Conservateur Unisic de la banque Sanpaolo et des assurances mutuelles Le Conservateur, la première, affiche une progression de 18,70 % en douze mois quand dans le même temps Foncière sélection de la banque Demachy, la dernière, perd 8 %.

FONCTION DE PROTECTION

Un écart considérable que l'on retrouve pour les sicav diversifiées internationales avec un gain de 41 % sur un an du portefeuille diversifié de Cogefi et une perte de 2 % sur 12 mois d'Atlas Maroc de la banque Atlas. Les différences sont plus réduites pour les sicav diversifiées françaises (de + 18 % à + 4 %) et encore plus limitées pour les sicav investies en obligations convertibles (de + 17 % à + 9 %). Il s'agit pour ces dernières d'un comportement logique puisque la vocation des obligations convertibles est d'offrir une certaine protection par leur rendement contre les évolutions de la Bourse.

E. L.

La baisse du marché obligataire américain s'accentue

L'annonce d'un net recul du chômage aux Etats-Unis au mois de février a provoqué une violente remontée des taux d'intérêt américains à long terme. Les espoirs d'une baisse des taux directeurs de la Réserve fédérale se sont envolés

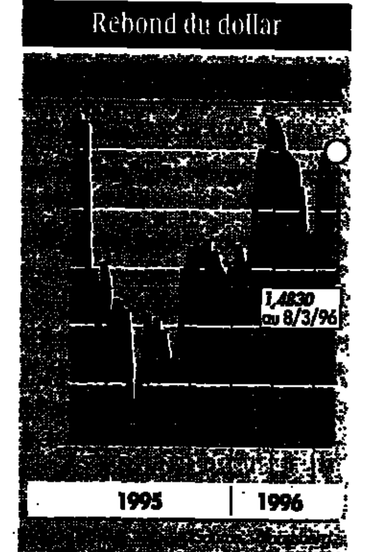
Les tensions observées sur les marchés obligataires internationaux depuis plusieurs semaines ont pris une nouvelle ampleur, *vendredi 8 mars*, après la publication des statistiques du chômage aux Etats-Unis au mois de février. Le net rebond de l'activité économique a mis fin aux espoirs d'une prochaine baisse des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine et a fait resurgir les craintes d'un retour de l'inflation. Les marchés obligataires européens n'ont pas été épargnés par ces secousses. La dégradation de la situation économique en Allemagne, qui permet d'envisager une baisse des taux de la Bundesbank, plaide toutefois pour une déconnexion des obligations européennes et américaines. La Banque de France a, pour sa part, profité de la bonne tenue du franc face au mark pour réduire de 0,10 % ses deux principaux taux directeurs.

LA PUBLICATION, vendredi 8 mars, en début d'après-midi, des statistiques du chômage aux Etats-Unis *a fait l'effet d'une bombe* sur les places financières internationales. Alors que les analystes s'attendaient à ce qu'elles confirment le ralentissement de l'économie américaine, elles ont au contraire reflété un très net rebond de l'activité : 705 000 emplois ont été créés au mois de février, le chiffre le plus élevé depuis le mois de septembre 1983. Le taux de chômage a, lui, reflué de 5,8 % à 5,5 %.

TAUX ET DEVISES

Ces chiffres de l'emploi ont mis à mal le scénario jusqu'alors envisagé d'un atterrissage en douceur – *soft landing* – de l'économie américaine. En moins d'une minute, les craintes d'une surchauffe ont remplacé celles d'une récession.

Dès l'annonce de ces statistiques, le marché obligataire américain a plongé. Le contrat à terme sur les Treasury bonds (emprunts émis par le Trésor des Etats-Unis) négocié sur le Chicago Board of Trade a vite perdu 3 points, la limite de baisse autorisée, nécessitant une interruption momentanée des transactions. Ce système de protection avait joué pour la dernière fois le 6 août 1990, juste avant la guerre du Golfe, ce qui donne une idée du choc qui a secoué le marché américain vendredi. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans est pour sa part remonté jusqu'à 6,70 %, son plus haut niveau depuis l'été 1995.



Rebond du dollar

L'espoir d'une baisse des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine, le 26 mars, à l'issue du prochain conseil des gouverneurs, s'est envolé. Les opérateurs misaient sur une baisse d'un quart de point du taux des fonds fédéraux, fixé à 5,25 % depuis le 31 janvier dernier. Pis : les investisseurs parient désormais sur un durcissement monétaire aux Etats-Unis au cours des prochains mois. Selon leurs prévisions, reflétées par les cours des contrats à terme, les taux à trois mois se situeraient à 5,57 % à la fin du mois de septembre aux Etats-Unis contre 5,30 % aujourd'hui.

Les statistiques du chômage on également fait resurgir les craintes d'un retour de l'inflation. Les cours de l'or, considérés comme un signe avant-coureur de hausse des prix, ont nettement progressé vendredi. Le prix de l'once a gagné près de 2 dollars, passant de 394,85 dollars à 396,80 dollars au fixing de Londres. Certains experts observent d'ailleurs que les chiffres du chômage n'ont fait qu'accentuer un mouvement de remontée des taux d'intérêt à long terme entamé depuis la fin du mois de décembre. Ils en déduisent que le mal est profond et durable.

L'onde de choc venue des Etats-Unis s'est immédiatement propagée en Europe. En Allemagne, le rendement de l'obligation à dix ans est remonté jusqu'à 6,48 %, en France à 6,71 %. Les économistes estiment toutefois que les marchés obligataires européens ont de bonnes raisons de se déconnecter de leurs homologues américains, en raison du décalage conjoncturel qui existe entre les deux continents. La surchauffe n'est certes pas à l'heure actuelle le souci premier de l'Allemagne !

Au mois de février, le taux de chômage a connu une nouvelle envolée. Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 107 000 pour atteindre un niveau record de 4,270 millions. Le produit intérieur brut de l'Allemagne s'est contracté de 0,5 % au dernier trimestre de l'année 1995. Le plus inquiétant est que l'économie allemande ne donne aucun signe de redémarrage. La confiance des milieux industriels comme des ménages continue à reculer. Les instituts de conjoncture estiment que la croissance aura de la peine à atteindre 1 % cette année en Allemagne.

LA BUBA IMMOBILE

Cet environnement économique catastrophique, estiment certains, plaide pour un assouplissement urgent de la politique monétaire allemande. Et pourtant, la Bundesbank marque une pause. Ses deux principaux taux directeurs sont inchangés depuis le 14 décembre dernier. Quant au taux des prises en pension hebdomadaires (REPO), qui détermine directement le niveau des rendements de marché outre-Rhin, il n'a plus bougé depuis le 1er février (3,3 %). Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a déclaré cette semaine que l'institut d'émission *« continuera à examiner, à examiner avec attention, s'il y a une petite marge de baisse. (...) Je ne peux prévoir quel en sera le résultat »*.

Pourquoi de telles tergiversations ? De fait, la banque centrale allemande se retrouve dans une situation très inconfortable. En agissant trop hâtivement, elle donnerait l'impression qu'elle cherche plus à soutenir la croissance qu'à lutter contre l'inflation, ce qui nuirait à sa crédibilité. La forte hausse de l'agrégat de monnaie M 3 au mois de janvier (+ 8,4 %) et le médiocre indice des prix au mois de février (+ 0,5 %) ont rendu ce risque bien réel. Les investisseurs prévoient d'ailleurs un resserrement monétaire en Allemagne dès le second semestre.

Les économistes de la Caisse des dépôts et consignations considèrent que ces craintes sont totalement injustifiées. Ils estiment que *« les conditions pour le maintien d'une politique durablement accommodante sont réunies en Allemagne. La conjoncture se dégrade, et les pressions inflationnistes sont extrêmement modestes, malgré l'accélération de M 3 »*.

Pierre-Antoine Delhommais

Détente monétaire en France et au Royaume-Uni

Alors que la Bundesbank observe une pause, la Banque de France *et la Banque d'Angleterre ont toutes deux assoupli, cette semaine,* leur politique monétaire. L'institut d'émission britannique a réduit, vendredi 8 mars, de 0,25 %, son taux de base, ramené à 6 %. La veille, la banque *centrale française avait abaissé de 0,10 % ses deux princi*paux taux directeurs. Le niveau des appels d'offres a été ramené de 3,90 % à 3,80 %, celui des prises en pension de 5 à 10 jours de 5,60 % à 5,50 %.

La Banque de France a notamment pris acte de la bonne tenue du franc vis-à-vis du deutschemark (3,4230 francs pour un mark vendredi soir). La devise française profite de la défiance des investisseurs internationaux à l'égard des actifs libellés en deutschemark. Le dollar est ainsi remonté, vendredi, à son plus haut niveau depuis deux mois face à la monnaie allemande. Il s'échangeait en clôture à 1,4890 mark (105,90 yens et 5,09 francs).

Marché international des capitaux : lourdes incertitudes

IL N'Y A GUÈRE QU'EN FRANCE où les investisseurs professionnels demeurent friands d'obligations internationales de longue durée et à revenu fixe. Ils déplorent donc peut-être moins que d'autres la vive remontée des taux d'intérêt de vendredi. Leur attitude s'explique par la nécessité de diversifier la composition de leur portefeuille de titres libellés en francs. La place prise par quelques signatures d'entreprises nationales *y est trop importante*.

Ces investisseurs français, des compagnies d'assurances qui doivent effectuer des placements *à long terme, viennent de faire un bon* accueil à toute une brassée d'emprunteurs allemands. Ils seraient probablement prêts à *répondre aux propositions* de débiteurs d'autres nationalités. Tant mieux si les rendements en francs se rapprochent des 7 % pour *des échéances de dix ans*. En janvier, il fallait se contenter de rémunérations de l'ordre de 6,20 %.

Inquiets, les investisseurs étrangers, n'ayant pas les mêmes préoccupations que leurs homologues français, se refusent depuis des semaines d'acquérir des titres classiques de longue durée. Leur passivité a laissé le champ libre à la spéculation qui se joue sur les marchés à terme et qui, pour se nourrir, a besoin d'une direction précise dans un sens ou dans l'autre, à la hausse ou à la baisse. Comme le léger mieux qui s'est produit à la fin du mois de février et au tout début de mars ne se confirmait pas vraiment, le sentiment est rapidement redevenu négatif. Tout était prétexte à justifier l'attente d'une hausse des taux. On a commencé par prétendre que les liquidités à disposition de l'économie allemande avaient considérablement augmenté en janvier, ce qui allait donc *conduire à un resserrement immédiat de* la politique monétaire menée par la Bundesbank ; ce qui est faux. On a ensuite ignoré *toutes les nouvelles susceptibles de justifier* une baisse des taux à court terme en Europe, notamment celle qui confirme les difficultés *de l'économie allemande*. Le terrain était préparé pour que les statistiques américaines de vendredi obtiennent la plus grande répercussion possible.

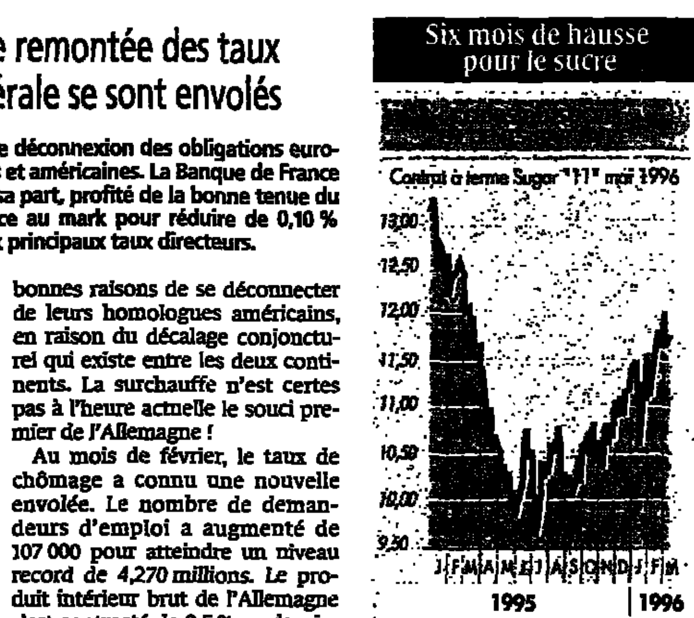
FORTE ACTIVITÉ GERMANIQUE

Dans cette conjoncture, l'activité du marché international des capitaux s'est, pour l'essentiel, regroupée en deux grandes catégories la semaine passée. Pour ce qui est des opérations à revenu fixe, il n'y a guère eu de place que pour des durées courtes ou moyennes. Les autres, plus longues, étaient soit à taux variable, la rémunération étant régulièrement adaptée à celle des effets monétaires à brève échéance ou bien à celle des rendements à long terme, soit à taux progressif connu d'avance. De telles constructions répondent bien au souci des bailleurs de fonds de se protéger contre la hausse du niveau de l'intérêt ou d'en profiter au mieux.

Le plus grand emprunt international contracté ces derniers jours par un emprunteur français est à taux variable. Il se monte à 750 millions de deutschemarks pour une durée de sept ans. Il rapportera aux investisseurs un peu plus de 0,19 point de pourcen*tage de mieux que le Libor. Son rendement* sera adapté tous les trois mois. Le débiteur est la Caisse centrale du Crédit immobilier de France, *laquelle n'a pas d'emploi de res*sources en marks. Pour se procurer les francs qui lui sont nécessaires, elle a conclu un *contrat d'échange avec la BNP. L'affaire a re*tenu l'attention pour plusieurs raisons, notamment du fait de la rareté des emprunteurs français sur le marché des obligations libellées en marks, qui tranche singulièrement avec le grand nombre des emprunteurs allemands qui lèvent des fonds en francs. Sur le plan technique, elle reflète d'ailleurs cette forte activité germanique, car la plupart de ces emprunteurs d'outre-Rhin ont, de leur côté, conclu des contrats en sens inverse pour obtenir le produit de leurs opérations dans leur monnaie nationale. La Caisse centrale a certainement bénéficié de leurs échanges de dettes, dont le volume est si élevé qu'il permettrait à d'autres entreprises françaises d'en profiter également si elles se lançaient bientôt sur le marché allemand.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES



Six mois de hausse pour le sucre

LES COURS MONDIAUX du *sucre ont terminé la semaine sur* une note très ferme, tant à New York qu'à Londres. La tonne de *sucre roux* (brut) *se traitait ainsi* à 260 dollars (1 300 francs) sur la place américaine tandis que le « blanc » (raffiné) valait quelque 360 dollars la tonne sur la place britannique. Ce n'est pas la première fois cette année que le sucre connaît de vives tensions. Paradoxalement, la production n'est pas en cause. Au Brésil, en Thaïlande, en Australie et même en Afrique du Sud, les récoltes s'annoncent même très élevées. Pour l'actuelle campagne (octobre 1995-septembre 1996) l'Organisation internationale du sucre (OIS) table sur une offre globale de 120 millions de tonnes, soit 3,2 millions de tonnes de plus qu'en 1994-1995. Les excédents devraient en outre atteindre 2,45 millions de tonnes, effaçant ainsi largement le déficit de 1,6 million de tonnes enregistré lors de la précédente campagne.

Dans un tel contexte d'abondance, on peut s'étonner de la fermeté des prix. En temps normal, sur les marchés à terme, les cours *des échéances de livraison immé*diate sont moins élevés que ceux des échéances lointaines. Or, *aujourd'hui, c'est l'inverse qui se* produit. D'après un opérateur du groupe de négoce français Sucres et denrées, *« les sucres disponibles d'Amérique du Sud et de Thaïlande ne manquent pas. Mais ils ne sont pas livrables pour des raisons d'économie locale »*. Alors que les marchés à terme de New York et de Londres exigent des sachets en jute de 50 kilos, les producteurs latino-américains et thaïlandais n'offrent pour l'heure que des ensachages en polypropylène. Dans ces conditions, la marchandise qui existe bel et bien ne peut être écoulée. Les données fondamentales du marché devraient donc favoriser un retour rapide des prix à la normale.

A l'inverse du sucre, on a observé cette semaine le repli du café sur l'ensemble des places de cotation (– 10 % en moyenne).

Carole Petit

Wall Street a subi vendredi sa plus forte chute depuis novembre 1991

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↘ – 0,06%	↘ – 1,19%	↘ – 2,06%	↘ – 1,1%	↘ – 1,3%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

LA SECOUSSE a été particulièrement violente. Conséquence de la *déroute* des marchés obligataires à l'annonce d'un chiffre totalement inattendu de 705 000 créations d'emplois aux Etats-Unis en février, la journée de vendredi s'est transformée en bain de sang sur les places boursières. Après une chute initiale de 115 points moins d'une demi-heure après le début des cotations, Wall Street a donné le sentiment de se reprendre avant de céder à nouveau à la panique en fin de journée. Finalement, l'indice *Dow Jones a* perdu 3,04 % (171,24 points) à 5 470,45 points. Il faut remonter au 15 novembre 1991 pour retrouver une correction d'une telle ampleur. L'indice Dow Jones avait alors plongé de 3,90 %, soit 120 points.

Au plus fort de sa baisse, le Dow Jones perdait 217 points (3,85 %). Une chute qui aurait pu conduire à la mise en place d'une procédure, jamais utilisée, créée au lendemain du krach d'octobre 1987 d'urgence et qui consiste à suspendre les cotations pendant une heure si la baisse atteint 250 points.

Plusieurs vagues de ventes sur programme informatique ont fait boule de neige. Pour de nombreux analystes, les chiffres du chômage ont aussi servi de prétexte aux investisseurs pour se livrer à des liquidations massives sur un marché suracheté et mûr pour une correction. *Wall Street sur* un nuage a progressé pratiquement en ligne droite depuis seize mois *(pour un gain total de 53 %)*. Pour les experts les plus prudents, la correction totale du Dow Jones pourrait être au moins de l'ordre de 10 %.

PAS VRAIMENT UNE SURPRISE

Des phases de baisse, étalées sur plusieurs séances, étaient monnaie courante à Wall Street auparavant et contribuaient à purger les excès de temps à autre. Mais les boursiers avaient fini par l'oublier : la dernière correction de 10 % remonte à plus de cinq ans. Mais de nombreux observateurs attendaient cette rechute, à l'image de Byron R. Wien, le stratège de la banque Morgan Stanley qui écrivait le 26 février : *« Le marché américain a tellement augmenté depuis un an qu'il est devenu très vulnérable à toute mauvaise nouvelle... Il y a un marché baissier devant nous. »* Sur la semaine, l'indice Dow Jones abandonne 66,11 points, soit *1,19 %*.

Le plus étonnant, c'est que jusqu'à vendredi et un peu à la surprise générale, les places bousières avaient plutôt bien résisté à la remontée des taux d'intérêt à long terme entamée depuis deux semaines. Les Bourses les plus importantes avaient continué à progresser à l'image de Wall Street, qui avait battu in extremis mardi un nouveau record à 5 642,42 points pour le Dow Jones, ou de Londres, qui avait atteint un sommet historique le même jour en cours de séance (3 792,5 points pour *le FT 100*). Francfort avait également touché un plus haut mardi dans la journée à 2 502 points pour l'indice DAX et le CAC 40 de la Bourse de Paris s'était inscrit à un niveau jamais atteint depuis septembre 1994 de 2 029,38 points.

En fait, les places boursières bénéficiaient de cette embellie de la conjoncture qui a pris aux *Etats*-Unis les proportions d'un vrai rebond. La croissance au Japon, en *Europe et plus encore aux Etats*-Unis a redémarré au début de l'année. Les commandes industrielles en *janvier* aux Etats-Unis ont augmenté de 0,5 %, alors que les analystes misaient sur une baisse. L'activité manufacturière a progressé en février, l'indice composite des directeurs d'achats des principaux groupes manufacturiers américains (NAPM) augmentant à 45,2 points contre 44,2 en janvier.

Et puis le chiffre du chômage est venu confirmer vendredi, c'est le moins que l'on puisse dire, cette tendance. *L'Europe aussi* connaît une reprise. La consommation de produits manufacturés a augmenté de 5,1 % en France en janvier. La Caisse des dépôts (CDC) vient de réviser à la hausse ses prévisions de croissance. Selon la CDC, le produit intérieur brut de la France devrait enregistrer une progression de 0,4 % au premier trimestre de 1996 et de 0,2 % au deuxième trimestre. Les économistes de la Caisse tablaient encore le mois *dernier sur un recul de 0,1 % du* PIB au premier trimestre.

TOKYO S'EN SORT MIEUX

Des perspectives favorables qui n'ont pas empêché Paris de dégringoler vendredi. Déjà affaiblie par des prises de bénéfice, la Bourse de Paris a plongé vendredi en fin de journée dans le sillage de Wall Street. Au plus bas de la séance, l'indice CAC 40 perdait 2,35 % avant de limiter ces pertes en clôture à 1,62 % (1 975,46 points). La semaine se solde par un recul de 2,06 %.

Francfort aussi a offert au cours de la semaine un visage très morne et s'est avérée incapable de repasser durablement le seuil des 2 500 points de l'indice DAX en dépit de la probabilité de plus en plus forte d'une nouvelle baisse des taux directeurs par la Bundesbank. Le DAX a terminé la séance de vendredi à 2 469,12 points sur une baisse de 1,3 % sur la semaine.

La journée de vendredi a aussi été fatale à Londres, qui termine la semaine sur un recul de 42,4 points du FT 100, soit 1,1 %, à 3 710,3 points.

Tokyo a échappé à la dégringolade de vendredi pour cause de décalage horaire mais a tout de même fait du surplace cette semaine. L'indice Nikkei est resté quasiment inchangé en perdant 12,76 points, soit 0,06 %, à 20 155,87 points. Le marché japonais a surtout été affecté par des problèmes politiques et par le report par le Parlement du vote du budget 1996.

E. L.

AUJOURD'HUI

SPORTS

CONTRÔLE A moins de cinq mois des Jeux olympiques d'Atlanta, *plusieurs affaires mettant en cause* des stéroïdes anabolisants soulignent les imperfections et les difficultés de la lutte antidopage. ● AUX ÉTATS-UNIS, la nageuse Jessica Foschi participe *aux sélections pour les Jeux*. Elle a été blanchie par sa fédération après avoir été convaincue d'usage d'anabolisants, mais sa présence à Indianapolis suscite la réprobation d'autres *athlètes*. ● *EN FRANCE*, le skieur de fond Claude Pierrat vient de voir annulée, par un tribunal de Nancy, sa suspension de deux ans pour usage d'anabolisants. Cette décison, *prononcée pour vice de forme*, ne le blanchit pas toutefois de l'accusation de dopage. ● LE CONSEIL FÉDÉRAL de la Fédération française de football a adopté, vendredi 8 mars, des mesures de prévention contre le dopage et préconisé l'extension des contrôles au football amateur.

Les anabolisants soulignent les contradictions de la lutte antidopage

La chasse aux produits prohibés est remise en question à la fois par ses imperfections techniques, par les accommodements que prennent les fédérations avec leur propre règlement et par les recours des sportifs à la justice civile

LE COMITÉ INTERNATIONAL olympique (CIO) pensait bien faire. Mardi 5 mars, par la voix du prince Alexandre de Mérode, le président de sa commission médicale, il a annoncé que le laboratoire chargé de la lutte antidopage aux Jeux olympiques d'Atlanta sera doté de trois *nouveaux spectromètres de masse* haute définition. La technologie, très onéreuse, de ces appareils doit permettre une *« détection plus sensible et plus fine »* des produits interdits, et notamment des stéroïdes anabolisants. *« Les contrôles seront beaucoup plus fiables,* ajoutait M. de Mérode. *Nous pourrons déceler l'utilisation de certains produits même pris six mois plus tôt. »*

Utilisés comme cobayes, les haltérophiles, qui ont mauvaise réputa*tion dans ce domaine, ont déjà fait* les frais de l'efficacité de ce nouveau type de spectromètres. Cinquante-six d'entre eux ont été pris en flagrant délit de dopage en 1995 alors que, pour la plupart, ils n'avaient même pas attiré l'attention d'appareils moins sophistiqués.

Cette amélioration des techniques de dépistage aurait dû arracher des cris de joies aux présidents de fédérations de sports olympiques d'été, assemblés à Lausanne (Suisse) au *siège du CIO*. Enfin des contrôles fiables, enfin des Jeux dont les tricheurs seront impitoyablement chassés, des garanties de médailles propres ! Enfin le CIO s'offre des moyens indispensables à sa politique de répression du dopage! Pourtant les nouveaux spectromètres n'ont pas rencontré le succès qu'ils méritaient. Ils n'ont suscité que gêne et inquiétude, dans un concert de réprobation anonyme. Le président d'une grande fédération remarquait jeudi : *« Cette technologie nous fait courir le risque d'avoir dix fois plus de cas*

« ENGRAIS A MUSCLES »

Avant d'arriver à Atlanta, les spectromètres auront déjà permis de mesurer le degré d'hypocrisie qui entoure la *question du dopage dans* le sport. Avant d'analyser leur premier échantillon d'urine olympique, ils auront débusqué les contradictions et les faux-semblants d'une traque où les chasseurs se clament impitoyables tout en sachant que la plupart des proies leur échappent, et où les chassés réclament davantage de contrôles tout en connaissant parfaitement les moyens de s'y soustraire. Les nouveaux appareils s'attaquent en effet à l'un des principaux arguments d'efficacité de la lutte antidopage : les anabolisants.

A la différence des hormones de croissance ou de l'érythropoïétine – dont le mode de dépistage est trop *récent pour qu'il soit utilisé à Atlanta* –, les « engrais à muscles » peuvent au moins être décelés dans les urines. Ces produits sont devenus célèbres auprès du grand public grâce à la notoriété d'une de leur victime : le sprinter canadien Ben Johnson, convaincu d'usage de stéroïdes aux Jeux de Séoul et transformé en symbole de l'intransigeance de la chasse aux tricheurs. Mais l'anxiété des présidents de fédération face aux nouveaux moyens de contrôle ébrèche ce mythe selon lequel l'usage d'anabolisants hors-la-loi serait systématiquement recherché et sanctionné. Elle prouve que jusqu'à présent les prudents, qui consommaient ces substances prohibées pendant l'hiver, et les experts en dosage parvenaient à passer à travers le filet dont les nouveaux spectromètres doivent resserer les mailles. Et prouve aussi que, depuis des années, les maladroits comme Ben Johnson servaient dans leur chute à laver l'image de sports où d'autres champions, *« bien dopés »*, restaient impunis. Il n'était toutefois pas besoin de cette confirmation pour saisir les limites de la lutte antidopage. Les sportifs et leurs fédérations se chargent eux-mêmes de la discréditer. *Ainsi l'affaire des deux nageuses* Samantha Riley et Jessica Foschi illustre le désaveu que sont prêtes à s'infliger des fédérations qui se veulent en pointe dans la dénonciation des dopés lorsqu'elles cherchent à protéger leurs champions.

Mais, dans le cas de Foschi *(lire ci-dessous)*, la mansuétude des autorités de la natation américaine s'explique aussi par la crainte de voir l'adolescente affronter une éventuelle sanction en justice. En France, le skieur de fond Claude Pierrat vient de faire casser par un tribunal, pour vice de forme, sa *suspension* pour usage d'anabolisants (*Le Monde* du 7 mars). Cette décision ne le blanchit *pas pour* autant de l'accusation de dopage.

L'AFFAIRE DU CANNABIS

La limite entre innocence et culpabilité en matière de dopage souffre davantage du mélange des genres entre règle sportive et justice civile. L'affaire du cannabis, qui a fait grand bruit en France, a démontré que le sport n'est pas étranger aux phénomènes de société, et que des pratiquants peuvent être punis pour *des faits qui, dans un autre* pays, n'attirent même pas l'attention. Avec la professionnalisation croissante de leurs disciplines, les sportifs de haut niveau ont de plus en plus de mal à comprendre pourquoi ils ne seraient pas traités comme dans d'autres secteurs d'activité. Pourquoi le fait d'être convaincus de dopage les priverait sur une longue période du droit d'exercer leur métier. *« Les sportifs, en particulier en Europe, sont de plus en plus considérés comme des travailleurs professionnels, et nous devrons tenir compte de la notion de droit au travail »*, reconnaissait récemment *François Carrard, directeur* général du CIO.

Contrôleurs qui avouent, à chaque progrès technique, leur impuissance ; fédérations qui biaisent par intérêt avec leur propre règlement ; champions de plus en plus tentés de faire remettre en cause par la justice civile les sanctions sportives dont ils font l'objet : à quelques mois des Jeux olympiques, la lutte antidopage semble ainsi frappée d'un malaise réel. Comme si, sous la bonne conscience affichée depuis des années, elle était en train de prendre conscience des sombres arrière-pensées de chacun de ses acteurs.

Jérôme Fenoglio

Les dérapages incontrôlés de la natation américaine

INDIANAPOLIS
(Etats-Unis)
Correspondance

Le froid mordant et les tempêtes de neige qui martèlent sans répit les murs de la piscine d'Indianapolis n'y peuvent rien : une odeur malsaine flotte depuis mercredi 7 mars sur les sélections olympiques américaines. Les meilleurs nageurs du pays viennent chercher, dans ce bassin réputé rapide, un billet pour les Jeux d'Atlanta. L'enjeu, donc, est d'importance. *Mais les conversations les plus bruyantes* tournent autour de « l'affaire Foschi », du nom de cette jeune adolescente d'à peine quatorze ans *convaincue de dopage aux stéroïdes* anabolisants en août 1995 mais sanctionnée d'un simple avertissement par les dirigeants de la natation américaine (*Le Monde* du 28 février).

L'intéressée cherche vainement à se montrer discrète. Jeudi soir, elle a remporté la finale B du 200 mètres nage libre dans un silence de cathédrale. Puis elle a quitté les lieux sur cette courte phrase : *« Je me sens comme une toute petite fille perdue dans la foule. »* Une foule qui n'a pas attendu ses premières ondulations dans l'eau pour se répandre en commentaires indignés. *« Si nous voulons garder propre notre discipline, alors faisons le vraiment et de manière absolue »*, a souligné Tripp Schwenk, un nageur de dos connu pour exprimer souvent à haute voix le sentiment de ses camarades.

QUESTION D'ÉQUITÉ

Summer Sanders, la double médaillée d'or des Jeux de Barcelone, a élargi le point de vue *de son partenaire d'entraînement : « De quoi avons-nous l'air face au reste du monde si nous laissons concourir une athlète qui a été déclaré positive ! »* Quant à Janet Evans, la plus titrée des nageuses en activité, elle a acquiescé d'un énergique signe de tête. Puis a tourné les talons et cherché dans le silence d'un couloir un lieu plus propice à sa concentration.

Visiblement embarrassée par les réactions en cascade à cette affaire de dopage, la natation américaine a prêté elle-même le flanc à de nouvelles critiques, dès mercredi matin, au premier jour de la compétition. Un juge tatillon a cru faire son devoir en disqualifiant Kristine Quance, la favorite du 400 mètres 4 nages, pour une faute technique visible de lui seul. Réaction immédiate de l'entraîneur : *« Cette décision n'est pas seulement ridicule, elle est surtout injuste. Où est donc l'équité si on autorise une jeune fille à nager dopée, alors qu'une autre voit ses rêves olympiques s'envoler pour avoir trop plié les genoux au moment du virage ? »* Les dirigeants américains n'ont pas encore trouvé la réponse.

Mais le pire est encore à venir. Lundi 11 mars, Jessica Foschi plongera à la recherche d'une sélection olympique sur 800 mètres, sa *meilleure distance*. La tempête médiatique qui a balayé, ces derniers mois, sa paisible existence d'adolescente a certainement perturbé sa préparation. A Indianapolis, la rumeur ne lui donne guère de chances de finir à l'une des deux premières places. Mais si elle se trompait ? L'affaire Foschi ne ferait alors sans doute que commencer.

Alain Mercier

■ **FOOTBALL** : l'Olympique de Marseille est allé battre Laval (3-1), vendredi 8 mars, en match avancé de la 31e journée du championnat de France de deuxième division. Cette victoire conforte la première place de l'Olympique de Marseille au classement général.

COMMUNICATION

Nouveaux remous après l'accord sur la télévision numérique en Allemagne

BONN
de notre correspondant

Leo Kirch est persuadé qu'il est en mesure de contrôler le marché allemand de la télévision numérique, principale base de tous les développements futurs de la télévision en Europe. *« Il n'y aura qu'un décodeur en Allemagne, le nôtre. S'il devait finalement en exister un second, ce serait uniquement pour des raisons de prestige »*, déclare Gottfried Zmeck, directeur général en charge du dossier numérique auprès du groupe Leo Kirch, qui doit lancer son bouquet de programmes en septembre à travers son propre décodeur. Ce dernier, qui utilise une technique développée en commun par Leo Kirch et Irdeto (filiale du groupe Nethold), est désormais géré sous licence par une société contrôlée par Vebacom (elle-même contrôlée par le groupe Veba et par Cable & Vireless) et Metro.

Après l'annonce d'une alliance entre Bertelsmann, Canal Plus, *Havas et Rupert Murdoch*, la guerre du décodeur est ouverte en Allemagne. Leo Kirch aura-t-il les reins assez solides pour la mener jusqu'au bout ? Ses adversaires ne l'ont jamais sous-estimé, sachant qu'il dispose de deux armes efficaces : les programmes et l'argent. *« C'est celui qui aura les meilleurs programmes qui remportera le marché »*, affirme Gottfried Zmeck.

Une éventuelle alliance avec une CLT quelque peu isolée ne paraît pas être prioritaire pour Leo Kirch : *« Nous n'avons pas parlé avec la CLT. »*

Quelle sera la vocation de Premiere, la chaîne cryptée possédée par Bertelsmann, Canal Plus et Leo Kirch (qui en contrôle 25 %) ? Les patrons du groupe n'affichent pas d'opposition de principe à une montée en puissance de BSkyB, filiale contrôlée par Rupert Murdoch, dans Premiere : *« Personne ne nous a encore consultés »*, indique Gottfried Zmeck, qui ajoute que *« rien ne peut se décider à Premiere sans notre accord »*. Ni sur le décodeur ni sur l'entrée d'un nouveau partenaire dans le capital. Personne n'a intérêt à développer une stratégie numérique à l'écart de Premiere, qui vient d'obtenir à nouveau les droits de diffusion de deux matchs de football de la Bundesliga par semaine jusqu'en 1998.

Les concurrents de Leo Kirch, réunis dans le consortium MMBG, ont pour eux l'argument du nombre puisque, autour de Deutsche Telekom, on trouve Bertelsmann, Canal Plus, la CLT, ainsi que RWE (compagnie d'électricité), France Télécom, Thyssen, British Telecom et la Debis, division de services informatiques du groupe Daimler. Avec Deutsche Telekom, MMBG contrôle 15 millions de prises câblées en Allemagne. Veba, elle, n'a accès qu'à 1,2 million de foyers. Mais cet argument laisse les responsables de Kirch indifférents : *« Le décodeur de MMBG n'est spécifié que pour le satellite. Nos adversaires devront attendre 1997 pour disposer d'un décodeur aux spécifications du câble. »*

TEST D'EXPLOITATION

« Notre technique est la meilleure », indiquent à la fois Leo Kirch et les partenaires de MMBG. Difficile *de savoir qui a raison*. Leo Kirch et Veba insistent sur la disponibilité prochaine de leur décodeur et son adaptabilité à plusieurs types de contrôle d'accès. Du côté de MMBG, on indique que, jusqu'à présent, *« personne n'a vu le décodeur de Kirch »* et que *« le signal numérique de Kirch, déjà diffusé par le satellite Astra E, n'est pas compatible avec les normes européennes »*.

Le décodeur numérique adopté par la MMBG (la Mediabox, dotée du contrôle d'accès français SECA) sera commercialisé en Allemagne à l'automne. Un test d'exploitation va être effectué en avril à Hambourg, Munich et Berlin. Les responsables *de MMBG doutent des* capacités de Leo Kirch à assurer les tâches qui accompagnent le lancement d'un bouquet de programmes : marketing, commercialisation, gestion... Les ennemis s'entendent au moins sur une chose : s'il existe plusieurs types de décodeurs en Allemagne, il n'y aura pas plusieurs systèmes de contrôle d'accès.

Lucas Delattre

Albert Frère annonce sa démission d'Havas

ELLE ÉTAIT ATTENDUE la démission d'Albert Frère du conseil d'administration d'Havas, à la suite de l'accord entre Bertelsmann-*Canal Plus*-Havas et BSkyB sur le lancement d'une plate-forme de télévision numérique en Allemagne (*Le Monde* du 9 mars). Elle est officielle après l'entretien, publié dans *Le Figaro* daté samedi 9-dimanche 10 mars, du président du groupe financier Bruxelles-Lambert (GB-L), principal actionnaire de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT). Il juge anormal que Havas ait négocié à son insu avec Rupert Murdoch et affirme que sa *« démission* (du conseil d'Havas) *est évidente et interviendra sans retard »*.

Albert Frère ajoute qu'il proposera également au conseil d'administration de la holding Audiofina – Havas et GB-L détiennent ensemble 53,8 % d'Audiofina, une holding qui coiffe la CLT – de vendre sa participation au capital d'Havas (4,3 %) *« dès que les cours de Bourse du groupe français auront retrouvé un niveau satisfaisant »*. Confirmant les propos de l'administrateur délégué de la CLT, Michel Delloye (*Le Monde* du 8 mars), Albert Frère estime qu'*« une remise à plat des relations s'impose »*. Par sa filiale IP, Havas possède jusqu'à l'an 2000 la régie publicitaire exclusive de tous les médias de la CLT en Europe.

Pierre Dauzier, PDG de Havas, dans un communiqué publié vendredi 8 mars, se justifie de toutes les accusations de trahison en affirmant : *« Depuis que la CLT a décidé de se lancer dans la télévision numérique payante, il* (Havas) *a engagé tous ses efforts pour faire aboutir un partenariat technologique et stratégique entre la CLT, Bertelsmann et Canal Plus, notamment en Allemagne. Dans ce cadre, une proposition analogue à l'accord signé le 4 mars par Canal Plus, Havas, Bertelsmann et News Corp (groupe Murdoch) a été soumise par Bertelsmann et Canal Plus à la CLT (en particulier lors d'une réunion de travail en décembre 1995). »* Mais selon le groupe *« il n'a pas été donné de suite à cette proposition par Michel Delloye »*.

Pour Havas, *« cet accord constituait une solution équilibrée entre les différents partenaires et permettait à la CLT, qui n'avait pas encore développé de savoir-faire dans la télévision numérique payante, de bénéficier des compétences de Canal Plus et de l'appui de Bertelsmann »*.

Dans un entretien accordé au *Point* daté du 9 mars, Pierre Dauzier réaffirme qu'il n'a pas l'intention de quitter la CLT ni de s'en laisser chasser. Pour Havas, le partage des rôles est clair : Canal Plus doit investir dans la *télévision payante*, tandis que la CLT continue d'avoir, *« devant elle, des possibilités de développement dans le secteur de la radio et de la télévision hertzienne en clair »*.

Le premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, a fait part, vendredi 8 mars, de son *« étonnement intégral »* à la suite de l'alliance entre Havas, Canal Plus, Bertelsmann et Murdoch. *« Nous en avons fait état auprès du gouvernement français »*, a expliqué M. Juncker ajoutant que son homologue français avait montré la même surprise. M. Juncker a dénoncé l'attitude *« médiocrement silencieuse »* de la communauté intellectuelle française devant l'arrivée du groupe australo-américain de Rupert Murdoch sur la scène audiovisuelle européenne, alors que cette dernière avait dénoncé le projet d'alliance entre Murdoch et la CLT.

Y. M.

هكذا من الاصل

Un jardin après l'hiver

Le temps est venu pour l'amateur de préparer ses arbres et ses arbustes à attaquer le printemps




DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

LES VOISINS commencent par détourner le regard ; les commères des deux sexes se regroupent et considèrent d'un air plein de commisération votre friche. Accablé par la tâche à accomplir au sortir de l'hiver, vous ne savez pas par quel bout du jardin attaquer les vivaces desséchées, les mauvaises herbes, ramasser les feuilles mortes... La honte au front, vous vous en voulez de votre paresse, ressassant toutes les mauvaises raisons qui vous ont tenu éloigné des travaux de plein air.

Redressez la tête. Votre négligence a eu des résultats positifs. De nombreuses plantes fragiles résistent mieux au froid si elles n'ont pas été rabattues à ras de terre. Les fuchsias, par exemple : coupées, leurs branches sont une porte d'entrée idéale pour l'eau et le gel, qui peut alors s'insinuer jusqu'à leurs racines et leur être fatal. Il en va ainsi des cannas, des arums blancs et des dahlias : au premier froid cuisant, ils s'effondrent, et la masse informe de leur partie aérienne, amoncelée sur le sol, forme un matelas de protection en cas d'hiver peu rigoureux.

Il y a longtemps que nous n'arrachons plus les nôtres fin octobre. Ils ne s'en portent pas plus mal dans un jardin normand dont le sol collant est pourtant gorgé d'eau : la nappe phréatique est à deux fers de bêche. Et les fougères ne sont-elles pas plus belles leurs frondes roussies par l'hiver, bien calées au pied d'un vieux mur, que ratiboisées, le malheureux moignon de leur souche offert au regard ? Ragaillardi par votre profond sens de l'observation, vous allez pouvoir œuvrer et faire la nique aux rois de l'allée ratissée, du jardin passant l'hiver toiletté comme un caniche lion : ils ont été privés, les matins de gelée, de la lumière qui fait briller les branches recouvertes de poussière cristalline.

Pour commencer, il faut couper au ras du sol toutes les plantes vivaces dont le gel a détruit les parties aériennes. Profitez-en pour faire un grand feu dans un coin dégagé si vous n'avez pas de tas de compost : les cendres feront un bon engrais pour les rosiers et des barrières anti-limaces efficaces, dont profiteront les hostas, dont les bourgeons pointent juste.

Ce qui dépasse étant éradiqué, il faudra nettoyer les arbustes, les vivaces aux branches persistantes, tailler les sauges arbustives, dont les variétés panachées de jaune ont une fâcheuse tendance à étouffer les plantes avoisinantes. Ce faisant, vous remarquerez peut-être que certaines branches ne portent que des feuilles vertes. Coupez-les : sinon, elles prendraient irrémédiablement le dessus, et la sauge retournerait au type sauvage.

DU TEMPS DES DINOSAURES

Théoriquement, les rosiers devraient être taillés depuis la fin du mois de janvier, mais la vague de froid survenue début février a retardé le gonflement des bourgeons du bout des branches. Il est donc encore possible de les tailler en respectant bien leur mode de floraison. Ne taillez donc surtout pas ceux qui ne fleurissent qu'une fois en mai-juin, contentez-vous de nettoyer leur ramure de façon que le soleil pénètre bien au cœur du buisson.

Quand les massifs seront nettoyés, les arbustes et les rosiers taillés, les feuilles mortes ramassées, les allées dégagées, il va falloir se livrer au désherbage.

Après les travaux d'Hercule, la broderie au petit point. Dans de nombreux jardins, la pire des mauvaises herbes est le bouton d'or ; dans d'autres, à la terre acide, la queue de renard – la prêle poussait déjà du temps des dinosaures, mais elle mesurait 10 mètres de hauteur. Sa tige contient de la silice, et sa fragmentation la fait résister à de nombreux désherbants ; elle ne résiste, en revanche, pas à un bon chaulage du sol. Comme le fraisier, le bouton d'or colonise le sol en lançant des stolons dans toutes les directions. Si l'on n'y prend garde, un seul pied peut couvrir plus de 1 mètre carré en une saison.

Un bouton d'or donnant naissance à une trentaine de clones dès le printemps, ces clones donnant à leur tour naissance à une trentaine d'autres dans l'année, on en arrive à voir son jardin envahi dangereusement. Et, contrairement à d'autres plantes adventices qui, après avoir conquis un terrain, disparaissent comme par magie, le bouton d'or se plaît à pousser serré.

La peste produit des graines qui gardent longtemps leur faculté de germination. Cette plante a des racines en forme de griffes, qui l'ancrent au sol. Une binette – bien affûtée – permet de les couper juste sous le cœur de la plante. Un couteau bien pointu rend le même usage, mais il exige que l'on travaille à genoux. Il faut choisir : binette et tour de reins ou couteau et genoux mouillés, plus fourmis dans les pieds. De toute façon, c'est pénible. Il faudra aussi se débarrasser des différents mourons – les oiseaux raffolent du blanc ; le rouge et le bleu les font crever. Une mauvaise herbe facile à arracher en toute saison.

Quand le jardin sera aussi net que possible, il faudra penser à enterrer un peu d'engrais au pied des rosiers et des vivaces, puis à pulvériser de la bouillie bordelaise sur les rosiers, les fruitiers, notamment les pêchers, si souvent atteints par la cloque, cette maladie qui fait d'abord avorter les fleurs, déforme ensuite les feuilles, qui finissent par tomber, dessèche les jeunes branches. Pour finir, l'arbre peut en crever.

Alain Lompech

Verre de comptoir

A trente-neuf ans, Martin Szekely a déjà laissé dans des arts appliqués un forte trace qui lui vaut de figurer dans les collections du Centre Georges-Pompidou, du Musée d'arts décoratifs de Paris, du Cooper Hewitt Museum de New York. Ses œuvres sont aussi exposées à Londres et à Berlin. Elles ont pour principale caractéristique de n'avoir pour toute signature que leur fonctionnalité. Bref, voilà une vingtaine d'années que, sans tapage, le personnage s'emploie à encombrer les paysages d'objets à l'utilité immédiate et secondaire, genre mobilier urbain pour le centre de Madrid ou la place de la gare à Metz, pylônes électriques à haute tension en bois hauts de 31 mètres, podium des Jeux olympiques d'Albertville, ou encore chaise d'arbitre et autres types de mobilier du tournoi de tennis de Paris-Bercy.

A cette occasion, le designer français avait exécuté une commande de Perrier, qui cherchait à inscrire sa marque dans le décor, surchargé, du plus imporant tournoi en salle du monde. Le résultat avait été concluant. C'est sans doute la raison pour laquelle la marque d'eau minérale a demandé à Martin Szekely un travail apparemment minimaliste mais foncièrement délicat, créer un verre *ad hoc*. Apparemment donc, il ne s'agissait que de dessiner un verre d'une contenance supérieure à celle de la bouteille de 33 centilitres, désormais mis en vente dans les bars et cafés à la place de l'ancien quart. Mais ce verre ne pouvait pas être un vulgaire récipient. Il devait faire couple avec la fameuse bouteille verte, col serré et panse rebondie, qui est la véritable carte de visite du « *champagne des eaux de table* ».

S'il s'était agi de mettre en valeur un produit de la vigne, le travail aurait sans doute était plus facile, car la démarche du créateur est alors orientée par l'exaltation des arômes, qu'il faut à la fois libérer du breuvage et fixer dans le verre. Or le grand tralala de la dégustation n'est pas de mise pour de l'eau, fût-elle la plus originale. On n'aura pas l'idée de mettre son nez au-dessus de ce breuvage pétillant ni de le garder en bouche – ça chatouillerait le palais. En clair, il fallait trouver pour cet objet ordinaire une forme qui soit capable de devenir emblématique de la marque, tâche ardue à laquelle Martin Szeleky s'est attaqué avec l'enthousiasme qu'il aurait mis à la conception de vases ou de faïences. Après mûre réflexion, l'image qui s'est imposée à lui a été celle du gobelet, le cône tronqué, ancêtre des récipients à boire. Il ne restait plus qu'à donner une solide assise à l'engin de comptoir – il doit y être posé et reposé des milliers de fois. Sa base est donc renflée comme un boudin de chambre à air. Il fera bon y boire. Le col est large et permet aux bulles de s'échapper librement. Son véritable succès viendra sans doute de la facilité avec laquelle les amateurs de boissons écossaises ou irlandaises pourront le détourner de sa fonction première : les glaçons y trouvent naturellement une place de choix pour rafraîchir les meilleurs malts – dont l'abus est bien sûr dangereux pour la santé.

Alain Giraudo

★ Servi dans les bars et cafés avec le quart Perrier à partir de fin mars-début avril. Disponible pour les collectionneurs au prix de 100 F les six, à la boutique Musées et créations, Carrousel du Louvre, à Paris, et à la boutique du Musée de Grenoble.

LIEU

Architecture de justice

IL FAUT et il faudra encore construire des palais de justice. Le dernier que l'Etat vient d'offrir aux justiciables a été inauguré officiellement fin janvier dans le quartier de la Part-Dieu à Lyon. Tant par son architecture que par son fonctionnement, tant par l'ambiance qu'il fait naître que par les nouveaux comportements qu'il détermine, il peut apparaître comme exemplaire.

On le doit à l'architecte Yves Lion, qui, lauréat d'un concours gagné dès 1981, n'a réalisé son projet qu'à partir de 1989. La cité judiciaire de Lyon regroupe les juridictions du premier degré (civil, police, correctionnel, commerce), la cour d'appel ayant finalement choisi de demeurer dans le vieux palais, dit « des 24 colonnes », construit au XIXe siècle, au pied de la colline de Fourvière.

La justice adopte-t-elle ici un nouveau « style » pour mieux faire la part du vrai entre la faute et la punition, choisir entre l'équité et un châtiment aléatoire ? Peut-on espérer, dans la clarté des espaces francs, simples, linéaires, d'où tout décorum a été évincé, une justice nette et sans bavures, et qui ne tarderait pas trop à être rendue ? Une administration plus accessible et plus sereine, qui ne se retrancherait plus dans l'opacité encombrée de son inconfort pour ajouter du mystère à la lenteur. Une justice en pleine lumière.

Comment construire pour l'époque sans renoncer à la solennité ? Par quoi remplacer colonnes, chapiteaux, allégories, lourdes portes en chêne, inscriptions en lettres d'or ? Comment inspirer le sens de la discipline sans abuser des symboles d'autorité, et susciter la confiance au lieu de la crainte ? Si l'on peut penser que l'endroit où mûrit une réflexion, où se prend une décision, a une influence sur son cours, l'architecture est à la fois le cadre et l'outil. Tout se passe comme si le lieu pouvait porter en lui sa propre loi, son idée de l'équitable.

VERTICALITÉ RIGOUREUSE

Ressentie par ceux qui la pratiquent comme un signe de respect de l'autre, une réponse droite et « propre » à l'embarras dans lequel se trouve forcément celui qui entre ici, c'est une architecture qui ne plaisante pas. Ni dehors ni dedans. Dressée à arêtes vives au milieu d'un quartier plutôt récent de la ville, c'est une haute barre partagée par quatre bâtiments en épi, dont les fenêtres sont équipées de persiennes blanches, animation familière d'une façade qui échappe ainsi à trop de froideur, et évoque presque une « maison de justice ».

Libre à chacun de retrouver dans cette verticalité rigoureuse le souvenir des hautes colonnades traditionnellement associées à la majesté de l'institution. Ici, l'accès se fait de plain-pied, sous l'inscription « nouveau palais de justice » en lettres dorées mais discrètes.

Sur toute sa longueur, l'édifice est traversé par une rue intérieure, profonde, ombreuse, qui ménage des espaces de conversation protégés et qui tiendra le rôle de « salle des pas perdus », sur laquelle donnent aussi les coursives dans les étages. Espace commun, épine dorsale, au décor ultra-sobre. Pas de marbre, mais un plancher de bois sombre. Le bois, champion acoustique, est privilégié aussi dans les salles d'audience. Ni moulures ni sculptures ; des lambris clairs, assortis aux banquettes roides où prend place le public, au pupitre des avocats, au banc des prévenus et à la table des magistrats.

Bois égal pour tous. La partition symbolique relève ici de la lumière : lumière vive, attirée et réfléchie de l'extérieur, au-dessus de l'espace du débat, la barre des témoins. Lumière estompée, sonorité contrôlée par un plafond plus bas du côté du public. Des lampes en opaline sont posées là où doit se concentrer la réflexion, où l'on pèse ses mots. Mais tout semble proche, accessible. L'autorité des juges ne repose plus sur un fort décalage en hauteur, à bonne distance de la chose jugée, des réponses embrouillées ou des hésitations de l'accusé. Excès de vitesse, excès d'alcool, accès de colère, gestes inconséquents, la société s'explique en face à face, dans un propos apuré, et qui, débarrassé des lourdeurs décoratives, pourrait aller à l'essentiel.

Michèle Champenois

Temps sec mais frais

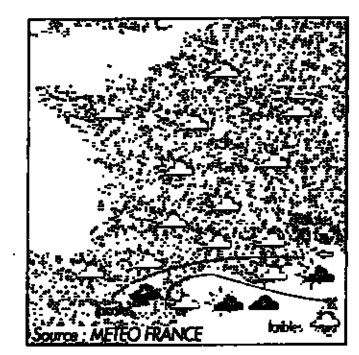
DES HAUTES PRESSIONS vont persister dans les prochaines 72 heures sur la Scandinavie. Une zone dépressionnaire va se renforcer sur le sud de l'Espagne. Entre ces deux centres d'action, le flux va s'orienter à l'est, ramenant sur la majeure partie du pays de l'air sec un peu frais. Sur les régions méditerranéennes, les vents d'est apporteront des entrées maritimes avec un peu de pluie.

Dimanche matin, le ciel sera dégagé sur la plus grande partie du pays avec quelques brumes. Dans le Languedoc-Roussillon et en Corse, le ciel sera couvert et pluvieux.

En Provence, sur la Côte d'Azur, dans le sud du Massif Central et de la région Rhône-Alpes, les nuages seront présents mais laisseront passer le soleil. Le vent d'est soufflera à 70 km/h dans les rafales sur le littoral varois. Dans l'après-midi, il n'y aura pratiquement pas de changement. Quelques cumulus de beau temps se développeront à l'est, de la Lorraine et l'Alsace à la région Rhône-Alpes. Les petites pluies continueront dans le Languedoc-Roussillon.

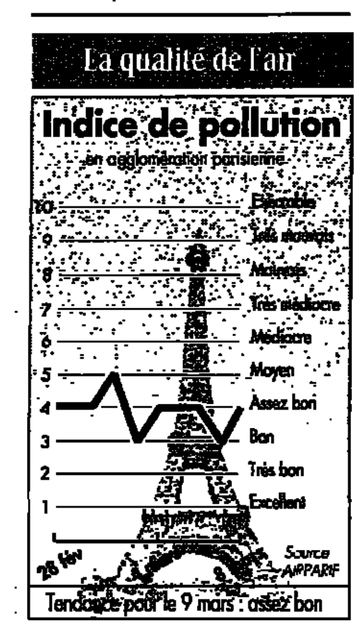
Les températures matinales seront fraîches : 0 à 5 degrés de la Bretagne à l'Aquitaine et aux régions méditerranéennes. Ailleurs, il y aura des gelées entre 0 et – 5 degrés et jusqu'à – 7 dans le Nord-Est. L'après-midi, les températures seront agréables : 6 à 10 degrés sur le Nord et le Nord-Est et 10 à 16 degrés ailleurs du nord au sud.

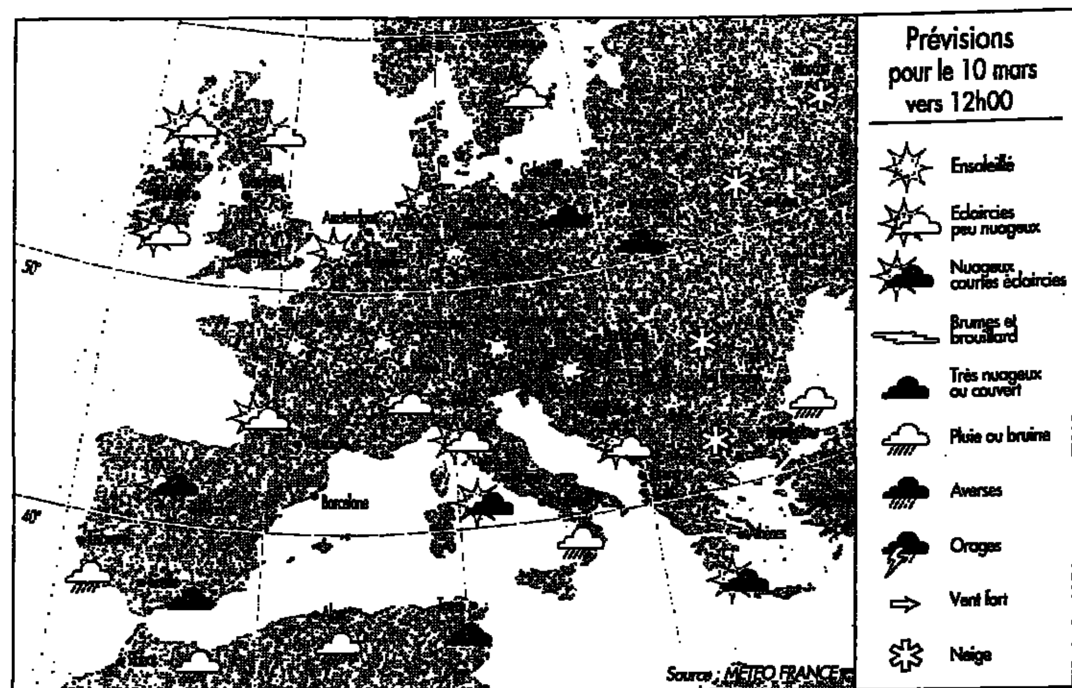
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 10 mars vers 12h00

La qualité de l'air





TEMPÉRATURES du 8 mars maxima/minima	
FRANCE	
AJACCIO	13/7
BIARRITZ	16/11
BORDEAUX	14/7
BOURGES	14/0
BREST	6/2
CAEN	7/0
CHERBOURG	7/–3
CLERMONT-F.	14/2
DIJON	13/–2
FORT-DE-FR.	29/23
GRENOBLE	15/–1
LILLE	11/1
LIMOGES	13/2
LYON	14/1
MARSEILLE	16/8
NANCY	9/–4
NANTES	10/6
NICE	14/7
PARIS	12/3
PAU	17/3
PERPIGNAN	12/8
POINTE-À-PIT.	30/23
RENNES	9/3
ST-DENIS-RÉUNION	30/23
ST-ÉTIENNE	14/1
STRASBOURG	9/–4
TOULOUSE	14/6
TOURS	5/2
ÉTRANGER	
ALGER	17/–
AMSTERDAM	8/0
ATHÈNES	9/7
BANGKOK	36/24
BARCELONE	12/7
BELGRADE	4/–2
BERLIN	4/–5
BOMBAY	34/–
BRASILIA	–/–
BRUXELLES	9/0
BUCAREST	1/–6
BUDAPEST	3/–3
BUENOS AIRES	31/20
CARACAS	–/–
CHICAGO	–12/–17
COPENHAGUE	2/–3
DAKAR	23/18
DJAKARTA	30/24
DUBAI	33/20
DUBLIN	6/2
FRANCFORT	8/–2
GENÈVE	10/–4
HANOÏ	25/20
HELSINKI	–1/–11
HONGKONG	24/18
ISTANBUL	5/4
JÉRUSALEM	–/–
KIEV	–2/–9
KINSHASA	27/23
LE CAIRE	20/10
LIMA	23/20
LISBONNE	15/11
LONDRES	8/0
LOS ANGELES	24/12
LUXEMBOURG	7/–3
MADRID	11/5
MARRAKECH	17/9
MEXICO	24/7
MILAN	8/–2
MONTRÉAL	–9/–12
MOSCOU	–1/–3
MUNICH	4/–5
NAIROBI	26/16
NEW DELHI	29/–
NEW YORK	2/–6
PALMA DE MAJ.	16/2
PÉKIN	10/–1
PRAGUE	2/–7
PRETORIA	24/16
RABAT	19/10
RIO DE JAN.	–/–
ROME	15/6
SAN FRANC.	16/10
SANTIAGO	29/16
SÉVILLE	18/11
ST-PÉTERS.	–2/–9
STOCKHOLM	7/–6
SYDNEY	19/17
TENERIFE	20/16
TOKYO	8/4
TUNIS	13/9
VARSOVIE	1/–10
VENISE	9/–1
VIENNE	4/–34

METEO FRANCE

Situation le 9 mars, à 0 heure, temps universel

METEO FRANCE

Prévisions pour le 11 mars, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

La situation en Grèce

M. SOPHOULIS, président du conseil hellénique, vient d'adresser une note à Londres au sujet des élections, dont la date est fixée au 31 mars. On sait que des missions britanniques, américaines et françaises sont parties depuis peu pour la Grèce, afin d'assurer le contrôle de ces élections. Néanmoins, d'après de nombreuses informations, la situation serait si troublée qu'il serait difficile de les effectuer dans des conditions normales.

L'opposition royaliste, qui dispose de bandes armées, exercerait une véritable terreur dans les campagnes. Les partis de gauche, groupés dans l'EAM, affirment qu'ils ne pourront pas voter librement. Ils demandent en conséquence l'ajournement des élections, menaçant de les boycotter s'il n'est pas fait droit à leur requête.

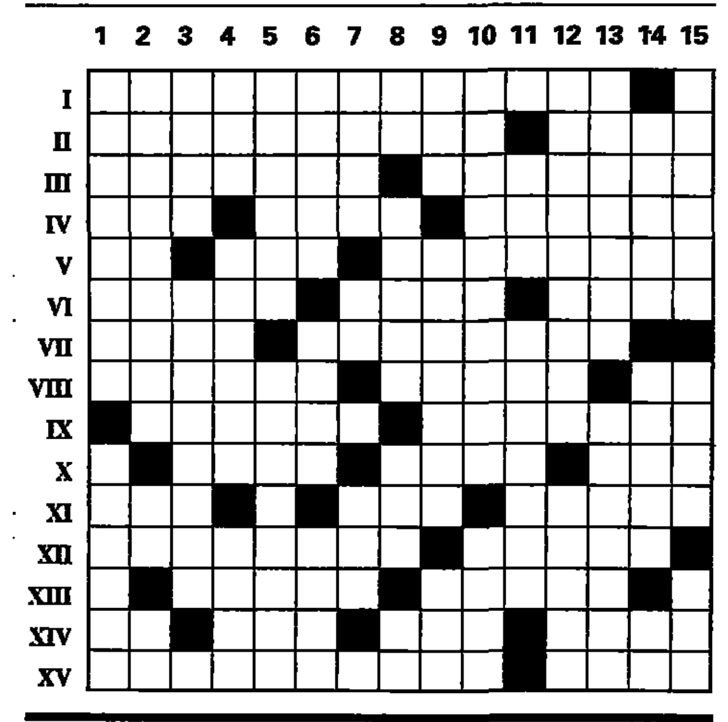
Jusqu'à présent, le gouvernement avait repoussé cette demande, d'accord en cela avec le gouvernement britannique, qui tient à donner le plus tôt possible une base légale au régime de la Grèce. Il faut croire qu'il a changé d'avis, ou du moins qu'il est chancelant dans son opinion, puisqu'il sollicite, aujourd'hui, l'avis de la Grande-Bretagne en invoquant – d'après les dépêches de Londres – l'état de désordre qui règne dans son pays.

Si désirables que puissent être des élections prochaines, elles ne feront qu'aggraver la situation difficile de la Grèce si, malgré la présence d'observateurs alliés, elles ne peuvent pas se dérouler régulièrement. N'est-ce pas cette crainte qui vient de provoquer la démission de trois ministres helléniques et qui rend hésitant M. Sophoulis lui-même ? Le bruit court déjà qu'il se retirerait si l'on exigeait à Londres le maintien de la date du 31 mars.

(10-11 mars 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6774



HORIZONTALEMENT

I. Ne peut faire qu'une toute petite moitié. II. Moment où l'on apportait la salade. Prit une décision. – III. Agira comme un démon. Quand ils sont ronds, il n'y a pas de poussières. – IV. Chef éthiopien. Les éclats peuvent le rendre fou. Loué comme un bâtiment. – V. Pronom. Un petit grain. Pas approuvé. – VI. Un fief protestant. Couche, en Afrique. Pour le repas du guerrier. – VII. Bénéficia d'un rajeunissement. Qui évoquent les Indes. – VIII. Un mot qui fait ouvrir les portes. Période des neiges. De l'eau. – IX. Pourront devenir solitaires. Des gens pas du tout de bonne foi. – X. En Allemagne. Du poids à perdre. Il y en a plein les miches. – XI. Longe une frontière. Cité antique. Peuvent être de gros avantages. – XII. Grande énergie. Risques de capoter. – XIII. Dressé. Ne font pas partie de la masse quand ils sont propres. – XIV. Lie. Ne pique pas si elle est plate. Pas altéré. Capitale. – XV. Femmes de Sion. Souvent mis dans un tube.

VERTICALEMENT

1. Des lieux réservés aux hommes. Peuvent avoir beaucoup de chemin à faire pour gagner la coupe. – 2. Voir d'une façon parfaite. Terme musical. Pas annoncé. – 3. Dans la banlieue de Pau. Un artiste souvent sur le pavé. – 4. Enduit pour boucher. A trois, quand on partage la moitié. Sur le bassin d'Arcachon. – 5. Une corbeille chez la fleuriste. S'attaquent à des duchesses. – 6. Recherché par celui qui veut un triomphe glorieux. Empereur romain. Un gouffre. – 7. Un conquérant en Asie. Possessif. Fait sauter. – 8. Elément de construction. Retira de l'enveloppe. Déchiffrée. Une suite après la fin. – 9. Affluent du Danube. Fournit des fleurs pour une couronne. Avalée. – 10. Capables d'interdire et de nous frapper. Suffisants quand ils sont grands. – 11. Souvent piquant quand il est bon. Resta sur sa faim. – 12. Comme un grand. Plume qui vole au vent. – 13. Bien attachées. Peut être tentée par celui qui a une bonne fourchette. – 14. Sont utiles pour calculer un quotient. Mis en quatre. Saint. – 15. Mises en place. Un peu trop salés. Sec quand il est froid.

SOLUTION DU N° 6773

HORIZONTALEMENT

I. Harassées. – II. Acariâtre. – III. Laborieux. – IV. Lu. Ca. – V. Elidé. Zig. – VI. Béké. Nife. – VII. Tapon. – VIII. Râblés. Râ. – IX. Drains. Mi. – X. Eon. Téter. – XI. Slave. Usé.

VERTICALEMENT

1. Hallebardes. – 2. Acaule. Arol – 3. Rab. Ikebana. – 4. Aronde. Il. – 5. Sir. Tente. – 6. Sain. Nasse. – 7. Eté. Zip. Tu. – 8. Eruciformes. – 9. Sexagénaire.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Lundi 11 mars

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, sortie du métro Saint-Paul (Odyssée).

■ **MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS :** l'art gothique (50 F + prix d'entrée), 14 heures, hall du musée (Institut culturel de Paris).

■ **LA CONCIERGERIE :** visite pour les jeunes (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 1, quai de l'Horloge, dans la cour (Monuments historiques).

■ **DU CHÂTELET AUX TUILERIES :** prisons et palais royaux (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, fontaine du Châtelet (Frédérique Jannel).

■ **MARAIS :** l'hôtel de Sully et la place des Vosges (37 F), 14 h 30, 62, rue Saint-Antoine (Monuments historiques).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE :** en activité (55 F), 14 h 30, sortie du métro Cité, côté Marché aux fleurs (Christine Merle) ; évocation du palais des Capétiens (37 F), 15 heures, sortie du métro Cité (Monuments historiques).

■ **L'ANCIEN CIMETIÈRE DE SAINTE-MARGUERITE** et la rue de Charonne (50 F), 15 heures, angle de la rue de Chanzy et de la rue Saint-Bernard (Didier Bouchard).

■ **DE LA MAISON DE MOLIÈRE** à la Maison de la radio (50 F), 15 heures, sortie du métro Eglise-d'Auteuil (Emilie de Langlade).

■ **DU BUISSON SAINT-LOUIS** au Bas-Belleville (60 F), 15 heures, sortie du métro Goncourt, devant la boutique de chaussures (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE MAILLOL** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 61, rue de Grenelle (Tourisme culturel).

■ **GRAND PALAIS :** exposition Corot (40 F + prix d'entrée), 16 heures, devant la caisse (Approche de l'art).

Mardi 12 mars

■ **MONTMARTRE,** 10 h 30 (50 F), en haut du funiculaire (Paris autrefois) ; 14 h 30 (50 F), en haut du funiculaire, devant le restaurant panoramique (Connaissance de Paris).

■ **LE QUARTIER DE LA NOUVELLE ATHÈNES,** sur les pas de George Sand et de Chopin (37 F + prix d'entrée), 15 heures, place Saint-Georges, devant la sortie du métro (Monuments historiques).

■ **MUSÉE DU LUXEMBOURG :** exposition sur la porcelaine de Limoges (50 F + prix d'entrée), 14 heures, 19, rue de Vaugirard (Institut culturel de Paris).

■ **DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** à l'enceinte de Philippe Auguste (50 F), 14 h 30, devant le porche principal de l'église (Mme Cazes).

■ **DU CHÂTELET AUX TUILERIES :** prisons et palais royaux (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, fontaine du Châtelet (Frédérique Jannel).

■ **L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT** (50 F), 14 h 30, devant le portail principal de l'église (Connaissance de Paris).

■ **L'ÉGLISE SAINT-SÉVERIN** (55 F), 14 h 30, 14, rue Saint-Séverin (Art et Histoire).

■ **LES INVALIDES** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Varenne (Tourisme culturel).

■ **MARAIS :** synagogues et quartier juif (55 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Christine Merle).

■ **MUSÉE CARNAVALET :** l'eau à Paris (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE ZADKINE** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 100 *bis*, rue d'Assas (Musées de la Ville de Paris).

■ **DE L'ATELIER CARPEAU** à la villa de la Réunion (50 F), 15 heures, devant le guichet du métro Exelmans (Emilie de Langlade).

■ **DU TRÔNE** à la Nation (60 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Mandé (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE CERNUSCHI :** exposition « Idoles du Népal et du Tibet » (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 7, avenue Vélasquez (Pierre-Yves Jaslet).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	36 63 81 22
Adresse Internet . http:// www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ

Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA.

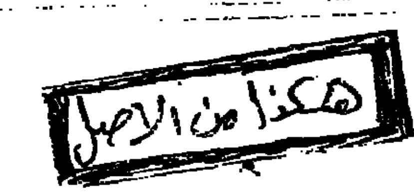
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** La SNCF a installé, à titre expérimental, des téléviseurs dans les wagons de première classe de huit trains d'affaires circulant sur les lignes Paris-Nancy-Strasbourg et Paris-Luxembourg. Dans chacun de ces trains, une voiture équipée de six écrans et pouvant accueillir trente-cinq voyageurs-téléspectateurs propose une sélection d'émissions produites par France 3, la Cinquième, M 6, Paris Première et des films Gaumont. Le son est capté à l'aide de casques à liaison infrarouge. L'expérience qui a commencé le 6 mars durera jusqu'au 28 juin. – *(AFP.)*

■ **JAPON.** Depuis le 3 mars, tous les avions de Japan Air System, troisième compagnie aérienne japonaise, sont équipés de toilettes réservées exclusivement aux femmes. Des cosmétiques sont mis à la disposition des passagères dans ces espaces décorés de motifs floraux et de fleurs séchées. – *(AFP, AP.)*



هكذا من الاصل

VENTES Le plus ancien manuscrit d'Albert Einstein sur la théorie de la relativité sera vendu par Sotheby's, à New York, le 16 mars. La maison de vente anglo-saxonne l'estime entre 4 et 6 millions de dollars (20 à 30 millions de francs). ● PROPOSÉES aux enchères après des souvenirs de la conquête spatiale soviétique, les soixante-douze pages du manuscrit rédigé en 1912 sont partiellement inédites. Elles avaient déjà été vendues par Sotheby's en 1987, pour 7,5 millions de francs de l'époque, à *un acheteur qui est resté inconnu.* ● DEUX UNIVERSITÉS, celle de Princeton et celle de Jérusalem, pourraient s'en disputer la propriété, comme elles l'avaient déjà fait après *la mort d'Einstein en 1955.* On parle aussi de Bill Gates, le multimilliardaire propriétaire de Microsoft qui s'était déjà porté acquéreur du *Codex Hammer* de Léonard de Vinci, *en novembre 1994.*

Qui achètera le manuscrit d'Einstein sur la relativité ?

Mis en vente le 16 mars chez Sotheby's à New York, le plus ancien autographe existant du génial physicien est estimé entre 4 et 6 millions de dollars. L'université de Princeton, celle de Jérusalem et l'inévitable Bill Gates seraient sur les rangs

TOUT EST BON, chez Einstein : les yeux, par exemple, qu'il avait si doux et rieurs. Prélevés après sa mort en 1955, par son ophtalmologiste, le docteur Henry Abrams, et conservés dans le formol, les deux globes oculaires du savant étaient à vendre en 1994. On murmurait que Michael Jackson était intéressé, à hauteur de 5 millions de dollars. L'heureux acquéreur reste inconnu aujourd'hui encore. Quant au cerveau, deux grands hôpitaux nord-américains se sont entredéchirés pour le récupérer. Découpé en deux cents morceaux numérotés, et également mis à mariner, le génial cortex d'Einstein (1 230 grammes, et un peu plus de cellules gliales que n'en requiert une honnête matière grise) a été pieusement conservé par le docteur Thomas Harvey, qui l'autopsia. Personne n'envisage de le mettre sur le marché, pour l'instant.

D.R.

Détail agrandi du passage où Albert Einstein a écrit en 1912 ce qui allait devenir l'équation la plus célèbre du XXe siècle.

Il est en revanche possible de s'offrir l'un des plus beaux fruits du cerveau d'Einstein. Les soixante-douze pages manuscrites de l'introduction à la théorie de la relativité seront à vendre, chez Sotheby's à New York, le samedi 16 mars. Elles ont été rédigées en 1912, à la demande du professeur Erich Marx, de l'université de Leipzig, qui voulait les inclure dans un des chapitres du manuel de radiologie et de radioactivité qu'il projetait. Raturé, corrigé, ce manuscrit est resté inédit, guerre oblige. Lorsque Marx le sollicita de nouveau, Einstein jugea son texte impubliable, parce que obsolète, et ne trouva jamais le temps de le mettre à jour.

Albert Einstein a vingt-six ans, au printemps 1905, lorsqu'il sort de l'ombre. Né le 14 mars 1879 à Ulm, il vit à Berne, employé au bureau des brevets. Il publie, dans le tome 17 de *Annalen der Physik*, trois mémoires : le premier sur les *quantum* de lumière (« Sur un point de vue heuristique concernant la production et la transformation de la lumière »), le second sur le mouvement brownien (« Le mouvement suscité par la théorie moléculaire de la chaleur sur les particules en suspension dans des liquides au repos ») ; le dernier, qui pose les bases de la relativité restreinte, bouleverse l'espace et perturbe le temps (« Sur l'électrodynamique des corps en mouvement »). En 1912, quand il rédige ce manuscrit, Einstein enseigne à l'université allemande de Prague qu'il abandonne pour le Eidgenössische Technishe Hochshul (l'Institut de technologie) de Zurich, plus rémunérateur. En 1919, Sir Arthur Eddington confirme la justesse de ses théories sur la courbure des rayons lumineux dans un champ de gravitation. En 1921, il reçoit le prix Nobel. Pour les deux premiers mémoires seulement. Le troisième est trop dérangeant.

En 1939, il écrit au président Roosevelt pour le presser d'encourager les études sur la bombe atomique. Six ans plus tard, Einstein sera un des plus ardents opposants au nucléaire. L'homme était donc complexe et sympathique : une anecdote, probablement légendaire, circule encore aujourd'hui à l'Institute for Advanced Study de Princeton (New Jersey), évoquant Einstein, sa voiture arrêtée au bord de la route, capot ouvert et moteur fumant, totalement incapable de trouver l'origine de sa panne. Ce fut l'historien d'art Erwin Panofsky, passant par là, qui répara celle-ci. A lire ses biographes, on croise tour à tour un savant simple, un homme timide à la vie sentimentale compliquée, excellent violoniste et, bien sûr, distrait. C'est ainsi qu'il ne prenait aucun soin particulier de ses papiers, ce qui rend extrêmement rares ses plus anciens écrits scientifiques.

La bibliothèque de Soren Madsen

Les textes scientifiques passionnent les amateurs. Sotheby's disperse à Londres, le jeudi 14 mars, la bibliothèque de Soren Madsen (1896-1984), un fabricant d'ampoules électriques de Copenhague. Président de la société savante du Musée danois des sciences et techniques, Madsen collectionnait des éditions, originales le plus souvent, d'ouvrages de Newton, de Galilée, ou de Tycho Brahe. On trouvera, bien sûr, des livres sur sa passion première, comme l'*Essai sur l'électricité* de George Adams, agrémenté de six planches, publié à compte d'auteur en 1784. Mais aussi des textes plus bucoliques, comme l'édition complète en dix-neuf volumes, publiés entre 1761 et 1883, de la *Flora Danica*, avec plus de trois mille planches colorées à la main répertoriant la végétation scandinave. Un ouvrage rarissime, estimé aux environs de 350 000 francs.

BONS DE GUERRE

Il faut attendre 1928 et l'arrivée de sa secrétaire Helen Dukas pour que ses notes soient mises en ordre. Il ne subsiste par exemple aucun manuscrit de ses articles de 1905, excepté une copie, rédigée en 1943 par Einstein lui-même, qui fut vendue pour contribuer à l'effort militaire américain. Elle fut échangée contre l'équivalent de 6,5 millions de dollars de bons de guerre par une compagnie d'assurance-vie de Kansas City... Elle est maintenant conservée à la bibliothèque du Congrès.

Un premier manuscrit d'Einstein sur la relativité a été vendu à Hambourg, le 25 mai 1973, pour 130 000 deutschemarks (208 000 francs de l'époque). Le 2 décembre 1987, à New York, Sotheby's vendait pour 1,155 million de dollars (7,5 millions de francs de l'époque) le manuscrit que la société repasse en vente le 16 mars. Il avait battu à l'occasion un record pour la vente d'un objet de ce genre aux Etats-Unis. Record pulvérisé depuis, entre autres par le *Codex Hammer* de Leonard de Vinci, devenu le *Codex Gates*. Vendues en novembre 1994 au propriétaire de Microsoft Corporation, les soixante-douze pages du *Codex* traitant d'hydrologie et de cosmologie se sont écoulées pour 30 millions de dollars (près de 162 millions de francs). Le « mythique » Bill Gates fait donc partie des clients possibles, pour le même nombre de pages d'Einstein, exactement.

Il trouvera face à lui d'autres enchérisseurs probables : l'université de Princeton, par exemple, qui s'est fait souffler, après vingt ans de procès, les vingt volumes de notes qu'Einstein a laissés à sa mort, par l'Université hébraïque de Jérusalem. Laquelle serait aussi sur les rangs. Ce texte pourrait aussi intéresser un collectionneur inconnu : deux des huit manuscrits existants d'Einstein antérieurs à 1920 sont en mains privées. Pourquoi un tel engouement ? Une seule réponse possible. Einstein y a touché : les amateurs sont comme certains peuples dits primitifs, et pensent qu'une part, dont la nature reste à déterminer, du génie d'Einstein serait présente dans le manuscrit. Rien que de très naturel, somme toute, pour une civilisation qui a longtemps pratiqué le culte des reliques, objet d'un intense trafic au Moyen Age. Certes, Einstein n'était pas un saint. Pour certains, il était bien plus que cela. Ben Gourion, par exemple, à qui on prête ces propos sur le savant : *« ... même sa face ressemblait à celle de Dieu, comme si l'esprit divin était en lui, irradiant sur tous ceux qui s'approchaient de cette extraordinaire manifestation divine, humaine et cosmique... »* Le manuscrit d'Albert Dieu est estimé entre 4 et 6 millions de dollars.

Harry Bellet

A propos de « La Jeune Fille à la flûte » de Vermeer

DANS NOS PAGES du 1er mars sur Vermeer, nous avons publié plusieurs reproductions de tableaux, dont *La Jeune Fille à la flûte*. La légende, à tort, ne précisait pas que ce tableau est présenté à La Haye comme étant une œuvre du « cercle de Vermeer ». Conservé à la National Gallery de Washington depuis 1942 (collection Widener), ce petit tableau a longtemps été attribué au maître de Delft, et souvent considéré comme un pendant de *La Jeune Fille au chapeau rouge*, également conservé à la National Gallery de Washington où il est entré en 1937 (collection Mellon).

Les deux tableaux peints sur bois (un support inhabituel chez Vermeer) ont été mis en doute puis rejetés par plusieurs spécialistes de Vermeer depuis 1950. Aujourd'hui, ceux-ci s'accordent généralement pour considérer *La Jeune Fille à la flûte* comme une œuvre de l'entourage du peintre (J.-M. Montias y voit une peinture commencée par Vermeer et terminée par un autre peintre). Quant à *La Jeune Fille au chapeau rouge*, sa réattribution à Vermeer fait moins l'unanimité que ne le laisse supposer la rétrospective en choisissant ce portrait enlevé pour faire l'affiche. Encore récemment, un grand spécialiste de Vermeer, Albert Blankert, ne l'inscrivait pas au catalogue des œuvres authentifiées.

La rétrospective semble, à vrai dire, faire valoir le point de vue d'Arthur Wheelock, conservateur à la National Gallery et commissaire américain de l'exposition. Celui-ci est convaincu depuis quinze ans que *La Jeune Fille à la flûte* a été peinte dans l'entourage de Vermeer et *La Jeune Fille au chapeau rouge* par Vermeer lui-même.

G. B.

■ **MUSIQUE : le dernier disque des Beatles, *Real love*,** a été jugé trop mauvais pour passer sur les ondes de Radio 1, la station de la BBC destinée aux jeunes, a indiqué jeudi 7 mars un porte-parole de la station. Le précédent *single* des Beatles, *Free as a Bird*, avait atteint la deuxième place des meilleures ventes et avait été diffusé sur Radio 1. Un porte-parole de la BBC a indiqué jeudi que *« chaque disque est choisi en fonction de ses mérites »*. Tout comme *Free as a Bird*, lancé le 4 décembre 1995, *Real Love* a été réalisé à partir d'un enregistrement de la voix de John Lennon, à laquelle ont été adjointes celles des trois Beatles survivants.

■ **La cantatrice catalane Montserrat Caballé**, soixante-deux ans, victime d'une hernie étranglée, a été opérée d'urgence, jeudi 7 mars à Barcelone. L'intervention s'est déroulée de façon *« satisfaisante »*, et la soprano, qui devrait rester hospitalisée une semaine au moins, est hors de danger, a annoncé le Centre médical Teknon de Barcelone où la cantatrice avait été admise.

■ **ART : la fille unique du sculpteur Henry Moore**, qui réclamait à la fondation créée par son père 215 bronzes évalués à quelque 150 millions de dollars, a été déboutée par la justice britannique. Ce jugement met fin à une bataille judiciaire de trois ans qui portait sur les *« copies d'artiste »* de bronzes, ces tirages à édition limitée coulés dans le moule original par le sculpteur. Mme Moore réclamait à la fondation toutes les copies d'artiste que son père avait réalisées entre 1977 et sa mort, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, en 1986, période durant laquelle, pour échapper à des impôts faramineux, le sculpteur avait créé la fondation dont il était devenu un salarié à quelque 70 000 dollars par an.

■ **LITTÉRATURE : l'écrivain Andreï Makine**, lauréat des prix Goncourt et Médicis 1995 pour *Le Testament français* (Mercure de France), a été naturalisé français en vertu d'un décret du 1er mars, publié au *Journal officiel* de jeudi 7 mars. Andreï Makine, né en 1957 à Novgorod (ex-URSS), se considérait jusqu'alors comme un *« apatride »*, ayant quitté son pays il y a près de neuf ans.

DANS LES GALERIES

PASSAGE A L'ACTE

Galerie Jennifer Flay, 7, rue Debelleyme, 75003 Paris. Tél. : 48-87-40-02. Jusqu'au 20 avril.

Toutes les conventions qui ont régenté l'art contemporain dans les années 60 et 70 achèvent de s'effondrer. Ce qui était interdit redevient possible. Les photographes, plus libres sans doute que les peintres et les sculpteurs, pratiquent la chronique de mœurs, la scène de genre, le portrait et l'autobiographie. Ils s'emparent de ce qui reste de la tradition picturale, lui injectent des données contemporaines, cultivent la provocation et la violence. Une exposition de groupe réunit quelques-uns d'entre eux, des pionniers de cette évolution aux adeptes les plus récents. Parmi les premiers, Nan Goldin et Max Morrisroe, qui pratiquent l'inventaire social et l'ironie satirique sans se priver des resssources de la narration. Parmi les seconds, Georges Stoll, qui s'avance jusqu'aux limites de l'insoutenable en cadrant de trop près les corps. Le plus grand choc est signé cependant d'un inconnu, l'Anglais Richard Billingham, dont deux grands tirages couleur arrêtent le regard autant par l'adresse de la composition que par la trivialité de ce qu'ils exhibent, des légumes renversés sur le carrelage d'une cuisine pour l'un, le père de l'artiste, ivre, pour l'autre. L'image est construite autant par les rapports de tons et la lumière que par la forme, sans tomber pour autant dans l'exercice de style maniériste. Billingham a vingt-six ans. C'est sa première participation à une exposition en France.

Ph. D.

CHRISTIAN BOLTANSKI

Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple, 75003 Paris. Tél. : 42-71-09-33. Jusqu'au 13 avril.

Dans le centre de la galerie, des panneaux recouverts de gaze laissent entrevoir des visages flous comme toujours, des visages de victimes et d'assassins mêlés, un thème développé à plusieurs reprise par Boltanski. Aux murs, des tissus blancs légèrement soulevés par des petits ventilateurs qu'on ne voit pas, recouvrent des images de corps effroyablement mutilés, empruntés à la revue à sensation espagnole *El Caso*. Faut-il ou non lever le tissu derrière lequel la même horreur est révélée ? A chacun de voir. Le malaise est là, l'émotion, la douceur aussi qui envahit tout l'espace, celui d'un *memento mori*. « Concessions », tel est le titre ambigu donné par Christian Boltanski à l'exposition qui marque son retour dans une galerie, en l'occurrence celle d'Yvon Lambert (et ce pour la première fois). Depuis des années, l'artiste, toujours très sollicité, ne se manifestait plus dans le circuit marchand, choisissait ses grands-messes pour y intervenir presque en marge, et multipliait les gestes ephémères à peine signalés dans le monde de l'art. On peut voir là une stratégie d'artiste conscient de son succès, qui s'en méfie et se méfie de lui, de ce qu'il produit toujours sur la corde raide, à la limite ce qui peut être montré, caché, exposé.

G. B.

GARY HILL

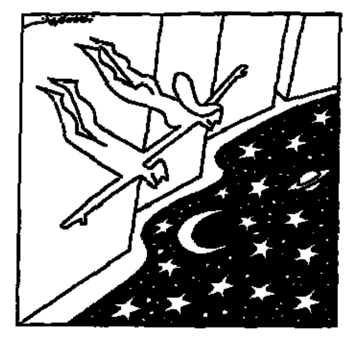
Galerie des Archives, 4, impasse Beaubourg, Paris 3e. Tél. : 42-78-05-77. Jusqu'au 13 avril.

Le vidéaste Gary Hill oppose deux ensembles muets de tailles opposées. D'un côté, projetées sur des murs, cinq ou six grandes images représentant la même scène répétée par des acteurs différents. Un homme (une femme) élève sa main devant ses yeux et la regarde longuement : comme un objet étrange (étranger presque) mais non détachable de soi. Prise de conscience de l'intégrité du corps. De l'autre, cinq ou six petits téléviseurs noir et blanc habités par des images de synthèse. Une roue fend un lit en deux, une colonne pivote autour d'un fauteuil, un cerveau habite une maison qui bouge et dont les murs se transpercent comme des feuilles d'eau. La 3 D délivre un message philosophique : l'intégrité des corps est une vue de l'esprit. L'immatérialité est à portée de la main. Nous y sommes.

J.-P. F.

Pierre Chêne l'ami des petits

Dans « Dessine-moi un sourire », le chanteur ravive les complicités enfantines



UNE VOIX CHAUDE, une bonne humeur que l'on ne force jamais, une musique de qualité : depuis vingt ans, Pierre Chêne dessine un univers où les chemins de traverse comptent davantage que les évidences. L'humour, la fantaisie, et les dons de mime, de comédien, font les délices des enfants. Des chansons comme *Moi, j'aime bien la fessée* donnent l'occasion aux garnements de savourer en riant les possibles malheurs de l'existence (à écouter : *Dessine moi un sourire*, 1 CD Musidisc 603362). Pierre Mortarelli à la contrebasse (qui a succédé à Pierre Nicolas, le contrebassiste de Georges Brassens, qui fut longtemps l'orchestrateur de Pierre Chêne, et est décédé en 1991), Roger Pouly (compagnon de Charles Trénet) aux claviers, et Pierre Chêne tissent une trame musicale délicate où les lapins bleus et les chats bavards peuvent trouver leur place. L'auteur de *L'Oiseau et la bulle* et de *Quand je serai clown* a enregistré une bonne dizaine d'albums, parcouru la France dans *tous les sens. Il n'a jamais cessé* d'aimer les bambins.

★ Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, les 9 et 10, 14 h 30. Tél. : 47-42-25-49. Location FNAC, Virgin.

UNE SOIRÉE À PARIS

Stéphane Belmondo, Jean-Louis Chautemps
Parmi les alliances voulues par l'organiste Emmanuel Bex, *programmateur éphémère de quelques soirées du* Sunset autour des *musiciens récompensés par le* prix Django Reinhardt de l'Académie du jazz, la rencontre de Stéphane Belmondo, trompettiste et bugliste de la nouvelle génération du hard bop français et de Jean-Louis Chautemps, saxophoniste passé en quarante ans par toutes les formes du jazz et du métier, a de l'allure. Discours inutile, donc, et présence recommandée
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 h 30, le 9 mars. Tél. : 40-26-46-60. 78 F.

Orchestre philharmonique de Radio-France
Radio-France continue de rendre hommage à Henri Dutilleux avec ce concert présentant trois œuvres importantes de son catalogue et plus encore de la musique de l'après-guerre. Le concert s'achève sur *Tout un monde lointain*, le concerto pour violoncelle écrit pour Rostropovitch. L'œuvre aujourd'hui est au répertoire des violoncellistes les plus en vue et est jouée et enregistrée un peu partout dans le monde.
Dutilleux : Mystère de l'instant, Timbres, espace, mouvement, Tout un monde lointain. Nadine Pierre (violoncelle), Marek Janowski (direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. 20 h 30, le 9 mars. Tél. : 42-30-15-16. 60 F.

Quatuor Chilingirian
Radio France rend également hommage aux compositeurs slaves. Le programme du magnifique Quatuor Chilingirian est un modèle du genre.
Borodine : Quatuor à cordes no 2. Stravinsky : Pièces pour quatuor à cordes. Chostakovitch : Quatuor à cordes op. 110.
Conservatoire national d'art dramatique, 2 bis, rue du Conservatoire, Paris 9e. Mo Rue Montmartre. 18 heures, le 9 mars. Tél. : 42-30-15-16. De 80 F à 110 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

BROKEN ARROW
Film américain de John Woo
V. O. : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10).
V. F. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

CHAMANE
Film français de Bartabas
V. O. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
V. F. : Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).

LE CRI DE TARZAN
Film français de Thomas Bardinet
Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

FLIRT
Film américain de Hal Hartley
V. O. : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27).

LES MENTEURS
Film français d'Elie Chouraqui
UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10).

NOS ANNÉES SAUVAGES
Film Hongkongais de Wong Kar-Wai
V. O. : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

PERSONNE NE PARLERA DE NOUS QUAND NOUS SERONS MORTES (*)
Film espagnol d'Agustín Diaz Yanes
V. O. : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
V. F. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10).

SEPT EN ATTENTE
Film français de Françoise Etchegaray
Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LES EXCLUSIVITÉS

LES ANGES GARDIENS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
L'ANGLAIS QUI GRAVIT UNE COLLINE ET DESCENDIT UNE MONTAGNE (Brit., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
LES APPRENTIS (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
L'ARMÉE DES 12 SINGES (A., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ;
V. F. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
AU BEAU MILIEU DE L'HIVER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
BABE LE COCHON DEVENU BERGER (A., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ;
V. F. : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
***BAD BOY BUBBY* (*) (Austr., v.o.)** : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE BALLON BLANC (Iranien, v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ (Fr.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
BROOKLYN BOOGIE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
CAREFUL (Can., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
CASPER (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA CÉRÉMONIE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
CLERKS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA COMÉDIE DE DIEU (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43 ; rés. 40-30-20-10).
COÛTE QUE COÛTE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
DEAD MAN (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
DENISE AU TÉLÉPHONE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
EN AVOIR OU PAS (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
L'ENFANT DES NEIGES (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
LES ENFANTS DU SOLEIL (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
ERMO (Chin., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).
ESPRITS REBELLES (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ;
V. F. : UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10).
LA FOLIE DU ROI GEORGE (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
FRESA Y CHOCOLATE (Cubain, v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
FUNNY BONES (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).
***GOLDEN BOY* (Fr.)** : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).
GOLDENEYE (Brit., v.f.) : Les Montparnos, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10).
LES GRANDS DUCS (Fr.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
LA HAINE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Les Montparnos, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10).
HEAT (A., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ;
V. F. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
***L'ÎLE AUX PIRATES* (A., v.o.)** : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ;
V. F. : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
L'INDIEN DU PLACARD (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, salle G.-de-Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
JUMANJI (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ;
V. F. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
JUSTINO, L'ASSASSIN DU TROISIÈME ÂGE (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
KIDS (*) (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LAND AND FREEDOM (Brit., v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
LA LÉGENDE DE CINDY (Austr., v.f.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LI (Fr.-Bel.-Brit., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
***LE MAITRE DES ÉLÉPHANTS* (Fr.)** : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
MARIO ET LE MAGICIEN (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MAUDITE APHRODITE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (36-68-48-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (36-68-48-56 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ;
V. F. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
MÉMOIRES D'UN JEUNE CON (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
MON HOMME (*) (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
***LE MONDE EST UN GRAND CHELM* (Fr.-Hong.-All., v.f.)** : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
MUSSULMAN (russe, v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
NELLY ET M. ARNAUD (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Bretagne, 6e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
***PAR-DELÀ LES NUAGES* (It., v.o.)** : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10).
POCAHONTAS, UNE LÉGENDE INDIENNE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT (Austr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
PULP FICTION (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
***RAISON ET SENTIMENTS* (A., v.o.)** : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ;
V. F. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).
***LE REGARD D'ULYSSE* (Gr., v.o.)** : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
***LA ROUE* (Bangladais, v.o.)** : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23).
SABRINA (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10).
SAUVEZ WILLY 2 (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
SEVEN (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ;
V. F. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
SHARAKU (Jap., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (36-68-48-24).
SMOKE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
STRANGE DAYS (**) (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24).
SUR LA ROUTE DE MADISON (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
TAXANDRIA (Bel.-All.-Fr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; v.f. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
THE MASK (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
LES TROIS FRÈRES (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1er (36-68-32-24) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
UNDERGROUND (Européen, v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
USUAL SUSPECTS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
VISIBLEMENT, JE VOUS AIME (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
WEEK-END EN FAMILLE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Gaumont Marignan, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22 ; rés. 40-30-20-10)
V. F. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-68-04-73 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
WITTGENSTEIN (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

FESTIVALS

AVANT-PREMIÈRE (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86). *Antonio das Mortes*, mar. 20 h 30.
BUNUEL ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). Le Charme discret de la bourgeoisie, mar. 12 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE, L'Arlequin, 6e (36-68-48-24). La Nuit américaine, dim. 11 h.
CINÉ-LIBRE, Grand Action, 5e (43-29-44-40). Je vous salue Marie, lun. 12 h, mar. 12 h.
CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). L'Homme qui voulut être roi, lun. 11 h 45, mar. 11 h 45.
CINÉMA MUET EN CONCERT, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). La Grève, sam. 20 h, dim. 16 h.
COUP DE CHAPEAU À WOODY ALLEN (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Hannah et ses sœurs, sam. 18 h, 20 h, 22 h ; La Rose pourpre du Caire, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Prends l'oseille et tire-toi, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
ÉGYPTE : CENT ANS DE CINÉMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Une femme sur la route, sam. 17 h ; Alexandrie encore et toujours, dim. 14 h 30 ; Miramar, dim. 17 h.
LA FEMME (v.o.), Institut finlandais, 5e (40-51-89-09). On ne peut pas violer un homme, sam. 19 h.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). Bianca, lun. 12 h 05.
LE GRAND RENOUVEAU DU CINÉMA BRITANNIQUE (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). *Naked*, sam. 19 h, 21 h 30 ; Meurtre dans un jardin anglais, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Sammy et Rosie s'envoient en l'air, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Orlando, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
HOMMAGE À MARGUERITE DURAS, Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Hiroshima mon amour, dim. 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15, mar. 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15 ; India Song, sam. 19 h 15, 21 h 45, lun. 14 h 15, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45.
HOMMAGE À SERGE GAINSBOURG, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Equateur, mar. 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15 ; Je t'aime, moi non plus, sam. 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15 ; Charlotte For Ever, dim. 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15 ; Stan The Flasher, lun. 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15.
HUMPHREY BOGART (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). La Femme à abattre, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Casablanca, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Les Passagers de la nuit, sam. 18 h, 20 h, 22 h ; High Sierra, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). Loin du Brésil, lun. 20 h 30.
JOAO CESAR MONTEIRO (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Souvenirs de la maison jaune, dim. 11 h 45.
LOUIS JOUVET, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). La Charrette fantôme, sam. 18 h, 20 h, 22 h ; Les Bas-Fonds, dim. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 18 h 50, 20 h 20, 22 h ; L'Alibi, lun. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 18 h 50, 20 h 20, 22 h ; Drôle de drame, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
MICHELANGELO ANTONIONI (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). La Notte, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; L'Avventura, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Zabriskie Point, sam. 18 h, 20 h, 22 h ; Blow-Up, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LES MIDIS DU LOUVRE, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). Rubens, lun. 12 h 30.
LA NUIT DES FILMS DE SÉRIE B (v.o.), Racine Odéon, 6e (43-26-19-68). Les soucoupes volantes attaquent, sam. 0 h ; La Fiancée du monstre, sam. 1 h 30 ; The Window, sam. 2 h 45 ; Plan 9, sam. 4 h 15.
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Les Larmes amères de Petra von Kant, dim. 17 h 40.
WESTERNS (v.o.), Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). Coups de feu dans la sierra, sam. 0 h 15.
***WIM WENDERS* (v.o.)**, Accatone, 5e (46-33-86-86). Paris, Texas, sam. 18 h 40 ; Alice dans les villes, mar. 17 h 50 ; Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 10 ; L'Ami américain, lun. 21 h 10.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Histoire permanente du cinéma : Les Trois Ages (1923), de Buster Keaton et Eddie Cline, 16 h 30 ; Le Jour du vin et des roses (1962, v.o. s. t. f.), de Blake Edwards, 19 h ; Les Jeunes Maris, (v.f.), de Mauro Bolognini, 21 h 15.
MARDI
Histoire permanente du cinéma : soirée Alexandre Astruc. Evariste Galois (1964), d'Alexandre Astruc ; Une vie (1957), d'Alexandre Astruc, 20 h 30.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Essais cinématographiques : Intervista (1987, v.o. s. t. f.), de Federico Fellini, 21 h 30 ; Hitler, un film d'Allemagne (1977, v.o. s. t. f.), de *Hans Jurgen Syberberg*, 16 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Cinéma du réel : Paradis (1995), de Sergej Dvorcevoj ; Lumière d'automne (1995), de Jurij Schiller ; Gratian (1995), de Thomas Ciulei, 14 h 30 ; Koral (1994), de Vladimir Eisner ; Linea paterna (1995), de José Bull et Marisa Sistach, 17 h 30 ; Le Dernier Kilomètre (1995), de Waldemar Karwat et Maciej Walczak ; Elektra (1995), de Pal Schiffer, 20 h 30.
LUNDI
Cinéma du réel : Aube urbaine (1995), de Jeannine Gagné ; Sylvie, ses mots pour le dire (1995), de Daniel Schweizer, 14 h 30 ; Silent Witness (1995), de Simon Everson ; Velo negro (1995), d'Arjanne Laan, 17 h 30 ; Thurmond W. V. A. (1995), de Laura Harrison ; Haiti, uden titel (1995), de Jorgen Leth, 20 h 30.

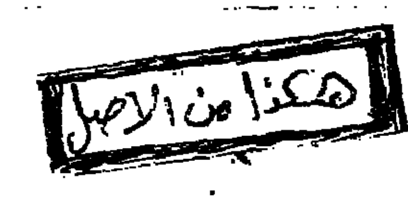
VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Faits divers : Goupi Mains rouges (1943), de Jacques Becker, 14 h 30 ; La Salamandre (1971), d'Alain Tanner, 16 h 30 ; Rapt (1960), d'Igor Barrère ; La Machine (1977), de Paul Vecchiali, 19 h ; Chute libre (1992, v.o. s. t. f.), de Joel Schumacher, 21 h.
MARDI
Faits divers : Moi, un voyou (1962), de Hubert Knapp ; Mesrine (1983), de Hervé Palud, 14 h 30 ; Sous le ciel de Paris (1950), de Julien Duvivier, 16 h 30 ; les Mardis de la Scam, 19 h ; Un couple d'artistes (1970), de Bruno Gantillon ; Le Paradis des riches (1978), de Paul Barge, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Voyage au bout de la nuit (1990), de Benoît Jacquot, 15 h ; Les Ailes de la colombe (1980), de Benoît Jacquot, 17 h.

(*) Interdit aux moins de 12 ans
(**) Interdit aux moins de 16 ans



هكذا من الأصل

SAMEDI 9 MARS

TF 1

20.45

TOP A MARITIE ET GILBERT CARPENTIER
Divertissement présenté par Christophe Dechavanne avec Jean-Claude Brialy. Avec Charles Aznavour, José Artur, Gilbert Bécaud, Marie-Paule Belle, Michel Boujenah, Patrick Bruel, Carlos, Jean-Pierre Cassel, Alain Chamfort, Petula Clark, Annie Cordy, Dave, Jean-Jacques Debout, Alain Delon, Sacha Distel, Alice Dona, Michel Duchaussoy, Chantal Goya, Zizi Jeanmaire, Marc Jolivet, Sylvie Joly, Alexandra Kazan, Serge Lama, Michel Leeb, Gérard Lenorman... (185 min). 51846441

23.50 Formule foot.
0.25 Formule F1.
1.00 Journal, Météo.

1.15 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 1.30 TF 1 nuit. 1.40 Bavarian Radio Symphony Orchestra. Concert. Œuvres de Tchaïkovski, dir. Georg Solti. 2.30 Musique. 2.35 Intrigues.
3.40 Formule 1. En direct. Grand Prix d'Australie de Melbourne. 80171731

France 2

20.50

N'OUBLIEZ PAS VOTRE BROSSE A DENTS
Divertissement. Présenté par Nagui. (170 min). 27914170
Délires, farce, frissons givrés et fantaisies « naguiesques ».

23.40

MICHEL LEEB, ONE-MAN-SHOW
Spectacle enregistré au Casino de Paris en 1995 (90 min). 8231287
Jazz et humour se conjuguent et en toute liberté.

1.10 Journal, Météo.
1.25 ▶ La 25e Heure. Magazine. Mengele, le rapport final, de Dan Setton (55 min). 1071847

2.20 Belles Années. Petit tambour sarde [1/6] Série. 3.20 Jean-Christophe Averty. 4.40 Bouillon de culture (rediff.). 5.50 Dessin animé.

France 3

20.50

LE SANG DU RENARD
Téléfilm de Serge Meynard, avec Marianne Basler, Julie-Anne Roth (90 min). 714793
Marinette dissimule un terrible secret. Un jeune garçon de onze ans mène son enquête...

22.20

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Magazine. Sigmaringen, l'ultime trahison, de Rachel Kahn et Laurent Perrin. (55 min). 7048422

23.15 Journal, Météo.
23.40 Musique et compagnie. Magazine présenté par Alain Duault. Pascal Nemirovsky, un pianiste hors norme (60 min). 1411441

0.40 Musique Graffiti. «Etudes pour piano nºs 7 et 8», de Chopin, par Marie-Josèphe Jude (15 mn).

Arte

20.45

WILD PALMS
Série. [4/6] Le réveil des fils, de Kathryn Bigelow, avec James Belushi (45 min). 884824

21.30 Métropolis. La mise en scène à l'heure des femmes ; entretien : Anthony Quinn ; agenda culturel ; cyber-news (60 min). 28428
22.30 Plan séquence. Panne de pointeuse. Court métrage de Philippe Dorison (5 min). 26731

22.35

▶ MUSIC PLANET
Magazine. [1/2] Duke Ellington : Reminiscing in Tempo, de Robert S. Levi (50 min). 5061016
Reminiscing in Tempo *a obtenu un Emmy Award dans la catégorie Documentaire en 1992.*

23.25 Les Voyages d'un représentant. Téléfilm de Jan Schütte, avec Wolf-Dietrich Sprenger, Susanne Lothar (80 min). 2828977
Un représentant tente de vendre - sans conviction - des produits capillaires à base de plantes.

0.45 Cartoon Factory (rediff.). [8/10] Dessins animés. 1.10 Délivrance Téléfilm indien de Satyajit Ray (1981, v. o., rediff.). 2.00 Collection Hollywood 1950. Série. [24/28] L'Apparition. [23/28] Trudy(50 min).

M 6

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec David Duchovny. Duane Barry. [1/2] (60 min). 6754083
Duane Barry. [2/2] (55 min). 8078809
Les Vampires (50 min). 2977016
Duane Barry, un ex-agent du FBI, s'échappe de l'asile où il était interné pour une psychose en phase critique. Se prétendant manipulé par des extraterrestres, il prend quatre personnes en otage. Mulder intervient... Dans Les Vampires, *toujours à la recherche de Scully, mystérieusement disparue depuis quelques semaines, Mulder doit élucider une série de meurtres dont les responsables pourraient être des vampires.*

23.30 Le Justicier de la route. d'Abel Ferrara (94 min). 2977016
1.15 Dance Machine Club.
1.50 Hit machine.
2.20 Best of Dance.

3.50 Jazz 6. 4.30 Fanzine. 4.45 Hot forme. 5.05 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

20.30

UNE DÉLICATE AFFAIRE
Téléfilm de Moira Armstrong (94 min). 990880
Le thème de l'homosexualité féminine transposé dans un superbe village anglais.

22.05 Flash d'information.
22.15 Jour de foot.

23.00

BODY MELT ■
Film de Philip Brophy (1994, 80 min). 354064

0.20 ▶ Nous nous sommes tant aimés. ■ ■ ■ Film de E. Scola (1974, v. o., 115 min). 8116828
2.15 Surprises.
2.25 Le Colonel Chabert ■ ■ Film d'Yves Angelo. (1994, 107 min). 53943422
4.15 Les Grands Crimes du XXe siècle. L'élimination du tsar Nicolas II, de P. Nugus (26 min). 3538712

Radio

France-Culture

20.00 Le Temps de la danse. Nina Vyroubova, Dominique Delouche.
20.30 Photo-portrait. Fernando Arrabal, écrivain.
20.45 Fiction. Le Samouraï, de Jean-Pierre Schamber.
22.05 Nouvelle. Iago, de Dino Buzzati.
22.35 Musique : Opus. Claire Gibault. Une femme en direction de l'avenir.

0.05 Fiction : Tard dans la nuit. La Reine des abeilles, de Philippe Caulet. Avec Philippe Magnan. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture. (Rediff.). L'Avant-guerre des Immigrés ; 1.59, Polynésie : deux ou trois choses que je sais d'îles ; 3.19, Trois poètes de l'obscur : Sylvia Plath ; 3.59, Confrontation : Elsa Triolet ; 4.27, Elsa Triolet ; 5.02, La Distraction.

France-Musique

20.00 Opéra. Donné en avril et mai 1995, au Théâtre Rococo, en coproduction avec l'opéra d'Etat de Cologne, du Grand Théâtre du Liceu de Barcelone et du Festival de Schwetzingen : Falstaff ou Le Tre Burle, opéra en deux actes de Salieri, livret de Carlo Prospero Defranceschi, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart, dir. Arnold Œstman, John del Carlo (Falstaff), Richard Croft (Master Ford).
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Concert donné le 15 décembre 1995, en l'église Saint-Eustache, à Paris. Œuvres de Lenot.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 D'Italie en Espagne. Concerto nº 6, de Boccherini, par le Concerto Amsterdam, dir. Schröder, Bylsma, violoncelle ; Sonates, de Scarlatti, Hantaï, clavecin ; Stabat Mater, de Caldara, par le Chœur Monteverdi et le Concerto Armonico, dir. Kollar, Verebics, soprano, Lax, alto, Kallay, ténor, Szilagyi, baryton ; Sonate pour orgue, de Viola, Freixo, orgue ; Quintette nº 3, de Soler, par le Concerto Rococo ; Symphonie nº 26, de Brunetti, par le Concerto Köln ; Ariette italiane, de Sor, Figueras, soprano, Moreno, guitare.

22.40 Da Capo. Le chef d'orchestre Hans Rosbaud.

Les soirées Câble et satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF). 20.00 Ne vous fâchez pas Imogène. 21.30 Télécinéma. 22.00 Journal (France 2). 22.35 Faites la fête disco. Invités : Pierre Palmade, Elie et Dieudonné, Marc Jolivet, Elie Kakou, Laspalès et Chevallier, Dominique de Lacoste. 0.30 Soir 3 (France 3). 1.00 Journal (TSR). 1.30 Visions d'Amérique (15 min).

Planète

19.40 Les Hommes du pétrole. [5/8] Diplomatie brutale. 20.35 La Route de James Dean. Collection Kilomètre zéro. 21.30 Les Voyages du Maréchal. 22.00 Rouges et blancs. 22.45 Igor, l'enfant de Tchernobyl. 23.35 Dante, le robot des enfers. 0.25 Marseille en mars. Législatives 93 (60 min).

Paris Première

20.00 Eco, écu et quoi ? 20.30 Volley-ball. 22.30 Paris dernière. 23.20 Je me souviens. 0.35 Paris Match Première. 1.00 Premières loges (30 min).

Ciné Cinéfil

19.45 Actualités Pathé nº 2. 20.40 Le Club. Invité : Irvin Kershner. 21.55 Charlie Chaplin.
23.00 Le Réveil de la sorcière rouge ■ Film d'Edward Ludwig (1948, N., v.o., 105 min) 21314286
0.45 La Flamme du passé ■ Film de Vincent Sherman (1951, N., v.o., 105 min) 41460403
2.30 Le Bel Age ■ Film de Pierre Kast (1959, N., 105 min) 87893403

Ciné Cinémas

20.35 Avec intention de nuire. Téléfilm de suspense américain de John Patterson (1993). 22.05 Meryl Streep. 22.30 Dans les coulisses de... Les enfants acteurs.
23.00 La Contre-allée Film d'Isabel Sebastian (1990, 80 min) 3859880
0.20 Les Patientes du docteur Lipo. Téléfilm classé X.
1.45 La Lance brisée ■ ■ Film d'Edward Dmytryk (1954, v.o., 95 min) 23239652

Série Club

19.10 Fame. Cent fois sur le métier. 20.00 Caraïbes offshore. Instinct primaire. 20.45 Schimanski. Adieu Schimanski. 23.05 Au-delà du réel. Les ombres du silence. 0.40 Au plaisir de Dieu (45 min).

Canal Jimmy

21.00 Angela, quinze ans. Trahison en vidéo. 21.50 Le Frelon vert. Les cadavres de l'année. 22.10 Chronique du chrome. 22.15 Liquid Television. 22.45 T'as pas une idée ? Invitée : la danseuse Marie-Claude Pietragala. 23.45 Road Test. 0.05 Seinfeld. Jimmy. 0.35 Route 66. L'ingratitude. 1.25 Dream On. Eddie, le petit orphelin (25 min).

RTL 9

19.55 La Vie de famille. Attention, la tentation ! 20.30 Nestor Burma. Les Paletots sans manches. 22.10 Imogène inaugure les chrysanthèmes. 23.45 Télé-achat. 0.00 Frankenstein's Baby. 1.15 Classique. Œuvres interprétées par le Grand Orchestre de RTL (90 min).

TMC

19.20 Flash Eurosud. 19.35 Jinny de mes rêves. 20.00 Drôles d'histoires.
20.10 L'Album Warner. 22.15 Le Pouvoir des mers. De Luc Cuyvers. [5/6] Connaissances en profondeurs. 23.15 Le Chinois. Lumière noire. 0.45 Formule 1 (75 min).

Eurosport

14.30 Athlétisme. En direct. Championnats d'Europe en salle à Stockholm (Suède) (210 min). 35489538
18.00 Tennis de table.
20.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Rotterdam (Pays-Bas) : demi-finales (120 min). 371170
22.30 Formule 1. En direct. Grand Prix d'Australie : warm up, à Melbourne (35 min). 8243824
0.00 Golf. 1.00 Formule 1. 1.30 Catch.
3.45 Formule 1. En direct. Grand Prix d'Australie : la course (135 min). 23089671

Rendez-vous

21.00 France-Inter
La musique est à vous (Jean Fontaine). Mozart.

DIMANCHE 10 MARS

TF 1

12.55 Journal, Trafic info, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger. Les voleurs de bétail.
14.15 Arabesque. Une forme d'enfer. Série.
15.05 Le Rebelle. La vie n'a pas de prix. Série.
15.55 Les Dessous de Palm Beach. Trafic d'armes. Série.
16.50 Disney Parade.
17.55 Des millions de copains.
19.00 7 sur 7. Magazine. Invités : Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture ; Zeev Sternhell, Ghassan Salame (60 min). 8294
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45

PROFIL BAS
Film français de Claude Zidi avec Patrick Bruel, Sandra Speichert (1993, 109 min). 342788
Un inspecteur de police mal dans sa peau est affecté à un commissariat de banlieue.

22.40 Ciné dimanche.

22.50

FOOTLOOSE
Film américain de Herbert Ross avec Kevin Bacon, Lori Singer (1983, 110 min). 8167855
Dans une petite ville du Middle West, le pasteur a interdit la danse et la musique rock. Un garçon venu de Chicago va secouer ce puritanisme.

0.50 Journal, Météo.

1.00 Concert. Récital de piano enregistré à la salle Adyar (Paris). 2.00 et 3.05, 4.05 TF 1 nuit. 2.10 Histoire de la vie. 3.15 et 5.05 Histoires naturelles. 4.15 Mésaventures. 5.00 Musique.

France 2

13.00 Journal, Loto.
13.25 Dimanche Martin. Avec Serge Reggiani.
15.10 Cousteau. Danube I, lever de rideau.
16.05 Dimanche Martin. Avec Carlos.
17.50 et 5.55 Stade 2. Ski : finale de la Coupe du monde ; Rugby ; Football : enquête sur les gardiens ; L'hebdo des JO : Cyclisme : départ du 63e Paris-Nice ; Athlétisme : Championnats d'Europe en salle ; Moteurs : Grand Prix d'Australie.
18.46 Déjà dimanche. Invité : Jean-Paul Gaultier.
19.25 Déjà le retour.
19.59 Journal, Météo.

20.50

PIÈGE EN HAUTE MER ■
Film américain d'Andrew Davis avec Steven Seagal, Tommy Lee Jones (1992, 100 min). 853590
Action, suspense, humour et Steven Seagal en costaud de service. C'est efficace et ça ne prend pas la tête !

22.40

TARATATA
Présenté par Nagui. Invités : Lenny Kravitz, Vanessa Paradis, etc. (80 min). 9995229

0.00 Journal, Météo.
0.10 Musiques au cœur. Magazine. Garnier, le retour ! Présentation du programme de la saison. Avec Hugues R. Gall, Jeffrey Tate etc. (75 min). 7317045
1.25 Le Pape de Greenwich Village ■ Film de Stuart Rosenberg (1984, 130 min). 31542861

4.10 Savoir plus santé (rediff.). 5.40 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal.
13.05 Keno.
13.10 Les Quatre Dromadaires. Les loutres, sirènes du Pacifique.
14.10 New York District. Série.
15.00 Sport dimanche. Tiercé. En direct d'Auteuil ; 15.30, Escrime : Challenge BNP, épreuve de coupe du monde à l'épée ; 16.00, Athlétisme : 24e Championnats d'Europe en salle.
17.55 Lignes de mire. Tina Kieffer, Alain Ayache, Jean-Marie Cavada.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série. Paix intérieure (65 min). 776497

21.55 Un cas pour deux. Série. L'argent ne fait pas le bonheur.
22.55 Dimanche soir. Henri Emmanuelli.
23.40 Journal, Météo.

0.00

PANDORA ■ ■ ■
Film anglo-américain d'Albert Lewin avec James Mason, Ava Gardner (1951, v. o., 123 min). 6055852
Le mythe grec de Pandora, femme originelle et fatale, rejoint la légende du Hollandais volant dans ce film sublime, à la mise en scène baroque. Cette œuvre insolite fut la première réalisation entièrement en couleur d'Albert Lewin.

1.55 Musique Graffiti. Concert lyrique. Airs d'opéras, de Mozart et Puccini, par Christine Barbaux, soprano, Christian Ivaldi, piano (15 min).

La Cinquième

13.00 ▶ Fenêtre sur court. 13.30 Détours de France. Le tour de France par deux enfants à Lyon. 14.00 L'Esprit du sport. 15.00 Teva. Les hommes du Nord. 16.00 Deux ans de vacances. [5/6] Feuilleton. 17.00 Le Sens de l'Histoire. Hirohito. Témoins : Jacques Gravereau, Edward Behr. 18.30 Va savoir. Le secret de la cornemuse.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés [9/10]. Trip to the Pole (1924) ; Pastrytown Wedding (1934) ; Barnyard Bunk (1932) ; Old Mother Hubbard (1935).
19.30 Maestro. Magazine. Menuhin, Rostropovitch et Kempf. Concert pour le 25e anniversaire de l'Unesco, enregistré Salle Pleyel en 1971 (60 min). 8565
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : PARADIS-NOSTALGIE
Images de mondes lointains. Soirée proposée par Ute Casper.
20.46 Robinson Crusoé Film de Luis Buñuel avec Dan O'Herlihy, James Fernandez (1952, 87 min). 100337316
Adaptation du célèbre roman de Daniel Defoe. Mais la version doublée est insupportable.

22.20

SAMOA
Documentaire. Un mythe des mers du Sud, d'Ute Casper (v.o., 45 min). 5485132
Regard sur un état préservé, grâce à un système politique singulier, et qui se prévaut de l'appellation de « Polynésie originelle ».

23.05 Images du paradis. Documentaire. Deux regards sur Bali, de Garin Nugroho et Gero Gemballa (v.o., 55 min). 4577890
0.00 Loup sans collier. Documentaire. Sur les traces de Gauguin, de Georg Stefan Troller (v.o., 50 min). 89958

0.50 Métropolis. Magazine. La mise en scène à l'heure des femmes ; entretien : Anthony Quinn ; agenda culturel ; cyber-news (rediff., 60 min). 4837749 1.50 Le Cadre de fer, l'art russe du XXe siècle (rediff.). Documentaire. [1/3] Le nouveau départ, d'Olga Bruwelelt (rediff., 60 min). 4494923

M 6

13.00 La Fureur des anges. Téléfilm de Nucz Kulik (176 min). 75280045
16.15 Fréquenstar. Victoria Abril.
17.15 Cancoon, le secret des Touaregs. Téléfilm de Paolo Barzman (94 min). 8777126
Après un site maya, on retrouve le couple d'archéologues en plein désert.
19.00 Bugs. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine. L'enquête : la démolition des immeubles. Idée : le scanner à camions. Comment ça marche : les surgelés.
20.35 et 0.55 Sport 6.

20.45

CAPITAL
Magazine d'Emmanuel Chain. La France discount. La saga Darty ; La mode écrase les prix ; Chasseurs de primes ; Le marché des salsies ; Parfums : promos interdites ? (115 min). 608478

22.40 ▶ et 4.25 Culture pub. La pub norvégienne.

23.15

MALOMBRA 2
Film italien de Bruno Gaburro avec Paola Senatore, Maurice Poli (90 min). 8638300
Réalisation de fantasmes sexuels dans un palais italien à la fin du siècle dernier. Et nouvel usage abusif du titre d'un chef-d'œuvre de Mario Soldati pour un porno soft et stupide.

1.05 Best of 100% nouveaux. Musique.

2.35 Paris coquin. Documentaire. 3.30 Le Ballet royal. Documentaire. 4.50 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
12.25 Flash d'information.
12.30 Télés dimanche.
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 Brèves de comptoir. Pièce de Jean-Marie Gourio, mise en scène de Jean-Michel Ribes (97 min). 5442768
15.40 Surprises.
16.00 Handball. En direct. Tournoi de Bercy 1996 : France-Egypte.
18.00 Un joueur à la hauteur Film américain de Paul Michael Glaser avec Kevin Bacon, Charles Gitongo Maina (1994, 104 min). 349126
▶ En clair jusqu'à 20.30
19.50 Flash d'information.
19.45 Ça cartoon.

20.15

FOOTBALL
En direct. PSG-Lyon (31e journée de D1 ; 20.30, coup d'envoi (135 min). 1744381
Match difficile pour le PSG qui semble avoir retrouvé une partie de ses sensations après sa victoire sur Lens à domicile (1-0).

22.30 Flash d'information.

22.35

L'EQUIPE DU DIMANCHE
Présenté par Eric Bayle (149 min). 9987316

1.05 The Young Americans Film britannique de Danny Cannon avec Harvey Keitel, Iain Glen (1994, v. o., 99 min). 1490251
2.40 Surprises (20 min.).

Radio

France-Culture

20.30 Atelier de création radiophonique. Ce que l'œil voit, par Olivier Capparos et Lionel Marchetti.
22.25 Poésie sur parole. François Chaumette (6).
22.35 Musique : Le Concert. Musica 95. Concert enregistré le 7 octobre, au Festival des Musiques d'Aujourd'hui à Strasbourg, œuvres de Battistelli, Fedele, Dazzi, par Accroche Note.

0.05 Clair de nuit. Tentatives premières : Bagneux, Labruyère et Maman, par Bernard Mussen ; Rub a dub dub ; Rémanences : Olifants cendrés ; Des mots dans le vent ; La Durée du oui : G.P. Orridge et Psychic TV : Live in Paris. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.05 Voix souvenirs. Gérard Friedmann, ténor. Œuvres de Mozart : La Flûte enchantée : Dies Bildnis ist bezaubernd schön (enregistré en 1965) ; Don Giovanni : Il mio tesoro intanto (enregistré en 1966) ; Œuvres de Verdi : La Traviata : De miei bollenti spiriti (enregistré en 1966) ; Rigoletto : Questa o quella (enregistré en 1965) ; Maître Pathelin : Je pense à vous quand je m'éveille, de Bazin (enregistré en 1968) ; Eugène Onéguine : Œuvres de Tchaïkovski, Borodine.
21.00 Capitale Prague.
22.30 Transversales. 1. Festival America de Lille : Œuvres de Harry Partch, par le Newband, dir. D. Drummond (concert donné le 25 octobre 1995 à Lille). - 2. Les Magiciens de la Terre. - 3. Le Jazz, probablement : Anthony Braxton.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Faust, de Gounod, par le Chœur et l'Orchestre du Théâtre National de l'Opéra de Paris, dir. André Cluytens, Nicolaï Gedda (Faust), Victoria de los Angeles (Marguerite). (Enregistré en 1958).

22.55 Soirée lyrique (Suite). Contes d'Hoffmann, extraits, d'Offenbach, par les Solistes et l'Orchestre de l'Opéra Comique, dir. André Cluytens ; Le Roi d'Ys : début de l'Acte I, de Lalo, par le Chœur et l'Orchestre National de l'ORTF, dir. André Cluytens, Micheau (Rozenn), Rita Gorr (Margared). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées Câble et satellite

TV 5

20.00 7 sur 7 (TF1 de ce jour). 21.00 Temps présent. 22.00 Journal (France 2).
22.35 L'Eté en pente douce ■ Film de Gérard Krawczyk (1987, 100 min) 16676900
0.15 L'Enterrement. 0.30 Journal (France 3).

Planète

19.45 Dante, le robot des enfers. 20.35 Marseille en mars. Législatives 93. 21.30 Les Nouveaux Explorateurs. [8/12] La Java fait sa physique. 22.00 Uranium en Limousin. 22.40 « La » maître-verrier. Portrait d'Alain Cavalier [12/24]. 22.55 Les Mille Compagnons. 23.50 Mozu, le singe des neiges. 0.45 La Dernière Vie de Nirmala (55 min).

Paris Première

20.00 Totalement cinéma. 20.30 Top-Flop.
21.00 Dites-lui que je l'aime ■ ■ Film de Claude Miller (1977, 105 min) 30659478
22.45 Le court en dit long. 23.45 Eco, écu et quoi ? 0.10 Concert : Jimmy McGriff & Hank Crawford Quartet. Enregistré au festival Jazz à Vienne (Isère) en 1994. (35 min).

Ciné Cinéfil

19.10 Le Club. Invité : Irvin Kershner.
20.30 La Flamme du passé ■ Film de Vincent Sherman (1951, N., v.o., 105 min) 5854584
22.15 Lancer Spy ■ Film de Grégory Ratoff (1937, N., v.o., 80 min) 5822836
23.35 Sans famille ■ ■ Film de Marc Allégret (1934, N., 95 min) 80295364

Ciné Cinémas

20.35 From the Hip Film de Bob Clark (1987, 115 min) 7495126
22.30 Le Cauchemar de Freddy Film de Renny Harlin (1988, 90 min) 3640687
0.00 L'Année du Dragon ■ ■ Film de Michael Cimino (1985, v.o., 130 min) 58840053

Série Club

19.00 Fame. Dernier duo. 19.50 Caraïbes offshore. Crise d'identité. 20.35 Le Club. 20.45 César Birotteau. 23.00 Au-delà du réel. L'invisible ennemi. 0.40 Schimanski. Adieu Schimanski (90 min).

Canal Jimmy

20.25 Dream On. Eddie, le petit orphelin. 20.55 Country Box. 21.30 Father Ted. Donnez-lui le repos éternel. 21.55 Chronique New Age. 22.00 La semaine sur Jimmy. 22.10 New York Police Blues Episode nº 3. 22.55 Cobra Girls. 23.20 Les Envahisseurs. Les espions. 0.15 Auto-mobiles : La Pontiac Firebird. 1.05 Concert : Queen, We Will Rock You. Enregistré à Montréal (Québec, 95 min).

RTL 9

19.55 La Vie de famille. Une vilaine rumeur. 20.30 Les Baroudeurs. Film de Peter Collinson (1970, 100 min), avec Charles Bronson. *Aventures.* 22.10 La Griffe. Film de Franklin J. Schaffner (1967, 115 min), avec Yul Brynner. *Suspense.* 0.05 Télé-achat. 0.20 S.O.S. Concorde. Film de Roger Deodato (1978, 95 min), avec James Franciscus. *Drame.*

TMC

19.25 Flash Eurosud. 19.35 L'As de la crime. Un commerce douteux. 20.25 Drôles d'histoires. 20.35 Les Blancs ne savent pas sauter. Film de Ron Shelton (1992, 115 min), avec Wesley Snipes. *Comédie dramatique.* 22.30 Tour de chauffe. 23.45 Secret bancaire. Le Greco.(60 min).

Eurosport

9.55 Ski. En direct. Coupe du monde : Slalom messieurs. Finale. 1re manche, à Lillehammer (Norvège, 65 min). 96536316
2e manche, à 12.25 (50 min). 8867229
14.00 Athlétisme. En direct. Championnats d'Europe en salle, à Stockholm (Suède, 225 min). 58794861
17.45 Tennis. 19.00 (et 0.00) Formule 1.
21.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Scottsdale (Arizona) : Finale (120 min). 174213
23.00 Golf (60 min).

Rendez-vous

18.30 RTL
Grand jury RTL-*Le Monde* (Olivier Mazerolle). Invité : Charles Millon.

22.00 France-Inter
Les Voies du jazz (André Francis). Sonny Rollins au festival de Juan-les-Pins.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

A Danielle G.

par Alain Rollat

QU'AVIEZ-VOUS donc écrit de si précieux sur ce cahier bleu ? De quels soucis était-il le confident ? S'agissait-il d'un aide-mémoire ou d'un carnet intime ? C'était l'un de ces cahiers d'écolière sur lesquels vous consignez vos émotions depuis le collège, l'un de ces *« exutoires »*, selon vos dires. Vous le teniez posé comme un trésor sur vos genoux. Quand Bernard Pivot s'en est étonné, vous lui avez répondu que vous y aviez noté *« quelques idées »* avec l'intention de les *« développer »*.

Pendant toute la durée de ce « Bouillon de culture », ce vendredi soir 8 mars sur France 2, vous en avez marqué du doigt une page. Mais vous ne l'avez ouvert qu'une seule fois. En fin d'émission. Pour répondre aux questions rituelles. Vous aimez, avez-vous dit, *« la tendresse »* ; vous détestez *« la mauvaise foi et l'oppression »* ; vous ne consentez à jurer qu'en disant *« merde ! »*, timidement. Enfin, vous aimeriez que, s'il existe, Dieu vous dise, à votre mort : *« Tu n'as pas cru en moi mais en l'homme et en l'humanité, sois la bienvenue... »* Pourquoi n'avez-vous pas *« développé »* ? Sans doute aviez-vous déjà dit l'essentiel en réponse à Bernard Pivot qui s'amusait des agacements que votre activisme humanitaire provoquait chez votre mari : *« Je suis Danielle Gouze avant d'être Danielle Mitterrand. »*

C'est à ce moment-là, en tout cas, que votre cahier bleu nous a murmuré des choses que nous n'avions pas encore comprises. Le bleu de sa couleur renvoyait au bleu de votre robe, mais aussi à celui de vos yeux. C'est en les fixant que la caméra nous a montré que vous avez conservé le regard d'eau vive que vous aviez à vingt ans. Comment avez-vous fait ? Comment peut-on avoir vu tant de choses noires, depuis 1939, et n'en garder aucun voile devant les yeux ? Vos parents vous ont-ils révélé l'existence d'une source de jouvence sous la surface des êtres ?

Cela expliquerait que vous soyez portée à ne retenir chez autrui que la part de cristal, méprisant les ombres.

Cela élucidérait le mystère de la houle qui porte votre voix, si fluette et pourtant si forte, dès qu'il s'agit de dire *« merde ! »* à la Real-diplomatie des échanges commerciaux, et à tous les salauds qu'elle engraisse, sans vous soucier du qu'en-dira-t-on. Cela justifierait jusqu'à vos propres refus d'admettre les petitesses de ceux que vous aimez. Cela voudrait surtout dire que ce n'est pas Danielle Mitterrand, la première dame de France, mais Danielle Gouze, la militante des droits de l'homme, qui, mine de rien, traçait le sillon de ses convictions pendant que l'homme public, son complice, occupait le devant de la scène en faisant parfois diversion sur des chemins de traverse.

Alors, madame, si votre cahier bleu dit vrai, l'Histoire retiendra que, pendant que votre cher François s'ingéniait à entrer par la grande porte dans le paysage de la France des clochers, vous entriez dans le paysage de la France des libertés par la petite, qui n'est pas forcément la plus basse.

■ **RPR : Jean-François Mancel, secrétaire général du RPR,** a justifié, vendredi 8 mars, la destitution de la commission exécutive de ce parti de Philippe Auberger, rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, en raison de ses critiques sur la politique économique du gouvernement (*Le Monde* du 9 mars). *« Cette décision ne signifie en rien que le secrétaire général du RPR réclame un droit de regard sur les déclarations du rapporteur général du budget (...)Il s'agit de demander à un délégué général, membre de l'équipe dirigeante d'une formation politique, de se mettre en conformité avec l'exigence de solidarité interne à cette fonction. »*

■ **BÉTHUNE : Claude Lagache (PS),** 66 ans, a été élu, vendredi 8 mars, maire de Béthune (Pas-de-Calais) en remplacement de Jacques Mellick (PS), démissionnaire, qui avait renoncé à faire appel de sa condamnation par la cour d'appel de Douai, en novembre 1995, à un an de prison avec sursis et deux ans d'inéligibilité pour subornation de témoin dans l'affaire VA-OM.

■ **FISCALITÉ : les déclarations de revenus** parvenues sous pli non affranchi aux centres des impôts ayant été renvoyées à leur expéditeur, le ministère du budget précise que les contribuables concernés devront refaire leur envoi sous pli dûment affranchi avant le 22 mars, cachet de la poste faisant foi.

La délivrance de la carte d'identité facilitée pour les Français nés à l'étranger

Le ministre de l'intérieur recommande aux préfets d'assouplir les procédures

LE CERTIFICAT de nationalité française ne sera plus systématiquement demandé, lors de la délivrance de la nouvelle carte d'identité informatisée, aux Français d'origine étrangère ou nés à l'étranger. Le ministère de l'intérieur a rendu publique, le 8 mars, une circulaire aux préfets en vue de *« faciliter la preuve de la nationalité »* à tous ceux qui, en raison de leur lieu de naissance, celui de leurs parents, voire de la consonance d'un nom, étaient sujets à un traitement particulier (*Le Monde* du 6 février). Constatant que nombre d'entre eux ressentaient comme *« vexatoire »* la nécessité de produire un certificat de nationalité, le directeur des libertés publiques, Jean-Paul Faugère, demande donc un allègement du dispositif *« sans pour autant remettre en cause les impératifs de sécurité »*.

La précision est d'importance. En effet, le souci de fiabilité de la carte d'identité sécurisée a constamment servi à justifier le zèle des employés de préfecture. Lorsque le gouvernement décida d'en généraliser l'usage – c'est chose faite depuis 1995 – il était apparu nécessaire de s'assurer du caractère irréfutable des informations contenues sur ce petit rectangle de plastique réputé infalsifiable. Pour pouvoir vérifier non seulement l'état civil mais également la nationalité, il fut donc décidé de traiter les renouvellements de cartes cartonnées *« comme des premières demandes »*.

TEXTES EN VIGUEUR

Mieux – ou pis –, les préfectures dépassèrent les instructions ministérielles. Dans sa précédente circulaire, en 1991, le ministère de l'intérieur avait demandé que soient dispensées de certificat de nationalité certaines personnes nées à l'étranger, notamment les personnes âgées de plus de soixante ans et détentrices d'un passeport en cours de validité, celles qui pouvaient produire à la fois leur précédente carte et celle d'un de leurs parents, ou encore les personnes ayant acquis la nationalité française disposant d'une *copie certifiée de leur décret de* naturalisation. Or, constate aujourd'hui le ministère de l'intérieur, *« il apparaît qu'assez souvent, vos services réclament systématiquement des certificats »*. La circulaire demande donc aux préfets de *« rappeler »* à leurs agents l'*« intérêt »* des textes en vigueur.

Le ministère ne s'est pas arrêté là. Il a décidé d'étendre cette dispense aux personnes nées à l'étranger ou dans les anciennes colonies pouvant produire, aux côtés de leur ancienne carte d'identité, *« plusieurs autres documents de natures différentes tels que : passeport, immatriculation consulaire, jusitification d'accomplissement des obligations militaires, carte électorale ou appartenance à la fonction publique »*. De même, les jeunes nés en France de parents étrangers, ayant acquis la nationalité par *« manifestation de volonté »* n'auront qu'à produire l'enregistrement par le juge d'instance. Ces deux cas de figure devraient toucher beaucoup de monde.

La circulaire condamne fermement certaines pratiques administratives illégales et incite les préfets à les faire cesser. Ainsi, rappelle le texte, il n'appartient pas aux mairies ou aux commissariats d'exiger des documents supplémentaires d'autant que *« bien souvent, la nationalité française découle de la lecture même de la pièce produite »*. Les services municipaux et policiers *« ne sont en aucun cas autorisés à refuser de transmettre un dossier »*. En outre, si la présentation d'un certificat de nationalité peut parfois s'imposer, et s'il convient d'être *« particulièrement vigilant »* sur d'éventuelles falsifications de ces documents, rien ne justifie la pratique courante consistant à exiger une pièce datant de moins de trois mois.

L'application de cette circulaire devrait considérablement réduire le nombre des conflits qui, dans les mairies comme dans les préfectures, commençaient à se multiplier.

Nathaniel Herzberg

Douze vieux « staliniens » ordinaires condamnés pour torture en Pologne

VARSOVIE
de notre correspondant

Au terme d'un procès d'une durée de trois ans, et plus de quarante ans après les faits, douze vieux messieurs, anciens fonctionnaires du ministère de la sécurité publique de la Pologne populaire, ont été condamnés à des peines de plusieurs années de prison pour les tortures infligées à des prisonniers politiques entre 1944 et 1955. Le principal accusé, Adam Humer, ancien directeur adjoint du département des poursuites au ministère de la sécurité, à la belle époque du communisme stalinien, et aujourd'hui agé de quatre-vingts ans, a été condamné à neuf ans de prison. Les onze autres accusés ont reçu des peines allant de deux à huit ans de prison, mais aucun n'a été *incarcéré, et il n'est pas certain qu'ils le soient.*

Aucun des « grands noms » de la terreur stalinienne ne figure parmi les accusés, qui, à l'exception d'Adam Humer, étaient des fonctionnaires de rang moyen. Mais ce procès, a expliqué le président du tribunal, *« a permis de démasquer les méthodes et les mécanismes qui régissaient cette époque de terreur et d'illégalité sans précédent dans l'histoire de la Pologne »*. Pour réunir les preuves, la justice a dû franchir *« la barrière la plus haute, celle de la mémoire humaine »*, les faits remontant à plusieurs dizaines d'années.

LA « NÉCESSITÉ DE MAINTENIR L'ORDRE »

Le procès s'est déroulé en présence de plusieurs victimes des tortionnaires, ou de leurs enfants, sans que cela incite les accusés à se départir, singulièrement Adam Humer, d'une attitude arrogante et méprisante. La plupart ne se sont pas bornés à se présenter comme *de simples exécutants, mais ils ont justifié* leurs actes de l'époque par la *« nécessité de maintenir l'ordre »* et de mettre fin aux agissements des réseaux clandestins anticommunistes. Dans les années de l'immédiat après-guerre, le régime imposé par Moscou s'était attaqué en priorité aux anciens de l'*« armée de l'intérieur »* qui avait combattu les Allemands pendant l'Occupation.

Ce procès était le premier – et sans doute le *dernier – intenté à d'anciens exécuteurs des* basses œuvres du régime communiste depuis 1989, c'est-à-dire depuis l'effondrement de l'ancien système et l'instauration de la démocratie. A un moment où cette démocratie permet paradoxalement aux héritiers du régime d'antan de reprendre, un à un, tous les leviers du pouvoir, ce verdict « sévère » et symbolique sonne comme un rappel des faits. Des faits qui, selon l'expression du président du tribunal, *« constituent une blessure non cicatrisée dans la conscience et les cœurs de beaucoup de familles polonaises »*.

Jan Krauze

Un accord sur les salaires a été signé à la SNCF

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT, président de la SNCF, devait se demander, vendredi 8 mars au soir, s'il devait célébrer une victoire. La signature de l'accord sur les salaires 1996 par trois organisations syndicales représentant environ 15 % des salariés (la Fédération maîtrise et cadres, la CFE-CGC et la Fédération générale autonome des agents de conduite) constitue certes un sujet de satisfaction. Son prédécesseur n'avait convaincu aucun syndicat de parapher les propositions salariales pour 1995. Mais la CGT, la CFDT (qui représentent à elles deux 75 % des cheminots), FO et la CFTC ont une nouvelle fois décliné l'invitation cette année.

Si M. Le Floch-Prigent peut se prévaloir d'une victoire, c'est peut-être à l'égard du gouvernement. Selon des sources proches du dossier, Loïk Le Floch-Prigent a dû batailler ferme pour obtenir son aval à un accord salarial qui sort manifestement de la lettre de cadrage imposée aux entreprises publiques, au lendemain des conflits de décembre par le premier ministre, Alain Juppé (*Le Monde* du 4 janvier). L'accord de la SNCF respecte formellement le plafond des augmentations salariales par entreprise, qui avait alors été fixé à 3,4 %. Mais M. Juppé avait indiqué à l'époque que *« les entreprises connaissant des difficultés particulières ne procéderont à aucune mesure générale, quelle qu'en soit la forme »*. Avec un déficit de 16,6 milliards de francs en 1995 et un endettement de plus de 180 milliards de francs, la SNCF figurait sans conteste dans cette catégorie.

Loïk Le Floch-Prigent a pourtant créé la surprise en proposant aux syndicats de cheminots, lors de la première table ronde salariale, une augmentation générale de 1,7 % (*Le Monde* du 15 février). *« Il ne fallait pas crisper à la veille de l'ouverture du débat national sur l'avenir du service ferroviaire et sur le rôle et les missions de la SNCF »*, dit-on de sources gouvernementales. Les promotions à l'âge et à l'ancienneté portent l'augmentation totale à 3,4 %.

Mais le tour de force de M. Le Floch-Prigent ne s'arrête pas là, puisque plusieurs autres dispositions de l'accord salarial permettent de sortir *de facto* de cette enveloppe globale. Le président a en effet consenti un *« complément de gratification sur les salaires 1995 »*, représentant en moyenne 470 francs. Des dispositions complémentaires bénéficieront également à certaines catégories de personnel (augmentation des primes de traction) et aux retraités (intégration d'une partie des indemnités de résidence dans les salaires).

Ces concessions destinées à *« améliorer les relations sociales pour mobiliser les cheminots pour la satisfaction des besoins de la clientèle »* n'ont pas été jugées suffisantes par la majorité des syndicats. Ceux-ci expliquent notamment que *« le maintien du pouvoir d'achat n'est pas garanti »* et regrettent *« l'absence de dispositions sur la réduction du temps de travail »*, malgré l'engagement de la SNCF d'être *« impliquée dans la réflexion entreprise dans le domaine de l'emploi par le gouvernement »*. La proximité des élections professionnelles, qui se tiendront le 28 mars, n'est certainement pas étrangère à l'intransigeance des syndicats. Loïk Le Floch-Prigent doit espérer que, cette échéance passée, ils lui reconnaîtront la capacité, réelle ou orchestrée, de tenir tête au gouvernement.

Christophe Jakubyszyn

Nouvelle tentative d'assassinat d'un militant nationaliste corse

UN ASSASSINAT et une tentative d'assassinat ont eu lieu, jeudi 8 et vendredi 9 mars, en Corse. Mais si la tentative d'assassinat de jeudi visait bien un militant nationaliste, notre correspondant en Corse-du-Sud, Paul Silvani, nous signale que, contrairement aux premières informations diffusées, ce n'était pas le cas pour Jean-Marie Gorovenko, âgé de vingt-neuf ans, retrouvé vendredi soir tué dans sa voiture, d'une balle dans la tête, sur une route déserte près de Sartène. Depuis le début de l'année, deux meurtres (l'un dans la nuit du 1er janvier, l'autre le 19 février) ont d'abord été mis sur le compte des affrontements internes à la mouvance nationaliste, avant d'être rapidement classés dans la catégorie des faits divers.

Jeudi, c'est un militant de l'Accolta nazjunale corsa (ANC), la plus petite des trois principales organisations nationalistes corses, qui avait échappé de peu aux tueurs. Yves Manuta, âgé de trente-cinq ans, a été pris pour cible par plusieurs hommes armés qui se sont portés à sa hauteur sur le cours Napoléon à Ajaccio, tout près de la préfecture, et ont tiré un feu nourri sur son véhicule. Yves Manuta, qui portait un gilet pare-balles, a pu s'extraire par la portière côté passager. Selon l'ANC – qui devait réunir une conférence de presse samedi pour dénoncer ce nouvel attentat contre l'un de ses militants –, les caméras de la préfecture ont filmé la scène.

Dans la nuit du 17 au 18 février, Charles Andreani, membre de l'ANC, avait été tué par balles à Porto-Vecchio. La veille, Jules Massa, membre de la Cuncolta nazjunalista, organisation rivale de l'ANC et vitrine légale du FLNC - canal historique, avait été tué à Ajaccio. Le 18 juillet 1994, Pierre Poggioli, fondateur de l'ANC, avait été lui-même victime d'une tentative d'assassinat.

Le 3 mars, Resistenza, organisation clandestine proche de l'ANC, avait indiqué qu'elle était prête à abandonner la clandestinité, si une *« solution politique »* était trouvée en Corse. A condition, avait précisé Resistenza, que les pouvoirs publics ne jouent pas *« les apprentis sorciers en privilégiant une partie de* [la] *clandestinité armée »*, autrement dit le FLNC - canal historique. C'est l'annonce, par cette organisation, dans la nuit du 11 au 12 janvier, d'une trêve conditionnelle de trois mois, à la veille de la visite dans l'île de Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, qui avait ouvert le *« processus de paix »* auquel Resistenza veut adhérer.

Société des lecteurs du « Monde »

LA SOCIÉTÉ des lecteurs du *Monde*, qui fête son dixième anniversaire, tiendra son assemblée générale mixte, samedi 30 mars 1996, à 15 heures au CNIT, 2, place de la Défense (92053 Paris La Défense).

Les actionnaires qui n'auraient pas reçu le dossier de convocation sont priés de se faire connaître auprès du secrétariat de la société (15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15. Tél. : (1) 40-65-25-01).

Les personnes désirant acheter des actions de la Société des lecteurs doivent s'adresser à un établissement financier (banques, agents de change, bureaux de poste...).

Tirage du *Monde* daté samedi 9 mars 1996 : 464 813 exemplaires

